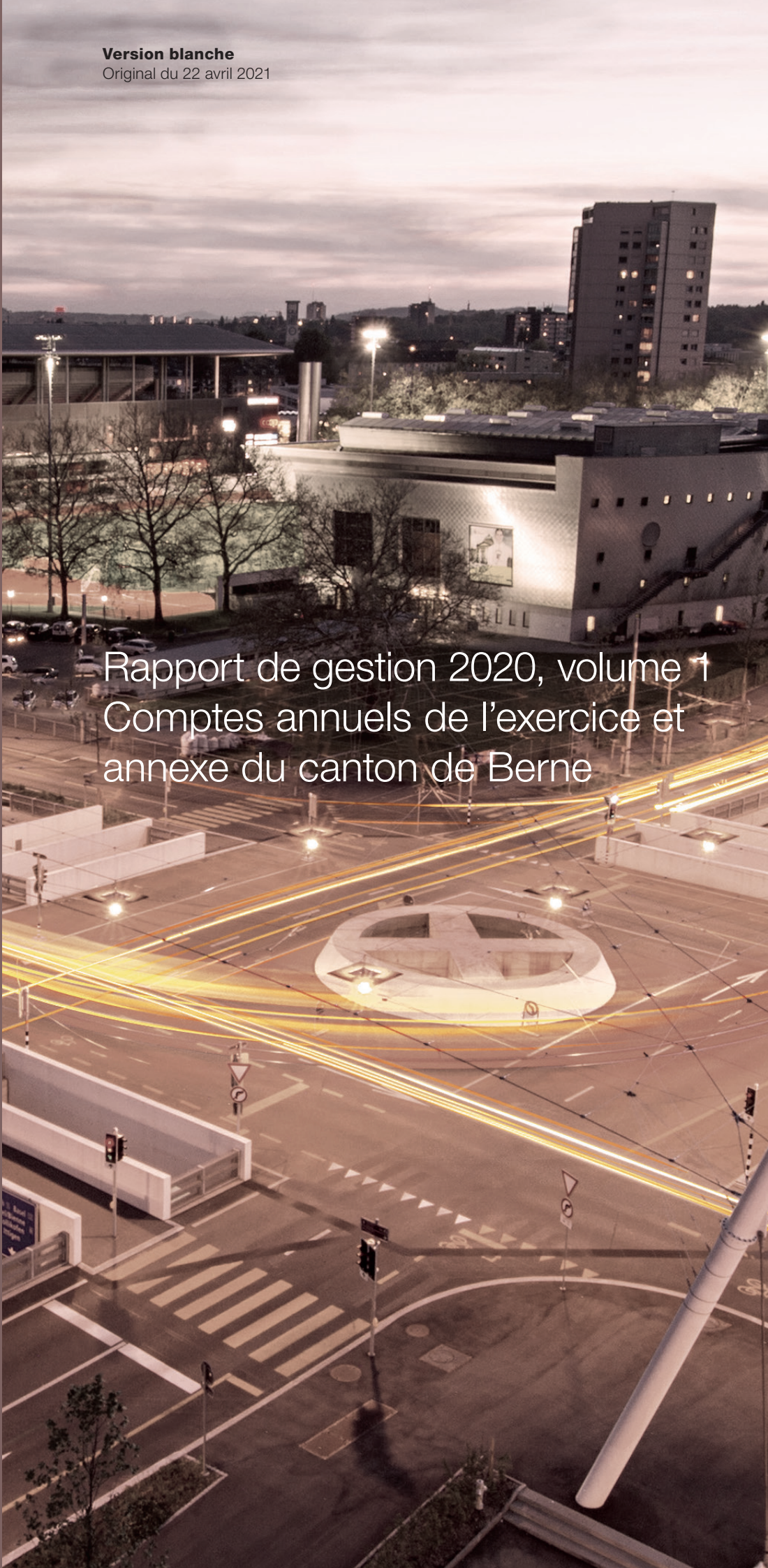




Kanton Bern
Canton de Berne

Version blanche
Original du 22 avril 2021



Rapport de gestion 2020, volume 1 Comptes annuels de l'exercice et annexe du canton de Berne



Kanton Bern
Canton de Berne

Rapport de gestion 2020, volume 1

Comptes annuels de l'exercice et annexe du canton de Berne

Table des matières

Table des matières

1	Informations fondamentales et valeurs-repères	7
1.1	Résultats	7
1.2	Evaluation globale	8
1.2.1	Dépenses liées à la COVID-19 en partie compensées par une distribution supplémentaire de bénéfices de la BNS	8
1.2.2	Recettes fiscales inférieures au budget 2020 mais effets positifs du côté des charges	8
1.2.3	Investissement net inférieur au budget	9
1.2.4	Conclusion de politique financière et perspectives	9
1.3	Commentaire des comptes annuels	10
1.3.1	Compte de résultats	10
1.3.2	Compte des investissements	10
1.3.3	Capital propre	11
1.3.4	Frein à l'endettement	11
1.3.5	Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les comptes de 2020	14
1.3.6	Appréciation des risques	20
1.4	Données macroéconomiques	21
2	Comptes annuels	25
2.1	Compte de résultats	25
2.2	Compte des investissements	27
2.3	Bilan	28
2.4	Etat du capital propre	29
2.5	Tableau des flux de trésorerie	31
2.6	Annexe aux comptes annuels	33
2.6.1	Bases	33
2.6.2	Explications sur les comptes annuels	39
2.6.3	Opérations de couverture	85
2.6.4	Créances conditionnelles	85
2.6.5	Engagements conditionnels/tableau des garanties	87
2.6.6	Dettes de location simple	90
2.6.7	Votation populaire à Moutier	91
2.6.8	Réserves formulées dans l'avis d'audit des comptes de 2019	91
2.6.9	Irrégularités constatées dans la comptabilité à l'Office des ponts et chaussées (OPC)	91
2.6.10	Irrégularités constatées dans la comptabilité des immobilisations	91
2.6.11	Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	91
3	Indications complémentaires	95
3.1	Locaux	95
3.2	Présentation d'une sélection d'institutions	97
3.2.1	Caisse de chômage	97
3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	98
3.2.3	Haute école spécialisée bernoise	99
3.2.4	Haute école pédagogique germanophone	101
3.2.5	Université de Berne	102
3.2.6	Assurance immobilière Berne	103
3.3	Crédits	105
3.3.1	Crédits d'engagement et autorisations de dépenses	105
3.3.2	Crédits supplémentaires	105
3.3.3	Dépassements de crédit	105
3.3.4	Etat des crédits d'engagement	105
3.3.5	Reports de crédit	106
3.3.6	Crédits d'objet	106
3.3.7	Crédits-cadres	106
3.4	Indicateurs financiers	107
3.4.1	Indicateurs	107

4	Rapport du Contrôle des finances sur les comptes annuels au 31. 12. 2020 du canton de Berne	121
5	Proposition du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil	125
6	Portefeuille d'informations	127



Kanton Bern
Canton de Berne

Rapport de gestion 2020, volume 1
Comptes annuels de l'exercice et
annexe du canton de Berne
Informations fondamentales et
valeurs-repères

1 Informations fondamentales et valeurs-repères

1.1 Résultats

Etat avec financements spéciaux en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019 CHF %	
Compte de résultats					
Charges	-11 235.2	-11 704.8	-11 904.4	-669.2	-6.0 %
Revenus	11 500.1	11 923.1	11 944.6	444.5	3.9 %
Résultat total du compte de résultats	264.9	218.3	40.2	-224.7	-84.8 %
Compte des investissements					
Dépenses	-520.3	-562.1	-510.8	9.6	1.8 %
Recettes	145.9	115.7	119.9	-25.9	-17.8 %
Investissement net	-374.5	-446.4	-390.8	-16.4	-4.4 %
Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements					
Résultat total du compte de résultats	264.9	218.3	40.2	-224.7	-84.8 %
Amortissements du patrimoine administratif	399.5	389.0	331.0	-68.5	-17.1 %
Prélèvement sur la réserve de réévaluation	-41.0	0.0	0.0	41.0	0.0 %
Compensation du déficit de l'année précédente	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autofinancement ¹⁾	623.5	607.3	371.2	-252.2	-40.5 %
Investissement net	-374.5	-446.4	-390.8	-16.4	-4.4 %
Solde de financement²⁾	249.0	160.9	-19.6	-268.6	-107.9 %
Degré d'autofinancement en %³⁾	166.5 %	136.1 %	95.0 %		-42.9 %
Endettement brut II⁴⁾	-8 782.5	-8 487.9	-8 801.5	-19	-0.2 %
Bilan					
Patrimoine financier	5 425.4	5 235.8	5 843.1	417.6	7.7 %
Patrimoine administratif	7 391.0	8 112.6	6 989.3	-401.7	-5.4 %
Total des actifs	12 816.4	13 348.5	12 832.4	15.9	0.1 %
Capitaux de tiers	-11 742.8	-12 052.6	-12 150.4	-407.6	-3.5 %
Capital propre	-1 073.7	-1 295.9	-682	391.7	36.5 %
Total des passifs	-12 816.4	-13 348.5	-12 832.4	-15.9	-0.1 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

¹⁾ Résultat total du compte de résultats, plus amortissements sur le patrimoine administratif, plus amortissements des subventions d'investissement (charges de transfert), moins dissolution des subventions d'investissement inscrites au passif (revenus de transfert), moins prélèvement sur la réserve de réévaluation

²⁾ Autofinancement moins investissement net

³⁾ Autofinancement en pourcentage de l'investissement net

⁴⁾ Endettement brut I plus provisions

1.2 Evaluation globale

Le canton de Berne clôture son exercice 2020 sur un solde positif au compte de résultats.

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Compte de résultats					
Charges	−11 235.2	−11 704.8	−11 904.4	−669.2	−6.0 %
Revenus	11 500.1	11 923.1	11 944.6	444.5	3.9 %
Résultat total du compte de résultats	264.9	218.3	40.2	−224.7	−84.8 %
Investissement net	−374.5	−446.4	−390.8	−16.4	−4.4 %
Solde de financement	249.0	160.9	−19.6	−268.6	−107.9 %
− = Nouvel endettement					
+ = Réduction de la dette					
Degré d'autofinancement en %	166.5 %	136.1 %	95.0 %		−42.9 %

Le résultat total du compte de résultats représente la différence entre les charges et les revenus. Un solde négatif correspond à un excédent de charges ; il accroît le découvert du bilan et réduit le capital propre. Un solde positif correspond à un excédent de revenus ; il réduit le découvert du bilan et accroît le capital propre.

L'autofinancement représente le montant des ressources propres qui peuvent être utilisées pour financer de nouveaux investissements ou pour réduire la dette. L'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'est plus possible de garantir le financement de l'investissement net par des fonds propres. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

Le solde de financement indique si les dépenses cantonales peuvent être financées par des fonds propres ; il correspond à l'autofinancement moins l'investissement net. Le canton dégage un excédent de financement lorsque le solde de l'autofinancement est supérieur à l'investissement net et qu'il peut ainsi en principe réduire son endettement. Si l'autofinancement est inférieur à l'investissement net, il en résulte un déficit de financement qui contraint le canton à accroître sa dette.

Avec des charges de CHF 11 904,4 millions et des revenus de CHF 11 944,6 millions, le compte de résultats 2020 dégage un excédent de CHF 40,2 millions, alors que le budget tablait sur un solde positif de CHF 218,3 millions. L'investissement net, d'un montant de CHF 390,8 millions au total, est inférieur de CHF 55,5 millions au budget. Il n'a pas été possible de le financer intégralement par des fonds propres. L'insuffisance de financement se monte à CHF 19,6 millions, alors que le budget prévoyait un excédent de CHF 160,9 millions.

1.2.1 Dépenses liées à la COVID-19 en partie compensées par une distribution supplémentaire de bénéfices de la BNS

Le résultat des comptes de 2020 est marqué par les fortes dépenses engagées pour maîtriser la crise liée au coronavirus. Ces dépenses totalisent environ CHF 302,8 millions au compte de résultats, qui se répartissent comme suit : CHF 153,8 millions pour la compensation des pertes de revenus des hôpitaux répertoriés et des maisons de naissance, CHF 52,9 millions d'aides économiques et de contributions pour des cas de rigueur, CHF 43,5 millions pour des dépenses nettes de l'Organe de conduite cantonal (p. ex. pour l'achat de matériel de protection et l'exploitation d'une centrale d'appel cantonale) et CHF 19,4 millions pour la couverture de déficits dans le domaine des transports publics.

Ces CHF 302,8 millions ne comprennent pas les pertes de revenus résultant de la crise liée au coronavirus, qui ne sont pas encore totalement quantifiables. Il s'agit par exemple de la diminution des

recettes de l'impôt anticipé et des amendes, du produit des émoluments suite au blocage des sommations et poursuites, ou des revenus des droits de douane de la Confédération sur les carburants et de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations.

Les dépenses supplémentaires liées à la pandémie de COVID-19 ont été en partie compensées par une distribution supplémentaire de bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS). Le budget 2020 prévoyait une seule distribution de bénéfices à hauteur de CHF 81,0 millions. Mais la Confédération et les cantons savaient depuis début mars 2020 qu'ils recevraient une distribution supplémentaire. Cette part supplémentaire et la distribution « ordinaire » des bénéfices de la BNS entraînent une amélioration financière de CHF 242,5 millions au total dans les comptes de 2020 par rapport aux prévisions budgétaires.

1.2.2 Recettes fiscales inférieures au budget 2020 mais effets positifs du côté des charges

L'évolution des recettes fiscales revêt un intérêt particulier au regard de la crise liée au coronavirus. Comme les déclarations fiscales des revenus de 2020 sont déposées en 2021, le manque à gagner résultant de la crise liée au coronavirus ne se répercutera pleinement que dans les comptes de 2021. Mais les recettes fiscales sont déjà inférieures aux prévisions budgétaires dans les comptes de 2020 (CHF -154,3 mio). Cela concerne le produit de l'imposition des personnes morales (CHF -81,4 mio) et les parts aux revenus de la Confédération (impôt fédéral direct et impôt anticipé), ces dernières

étant de CHF 96,7 millions inférieures au budget. Des recettes supplémentaires sont en revanche enregistrées pour les impôts directs (CHF 15,1 mio) et l'imposition des personnes physiques (CHF 8,0 mio).

Par rapport aux prévisions budgétaires, plusieurs postes du côté des charges ont des répercussions positives sur les résultats des comptes de 2020. Il s'agit notamment des charges de biens et de services (CHF 87,5 mio), des amortissements (CHF 46,9 mio) et des charges de personnel (CHF 25,3 mio) dont les montants sont nettement inférieurs aux valeurs budgétées. Les rentrées financières en hausse (CHF 34,2 mio) ont également un effet positif sur le résultat des comptes.

1.2.3 Investissement net inférieur au budget

Le compte des investissements clôture sur un meilleur résultat que celui budgété. L'investissement net a certes légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, passant de CHF 374,5 millions à CHF 390,8 millions (CHF +16,4 mio). Mais sur les CHF 446,4 millions d'investissement net inscrits au budget, CHF 55,5 millions n'ont pas été dépensés. Ces dépenses en moins résultent en particulier de retards de construction dans le projet du campus de Bienne (CHF 30,6 mio), d'une diminution des subventions d'investissement versées aux institutions dans le domaine du handicap en raison de retards de projets (CHF 15,5 mio) et de l'achat de licences SAP effectués dès 2019 pour des raisons de coûts mais encore budgétés en 2020 (CHF 8,8 mio). Parallèlement, la vente de 35 pour cent des actions de l'Hôpital du Jura bernois SA s'est traduite par un supplément de revenus non budgété au compte des investissements (CHF 10,2 mio).

Par contre, deux prêts accordés à des institutions de santé pour pallier des problèmes de liquidités en lien avec la crise due au coronavirus ont entraîné une hausse des dépenses d'investissement de CHF 16,8 millions par rapport au budget.

1.2.4 Conclusion de politique financière et perspectives

Le résultat des comptes de 2020 est fortement marqué par les conséquences financières de la pandémie de COVID-19. Le compte de résultats boucle sur un solde excédentaire de CHF 40 millions. L'investissement net, d'un montant de CHF 391 millions, ne peut être entièrement financé par des fonds propres. Le solde de financement présente un nouvel endettement de CHF 20 millions. Le résultat des comptes est meilleur que ce que l'on pouvait craindre au cours de l'année 2020. Toutefois, il est nettement inférieur aux valeurs budgétées avant le début de la crise liée au coronavirus.

En tout état de cause, la pandémie de COVID-19 laissera des traces profondes dans les finances cantonales ces prochaines années. Et ce compte tenu en particulier du manque à gagner attendu dans le domaine fiscal pour 2021 et 2022 en raison de l'effondrement économique.

Au vu de la situation actuelle, le Conseil-exécutif estime que la pandémie se traduira par une augmentation de la dette du canton de Berne de l'ordre de plusieurs centaines de millions de francs. Même si un endettement supplémentaire d'un tel montant est douloureux à accepter du point de vue de la politique financière, il doit être relativisé au regard du désendettement opéré durant les deux dernières décennies et de l'ampleur de la crise ainsi que des mesures d'aide mises en place. De plus, l'impact sur le compte de résultats d'une hausse même importante de la dette devrait rester dans les limites du raisonnable étant donné le niveau historiquement bas des taux d'intérêt.

Le mécanisme du frein à l'endettement inscrit dans la Constitution cantonale n'est pas conçu pour une situation de crise prolongée. Il est donc à craindre que des déficits et des insuffisances de financement s'accumulent de sorte qu'il ne soit plus possible de respecter les freins à l'endettement. Même sans l'obligation constitutionnelle de compenser les déficits et les insuffisances de financement, il va s'avérer difficile de sortir des chiffres rouges à moyen terme.

Dans cette situation, le Conseil-exécutif soutient les efforts politiques visant l'adaptation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, qui ont été engagés l'automne 2019 en raison de la forte hausse des besoins d'investissement attendue à partir de 2024 et d'une initiative parlementaire à ce sujet déposée à l'automne 2020 et bénéficiant du soutien provisoire du Grand Conseil. Compte tenu des déficits annoncés dans le budget 2021 et le plan intégré mission-financement 2022 à 2024 (PIMF), le Conseil-exécutif considère en outre qu'il est indispensable d'étendre au compte de résultats la discussion politique sur le frein à l'endettement amorcée par cette intervention.

L'évolution des finances bernoises à court et à moyen termes sera donc déterminée en particulier par la suite de la pandémie de COVID-19 et la façon dont elle se répercutera sur les charges et les revenus du canton. Les pronostics à ce sujet sont extrêmement incertains. C'est pourquoi tant que durera la crise, c'est-à-dire jusqu'à ce que les signes d'un rétablissement de l'économie apparaissent, le Conseil-exécutif optera pour une optique à court terme en matière de politique financière. Il s'attachera en particulier à limiter au maximum les pertes financières à court terme sans pour autant grever de charges les années suivantes. Il a donc décidé de supprimer, de réduire ou de reporter les projets inscrits et planifiés dans le budget 2021 et le PIMF 2022-2024 qui ne sont pas encore réalisés. Il entend ainsi endiguer les déficits et insuffisances de financement.

1.3 Commentaire des comptes annuels

1.3.1 Compte de résultats

Par rapport à l'année précédente, les facteurs suivants ont eu un effet positif sur le résultat :

- Une diminution de CHF 24,2 millions des charges de biens, services et marchandises et des autres charges d'exploitation est enregistrée suite à la réduction de l'activité économique découlant indirectement des mesures visant à maîtriser la pandémie de COVID-19.
- Les amortissements (y compris de subventions d'investissement) enregistrent une baisse de CHF 57,4 millions.
- Les rentrées fiscales (y compris parts aux revenus de la Confédération) sont en hausse de CHF 233,8 millions, avec notamment une progression des recettes de CHF 228,0 millions du côté des personnes physiques et de CHF 50,8 millions du côté des personnes morales. Par contre, les parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé diminuent de CHF 47,9 millions.
- Du fait du plafonnement du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS), la quadruple distribution de bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) entraîne dans les finances générales un écart de CHF 161,2 millions par rapport à l'année précédente (double distribution de bénéfices).
- Les revenus financiers augmentent d'environ CHF 37,7 millions, en raison principalement du gain comptable réalisé sur la vente de 35 pour cent du capital-actions de l'entreprise cantonale Hôpital du Jura bernois SA (HJB SA) au groupe privé Swiss Medical Network et de la hausse des dividendes de BKW SA, de la Banque cantonale bernoise (BCBE), de Bedag Informatique SA et des Salines Suisses SA.

Des écarts négatifs par rapport à l'année précédente sont enregistrés d'une part pour les postes suivants :

- Les charges de personnel augmentent de CHF 34,0 millions (en valeur nette). Cette hausse résulte notamment des mesures salariales de 2020, de la réévaluation annuelle des provisions pour les contributions de transition et les cotisations de financement des deux caisses de pension CPB et CACEB, qui influe sur le résultat, de l'évolution démographique (augmentation du nombre d'élèves) et des besoins supplémentaires de leçons qui en découlent suite à l'introduction du « Lehrplan 21 », ainsi que du relèvement des allocations pour travail de nuit ou de fin de semaine et des indemnités pour service de garde versées au corps de police. En revanche, le transfert de postes d'ecclésiastiques cantonaux aux paroisses et aux communautés israélites se traduit par un allègement des charges de personnel.
- Les prélèvements sur les financements spéciaux et les Fonds diminuent, de même que les revenus extraordinaires (–CHF 50,0 mio en valeur nette). Avec l'entrée en vigueur de la révision au 1^{er} janvier 2020 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), la disposition transitoire de l'article T1-1 a été adaptée de sorte que les actifs financés par des financements spéciaux ou des Fonds réévalués dans le cadre de la réévaluation au 1^{er} janvier 2017 ont été entièrement dissous sans effet sur le résultat, contre la réserve de réévaluation qui existait au 1^{er} janvier 2020 (introduction du MCH2). Le prélèvement proportionnel sur le capital propre, de CHF 41 millions, disparaît donc aussi à partir de 2020.

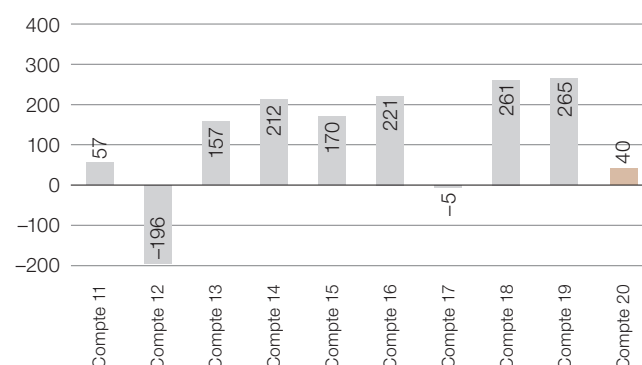
- Les subventions cantonales sont en hausse de CHF 321,2 millions (en valeur nette). Les principaux écarts résultent de la baisse des recettes de la péréquation financière nationale (RPT), de l'augmentation des contributions aux assurances sociales et d'une première subvention versée aux Eglises nationales et aux communautés israélites pour leurs coûts en tant qu'employeur.
- Le produit des régaies, concessions et contributions diminue de CHF 31,0 millions en raison de la réduction de l'activité économique découlant indirectement des mesures destinées à endiguer la pandémie de COVID-19

D'autre part, le compte de résultat est profondément impacté - par rapport à l'année précédente - par les mesures engagées dans le but de maîtriser la pandémie de COVID-19, qui entraînent des dépenses à hauteur de CHF 302,8 millions.

Le chapitre 1.3.5 du présent rapport de gestion fournit de plus amples informations sur les dépenses répercutées au compte de résultats et au compte des investissements du canton suite aux mesures adoptées pour maîtriser la pandémie de COVID-19.

Graphique 1 : Evolution du solde du compte de résultats

en millions CHF

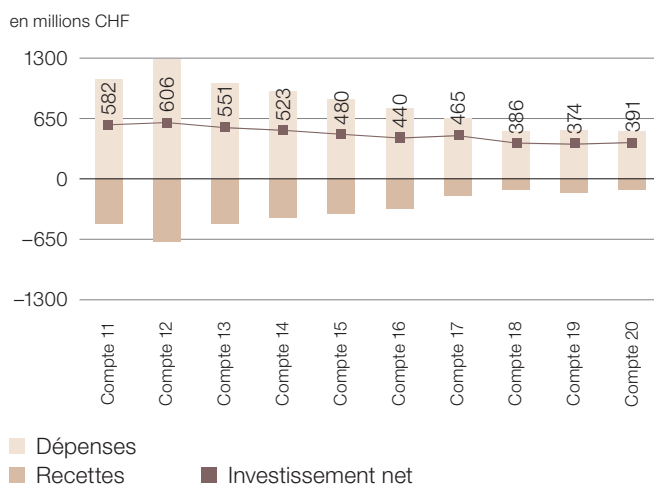


1.3.2 Compte des investissements

Au compte des investissements, les dépenses atteignent quelque CHF 510,8 millions et les recettes CHF 119,9 millions; l'investissement net s'élève ainsi à CHF 390,8 millions (année précédente: CHF 374,5 mio). Ces chiffres comprennent les dépenses du canton résultant des mesures destinées à maîtriser la pandémie, qui s'élèvent au total à CHF 16,8 millions. L'investissement net est donc supérieur de CHF 16,4 millions (soit 4,4 %) aux prévisions budgétaires.

Le volume 3 du rapport de gestion (Groupes de produits y compris comptes spéciaux et financements spéciaux) fournit des informations détaillées sur le compte des investissements à l'échelon des autorités, de la Chancellerie d'État, des Directions, du Contrôle des finances, de l'autorité de surveillance de la protection des données ainsi que des autorités judiciaires et du Ministère public.

Graphique 2: Evolution de l'investissement net



1.3.3 Capital propre

Le bilan au 31 décembre 2016 établi selon le MCH1 présentait un découvert de CHF 3319,8 millions. Le découvert fait désormais partie intégrante du capital propre, suivant la nouvelle classification du bilan résultant de l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, et la comptabilisation via le découvert, sans effet sur le résultat, des réserves de réévaluation de CHF 2662,1 millions qui relèvent des finances cantonales générales. Le capital propre ne correspond pas à un compte individuel, mais au groupe de matières 29 qui comprend les groupes de comptes suivants :

- 290 : Engagements/avances envers des financements spéciaux,
- 291 : Engagements/avances envers des Fonds,
- 293 : Préfinancements,
- 294 : Réserve de politique financière,
- 295 : Réserve de réévaluation (introduction MCH2),
- 296 : Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier,
- 298 : Autres capitaux propres,
- 299 : Excédent/découvert du bilan.

Le capital propre à proprement parler n'est pas seulement influencé par la compensation du résultat global du compte de résultats via l'excédent ou le déficit du bilan (299), mais aussi par les versements ou prélèvements sur les autres groupes de comptes (290 à 298) du capital propre.

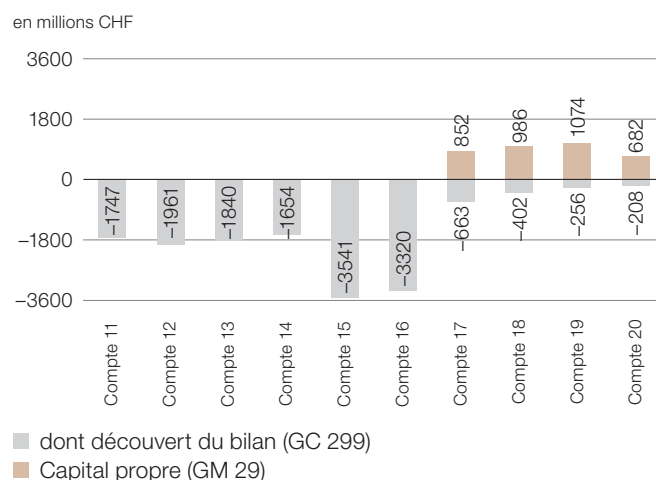
Les immobilisations financées par des financements spéciaux ou des Fonds qui avaient été réévaluées dans le cadre de l'introduction du MCH2/IPSAS ont été amorties entre 2017 et 2019 sur leur durée d'utilisation. En vertu de la dissolution influant sur le résultat de la réserve de réévaluation constituée sans effet sur le résultat par la réévaluation des actifs financés par des financements spéciaux ou des Fonds arrêtée par l'ACE 360/2018, ces amortissements annuels ont été partiellement compensés. Avec l'entrée en vigueur de la révision au 1^{er} janvier 2020 de la LFP, la disposition transitoire de

l'article T1-1 a été adaptée de sorte que les actifs financés par des financements spéciaux ou des Fonds réévalués dans le cadre de la réévaluation au 1^{er} janvier 2017 ont été entièrement dissous sans effet sur le résultat, contre la réserve de réévaluation qui existait au 1^{er} janvier 2020 (introduction du MCH2).

L'excédent de revenus de CHF 40,2 millions au compte de résultats de 2020 réduit du même montant le découvert du bilan. De plus, la dissolution complète de la réserve de réévaluation (introduction du MCH2) des actifs financés par des financements spéciaux et des Fonds entraîne une restructuration sans effet sur le résultat de CHF 26,7 millions et une correction – également sans effet sur le résultat – du retraitement du 1^{er} janvier 2017, allégeant de CHF 4,6 millions le découvert du bilan. Par contre, la restructuration et la correction a posteriori du Fonds d'aide aux investissements alourdit de CHF –23,5 millions le découvert du bilan. En conséquence, le découvert du bilan atteint au total CHF –208,3 millions au 31 décembre 2020 et doit toujours être résorbé à moyen terme, conformément à l'article 3 LFP.

Le capital propre du canton de Berne diminue de CHF 391,7 millions par rapport à l'année précédente, pour s'établir à CHF 682,0 millions au 31 décembre 2020. Le chapitre 2.4 du présent rapport de gestion détaille les évolutions du capital propre par rapport à 2019 et fournit des informations complémentaires sur l'état du capital propre.

Graphique 3: Evolution du découvert du bilan/capital propre



1.3.4 Frein à l'endettement

Le canton de Berne a décidé le 28 février 2008 de mettre en place un frein à l'endettement (modification de la Constitution cantonale).

Le frein à l'endettement a pour but de maintenir l'équilibre des finances cantonales. Cet équilibre est réalisé quand le compte de résultats n'est pas déficitaire et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres à moyen terme. L'objectif du frein à l'endettement est triple :

- Le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats doit maintenir chaque année l'équilibre des charges et des revenus courants pour éviter en principe l'apparition d'un déficit.

- Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements exige que le canton finance son investissement net à moyen terme à 100 pour cent par des fonds propres (impôts, émoluments, subventions, etc.). La perspective à moyen terme élargit la marge de manœuvre du canton dans des périodes de difficultés financières. Les règles de compensation garantissent l'équilibre des finances cantonales. Si le degré d'autofinancement peut être inférieur à 100 pour cent certaines années de la période de planification, l'insuffisance de financement doit cependant être compensée les autres années. Le frein à l'endettement ne s'applique que si la quote-part de l'endettement II est supérieure à 12 pour cent.
- Enfin, le frein à l'augmentation des impôts est maintenu pour une durée indéterminée. Toute hausse de la quotité d'impôt, qui se traduit par une augmentation des recettes fiscales, doit être approuvée par la majorité des membres du Grand conseil (81) et non pas seulement par la majorité des votants comme c'est normalement le cas.

Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements

En vertu de l'article 101a, alinéa 5 de la Constitution du canton de Berne (ConstC; RSB 101.1), les gains comptables et les amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier ne sont pas pris en compte pour l'application des alinéas 1 et 2 de l'article 101a ConstC. Par conséquent, ils sont éliminés du solde du compte de résultats dans l'attestation ci-après.

Après élimination des gains comptables et des amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier, d'un montant de

CHF 19,1 millions, les comptes de 2020 clôturent sur un excédent de revenus de CHF 21,1 millions. Les présents chiffres des comptes respectent les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats conformément à l'article 101a ConstC¹⁾.

Par contre, le déficit de financement de CHF 19,6 millions affiché en 2020 ne permet pas de respecter les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC).

Conformément à l'article 101b, alinéas 2 et 3 ConstC, un degré d'autofinancement de l'investissement net inférieur à 100 pour cent ou un découvert (= solde de financement négatif) doit être compensé dans le budget de la deuxième année qui suit. Le Grand Conseil peut cependant décider à la majorité de trois cinquièmes de ses membres de prolonger à huit ans le délai de la compensation du découvert ou de renoncer entièrement à la compensation (art. 101b, al. 4 ConstC).

En vertu de l'article 101b, alinéa 4 ConstC, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil, au vu des déficits de financement prévus dans le budget 2021 et le plan intégré mission-financement 2022 à 2024, de renoncer à compenser l'insuffisance de financement de CHF 19,6 millions résultant au compte des investissements de 2020.

1) Lors de l'introduction du MCH2/IPSAS, l'appellation «compte de fonctionnement» utilisée dans la Constitution cantonale a été remplacée par «compte de résultats».

Frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

Les résultats présentés ici respectent les consignes de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats, mais pas celles de frein à l'endettement appliqué au compte des investissements. La demande correspondante du Conseil-exécutif au Grand Conseil est exposée au chapitre 5 du présent rapport de gestion.

en millions CHF	Compte 2020
Résultat total du compte de résultats	40.2
Elimination des gains comptables et des amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	-19.1
Résultat total du compte de résultats conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	21.1

1.3.4.1 Endettement brut I et II

L'endettement brut I inclut les engagements courants ainsi que les engagements financiers à court terme et à long terme, moins les instruments financiers dérivés ainsi que les subventions d'investissement promises à des tiers et inscrites au passif.

Les engagements courants (groupe de comptes 200) augmentent d'environ CHF 417,9 millions par rapport à l'année précédente, dont une hausse d'environ CHF 190,3 millions des « autres engagements courants » résulte de la mise en œuvre au 31 décembre 2020 des instructions sur l'inscription au bilan des trop-perçus à rembourser, qui prévoient que ces montants sont portés au bilan en chiffres bruts.

Par contre, on enregistre une baisse des engagements à court terme et à long terme (groupes de comptes 201 et 206) totalisant CHF 501,2 millions, dont environ CHF 419,4 millions s'expliquent

par la réduction des prêts et emprunts à court, moyen et long termes de la Trésorerie (« dette de trésorerie »).

Compte tenu du présent déficit de financement de CHF 19,6 millions, l'endettement brut I diminue donc de CHF 71,2 millions par rapport à 2019, pour s'établir à CHF 6763,1 millions.

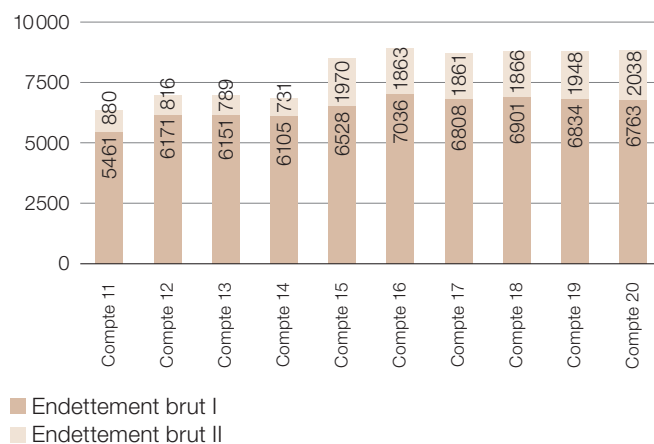
L'endettement brut II est la somme de l'endettement brut I et du montant des provisions à court et à long termes. En incluant les provisions constituées en lien avec la pandémie de COVID-19, les provisions sont en hausse de CHF 90,2 millions et atteignent CHF 2038,4 millions au 31 décembre 2020. L'endettement brut II augmente au total de CHF 19,0 millions par rapport à l'année précédente et s'élève ainsi à CHF 8801,5 millions.

Il faut préciser à cet égard que le déficit de financement ne traduit qu'une tendance à la progression de la dette et que les écarts constituent la règle. Ces écarts s'expliquent par les opérations qui,

à la date du bilan au 31 décembre 2020, se sont répercutées sur les liquidités mais non sur les résultats, et par celles qui à l'inverse se sont répercutées sur les résultats mais pas encore sur les liquidités.

Graphique 4: Evolution de l'endettement brut I et II

en millions CHF



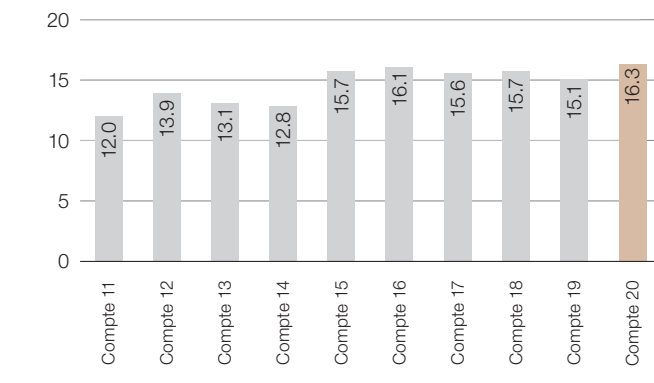
1.3.4.2 Quote-part d'endettement II

La quote-part d'endettement II indique la dette brute II en pourcentage du revenu cantonal.

Elle augmente de 1,2 pour cent par rapport à l'année précédente, pour atteindre 16,3 pour cent.

Graphique 5: Evolution de la quote-part d'endettement II

en pourcentage



Remarque concernant le revenu cantonal : les données statistiques définitives de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de BAK Economics ne sont disponibles qu'avec un décalage d'environ trois ans (calcul combinant valeurs estimées et effectives). Les données des années précédentes peuvent présenter des modifications apparentes en raison de changements de méthode éventuels pour le calcul du revenu cantonal. L'OFS et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ont procédé en 2020 à une révision de la comptabilité nationale (CN) qui a donné lieu à une ré-estimation des séries chronologiques historiques des années 1980 à 2019, à une restructuration de l'industrie manufacturière et à l'introduction de nouvelles méthodes d'évaluation dans le secteur financier et touristique. En

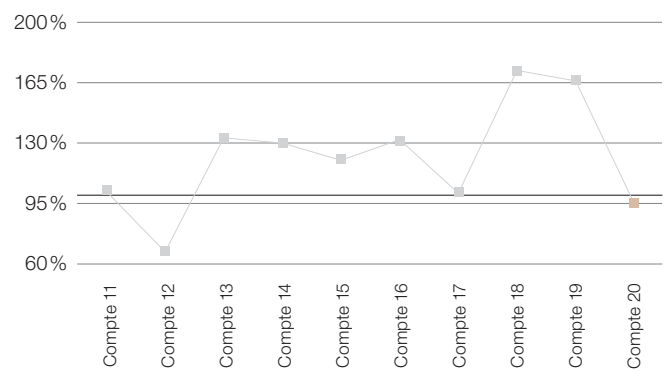
conséquence, les quote-parts d'endettement indiquées les années précédentes ont changé.

1.3.4.3 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement exprime l'autofinancement (résultat total du compte de résultats plus amortissements sur le patrimoine administratif, moins dissolution des subventions d'investissement portées au passif et prélèvement sur la réserve de réévaluation) en pourcentage de l'investissement net. S'il est inférieur à 100 pour cent, cela signifie que le financement doit être assuré par l'emprunt de capitaux de tiers. Compte tenu de l'importance que revêt l'endettement brut comme paramètre de pilotage pour le canton de Berne, atteindre un degré d'autofinancement de 100 pour cent ou plus est donc un objectif important.

Avec le présent autofinancement de CHF 371,2 millions, le degré d'autofinancement s'élève à 95,0 pour cent. Il n'a donc pas été possible de financer l'investissement net entièrement sur des fonds propres. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

Graphique 6: Evolution du degré d'autofinancement



1.3.5 Répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les comptes de 2020

1.3.5.1 Répercussions sur le compte de résultats et le compte des investissements du canton de Berne

En vertu de l'article 7 de la loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (LEp; RS 818.101), le Conseil fédéral a décrété le lundi 16 mars 2020 l'état de « situation extraordinaire » dans toute la Suisse, qui s'est accompagné en même temps d'un confinement à l'échelle nationale. Ces mesures ont entraîné la fermeture jusqu'à la mi-avril de tous les magasins (excepté les magasins d'alimentation et les établissements de soins), marchés, restaurants, bars, établissements de divertissement et de loisirs ainsi que des entreprises dans lesquelles le respect des distances n'était pas possible. La « situation particulière » prévue à l'article 6 LEp s'applique depuis juin 2020. Elle exige toujours une étroite coordination entre la Confédération et les cantons concernant les autres trains de mesures destinés à endiguer le virus SARS-COV-2 et à atténuer ses conséquences sur l'économie.

Parallèlement aux mesures d'allègement arrêtées par le Conseil fédéral, comme par exemple l'extension de l'indemnité de chômage partiel et les aides transitoires COVID-19 sous forme de prêts sans intérêt, le Conseil-exécutif a atténué les effets de la pandémie sur l'économie bernoise au moyen notamment de l'ordonnance du 20 mars 2020 sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus (OCCV; RSB 101.2), de l'ordonnance du 26 mars 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le secteur sanitaire (OCCVS; RSB 101.3), de l'ordonnance du 8 avril 2020 sur les mesures de soutien visant l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (COVID-19) dans le secteur de la culture (OCCVC; RSB 101.5) et de l'ordonnance cantonale du 18 décembre 2020 concernant les mesures destinées aux entreprises pour les cas de rigueur en lien avec l'épidémie de COVID-19 (Ordonnance cantonale sur les cas de rigueur; RSB 901.112).

Des mesures d'allègement et de soutien financier ciblées et limitées dans le temps ont donc été engagées pour garantir les liquidités et l'existence durable des institutions de santé, entreprises, établissements et personnes exerçant une activité lucrative indépendante. Voici les principales mesures mises en place :

- versements extraordinaires aux hôpitaux répertoriés du canton de Berne, aux organisations d'aide et de soins à domicile et aux institutions accueillant des personnes handicapées (art. 3 et 4 OCCV),

- compensation de la perte de revenu des hôpitaux et maisons de naissance répertoriés (art. 1 OCCVS),
- indemnisation de la part non couverte du coût des traitements anti-COVID-19 (art. 2 OCCVS),
- rémunération des infrastructures et du personnel supplémentaires (art. 5 OCCVS),
- sursis au paiement des loyers, fermages et rentes du droit de superficie (art. 5 OCCV),
- prolongation des délais de paiement et renonciation à la perception d'intérêts moratoires sur les créances que le canton de Berne détient à l'égard de tiers en matière d'impôts, d'émoluments et de taxes (art. 6 OCCV),
- suspension de l'amortissement de prêts, sursis au paiement de la taxe d'hébergement et remise de cette dernière, et remise de la redevance d'alcool (art. 8 à 8b OCCV),
- aides accordées à des entreprises technologiques (art. 9 OCCV),
- indemnités pour pertes financières en faveur des entreprises culturelles et des acteurs et actrices culturels (art. 1 OCCVC),
- mesures destinées aux entreprises pour les cas de rigueur en lien avec l'épidémie de COVID-19 (Ordonnance cantonale sur les cas de rigueur),
- indemnités d'exploitation dans le domaine des transports publics et des sociétés de navigation bernoises conformément aux bases légales pertinentes²⁾.

Les mesures adoptées pour maîtriser la pandémie entraînent au 31 décembre 2020 des dépenses (provisions comprises³⁾) d'un montant de CHF 319,6 millions. Elles se répartissent comme suit entre le compte de résultats et le compte des investissements :

en millions CHF	
Dépenses/Charges du compte de résultats	302.8
Dépenses du compte des investissements	16.8
Dépenses totales	319.6

2) Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur le soutien des transports publics durant la crise du COVID-19 (RO 2020 3825), art. 28a de la loi fédérale du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs (LTV; RS 745.1), art. 4, 6, 9, 12, 14 et 15 de la loi du 16 septembre 1993 sur les transports publics (LCTP; RSB 762.4).

3) Les provisions constituées à la charge du compte de résultats sont des risques de perte ou des engagements identifiables comme faisant partie des fonds de tiers, précisément délimités et chiffrables, fondés sur un événement passé. La sortie de fonds est probable (probabilité supérieure à 50 %) ou certaine à la date du bilan, mais sa date d'occurrence n'est pas connue avec précision.

1.3.5.2 Dépenses et provisions liées à la pandémie de COVID-19 en 2020

Les dépenses et provisions liées à la pandémie de COVID-19, qui totalisent CHF 319,6 millions dans les comptes de 2020, se répartissent comme suit :

Direction/Office	Montants autorisés jusqu'au 31. 12. 2020 en CHF	Dépenses/charges jusqu'au 31. 12. 2020 en CHF	Affectation 1 = Dépenses (CR) 2 = Dépenses (CI) 3 = Charges (provisions)
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Office des hôpitaux et Office du médecin cantonal	153 800 000	153 800 000	3 Conformément à l'OCCVS, le canton octroie aux hôpitaux et maisons de naissance répertoriés situés dans le canton de Berne qui dispensent des traitements anti-COVID-19 ou qui proposent et, si nécessaire, mettent du personnel à la disposition d'autres hôpitaux à cet effet, une compensation pour la perte de revenu subie au niveau des prestations hospitalières selon l'article 49a, alinéa 1 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) et des prestations ambulatoires fournies dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins, sur la base des revenus de 2019 (et compte tenu de la diminution des charges). De plus s'il est établi que le coût des traitements anti-COVID-19 n'est pas couvert par la structure tarifaire, le canton alloue une indemnité supplémentaire par cas pour compenser le déficit de couverture moyen, calculé sur la base de l'ensemble des cas bernois. Enfin, le canton peut verser sur demande une contribution aux institutions situées dans le territoire cantonal qui, pour assurer le diagnostic et le traitement de personnes atteintes de COVID-19, ont mis à disposition des infrastructures et des effectifs en personnel de santé non couverts par les systèmes de rémunération existants ou par d'autres rétributions.
Direction de la sécurité/Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires/Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Office des hôpitaux et Office du médecin cantonal ⁴⁾	60 000 000	43 536 729	1 Les moyens demandés par l'Organe de conduite cantonal (OCCant) ont été affectés principalement à l'achat de matériel de protection médicale (masques, blouses, lunettes, gants, kits de test COVID-19, etc.) mais aussi à la couverture d'autres dépenses engagées par l'OCCant, comme l'exploitation de la permanence téléphonique cantonale par la fondation CARElink ou encore la campagne d'information et de sensibilisation de la population. Les « dépenses effectives » sont des dépenses en valeur nette. Le matériel de protection médicale acheté a été revendu à des institutions du domaine de la santé.
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement/Office de l'environnement et de l'énergie	35 800 000	29 063 825	1 L'objectif principal des mesures est d'assurer à court terme des liquidités dans les entreprises bernoises afin de maintenir l'emploi, en versant des contributions à des entreprises à caractère technologique et à des microentreprises, une participation au programme fédéral d'extension du système de cautionnement en faveur des start-up, des contributions en faveur des destinations et de BE! Tourisme SA pour compenser partiellement les pertes réalisées sur la taxe d'hébergement et des subventions d'exploitation supplémentaires pour la mise sur pied du centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat (sitem-insel AG).

4) En vertu de l'article 81 de la loi cantonale du 19 mars 2014 sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCI; RSB 521.1), le crédit a été accordé par le Conseil-exécutif pendant la « situation extraordinaire » le 9 avril 2020 (ACE 0383/2020) et géré par la Direction de la sécurité (Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires) au profit de l'OCCant. Conformément au chiffre 6 de l'ACE 0701/2020, le transfert à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (Office du pharmacien cantonal) a eu lieu le 31 décembre 2020.

Direction/Office	Montants autorisés jusqu'au 31. 12. 2020 en CHF	Dépenses/charges jusqu'au 31. 12. 2020 en CHF	Affectation 1 = Dépenses (CR) 2 = Dépenses (CI) 3 = Charges (provisions)
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement/Office de l'économie	26 760 000	23 787 194	³ Conformément à l'ordonnance cantonale sur les cas de rigueur, les entreprises bernoises qui remplissent les conditions requises pour l'obtention des prestations peuvent demander un soutien en cas de perte de chiffre d'affaires (cas de rigueur 1), de fermeture administrative (cas de rigueur 2) ou de cumul de ces deux situations (cas de rigueur 3). Des provisions correspondantes d'un montant de CHF 23,76 millions ont été constituées au 31 décembre 2020. De plus amples informations à ce sujet sont publiées sur le site web de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (rubrique « Economie »).
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Office des hôpitaux et Office du médecin cantonal	25 000 000	1 066 689	¹ La mise en œuvre de la stratégie de vaccination doit garantir une vaccination échelonnée conformément aux prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). En fonction de la température de conservation des doses de vaccin et de leur quantité, le vaccin devra être administré dans les hôpitaux et les cliniques, si possible également dans les cabinets des médecins ainsi que dans les pharmacies. Les pensionnaires de foyers pourront être vaccinés par le personnel médical de ces établissements tandis que des équipes des services de sauvetage se rendront au domicile des personnes à mobilité réduite. Si les doses sont disponibles en nombre suffisant, l'ensemble de la population désireuse de se faire vacciner devrait l'être d'ici trois mois au maximum.
Direction des travaux publics et des transports/Office des transports publics et de la coordination des transports	18 666 667	18 666 667	³ La pandémie de COVID-19 provoque d'énormes baisses de revenus pour les entreprises de transport public. Les acheteurs couvriront les déficits enregistrés en 2020 par les entreprises de transport. Les montants exacts ne seront connus qu'après la clôture des comptes de 2020 de ces entreprises. Une provision correspondant à l'estimation des possibles paiements subséquents a été constituée dans la comptabilité cantonale.
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Office des hôpitaux et Office du médecin cantonal	16 800 000	16 800 000	² En vertu de l'article 3 OCCV, les hôpitaux répertoriés ayant leur siège dans le canton de Berne et pouvant attester de difficultés de liquidités ont la possibilité de bénéficier de versements extraordinaires sous la forme d'un prêt sans intérêts, en sus des flux de trésorerie existants.
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Office des personnes âgées et des personnes handicapées	7 709 126	7 709 126	³ Les pertes enregistrées dans des ateliers suite à la pandémie de COVID-19 qui menacent l'existence de ceux-ci et ne résultent pas des fluctuations du marché habituelles seront assumées par le canton en tenant compte du principe de subsidiarité. Des provisions de CHF 6,0 millions ont été constituées à cette fin au 31 décembre 2020.
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Office des hôpitaux et Office du médecin cantonal	6 115 000	6 048 558	¹ La stratégie pour endiguer efficacement la pandémie de COVID-19 prévoit que, dans la mesure du possible, tout nouveau cas de COVID-19 soit dépisté et tracé de manière à interrompre les chaînes de contamination. Pour ce faire, une stratégie de test à plus large échelle a été mise en place, tandis que la gestion systématique et contrôlée des contacts (traçage) a été réactivée. Cette méthode a pour objectif d'identifier le plus grand nombre possible de contacts qu'un sujet malade a eus dans une période de temps définie et de joindre les personnes concernées. Ces dernières sont alors informées qu'elles ont été en contact avec une personne infectée et qu'elles doivent se placer en quarantaine. Elles sont également instruites des diverses possibilités de test.

Direction/Office	Montants autorisés jusqu'au 31. 12. 2020 en CHF	Dépenses/charges jusqu'au 31. 12. 2020 en CHF	Affectation 1 = Dépenses (CR) 2 = Dépenses (CI) 3 = Charges (provisions)
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Office des hôpitaux et Office du médecin cantonal	5 100 000	2 950 781	¹ Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, le canton de Berne, afin de permettre au plus grand nombre possible de personnes d'avoir accès rapidement et sans bureaucratie à des offres de test, augmente les capacités de dépistage en mettant en place un centre de test mobile (bus) et une station de test (drive-in) sur l'Allmend à Berne. Lors de la première vague de la pandémie, le bus de dépistage a surtout été utilisé par le personnel et les patients des institutions de soins/de longue durée. Au vu de l'augmentation du nombre de cas en août/septembre 2020, le nombre des tests effectués a également progressé. Les capacités de test des institutions de soins du canton de Berne étaient de 6000 à 7000 tests par semaine. Cette limite a été atteinte voire dépassée dès après les vacances d'été. Outre le centre de dépistage à Berne et le centre de test rapide à Belp, il est prévu de soutenir les prestataires dans les autres régions pour accroître leurs capacités de test.
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Office de l'intégration et de l'action sociale	3 304 822	3 304 821	¹ L'ordonnance du 22 avril 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le domaine de l'accueil extrafamilial (OCCVAcc; RSB 101.6) vise à atténuer l'impact économique dans ce domaine et de garantir le maintien d'une offre de prise en charge extrafamiliale également pendant la crise. Concrètement, les émoluments versés pour des prestations de prise en charge qui n'ont pas été utilisées par les parents du fait de la crise liée au coronavirus et de la communication du canton, ont été pris en charge par le canton et les communes pour la période du 17 mars au 16 mai 2020 (part cantonale dans le cadre de la compensation des charges de l'aide sociale et part équivalente des communes).
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Office des hôpitaux et Office du médecin cantonal	3 000 000	1 040 664	¹ Conformément à l'article 31, alinéa 1 LEp, l'Office du médecin cantonal (OMC) ordonne les mesures épidémiologiques nécessaires aux personnes concernées. En particulier une personne malade, présumée malade, infectée ou présumée infectée peut être tenue de suivre un traitement médical ou de se soumettre à des prélèvements. Les cantons assument les coûts des mesures visant des individus ou la population, pour autant que ces coûts ne soient pas couverts autrement, ainsi que ceux des enquêtes épidémiologiques jusqu'à ce que celles-ci soient prises en charge par la Confédération (à partir du 25.06.2020).
Direction des finances/Office du personnel	1 920 000	1 041 559	¹ Le fonctionnement des divers guichets du canton de Berne (p. ex. Indendence des impôts, caisses de chômage et offices régionaux de placement, Office des assurances sociales, bureaux du registre foncier, offices du registre du commerce, autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, préfectures, Office de la circulation routière et de la navigation, offices de l'état-civil et centres de documents d'identité) et les tâches effectuées au poste de travail se font dans le respect des mesures de protection obligatoire. Dans les locaux utilisés par plusieurs personnes, le port du masque de protection est prescrit. Après l'analyse des besoins dans les Directions concernées, l'Office du personnel s'est chargé d'acheter les masques.

Direction/Office	Montants autorisés jusqu'au 31. 12. 2020 en CHF	Dépenses/charges jusqu'au 31. 12. 2020 en CHF	Affectation 1 = Dépenses (CR) 2 = Dépenses (CI) 3 = Charges (provisions)
Autorités/Grand Conseil	1 730 000	1 708 712	¹ En raison de la situation extraordinaire liée à la crise du coronavirus, et en raison des prescriptions de la Confédération, notamment en ce qui concerne l'organisation de manifestations, le Bureau du Grand Conseil a décidé d'organiser les sessions d'été, d'automne et d'hiver 2020 en dehors des murs de l'Hôtel du gouvernement, sur le site de BERNEXPO, afin que les mesures d'hygiène et de distanciation requises puissent être respectées.
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Office de l'intégration et de l'action sociale	1 127 790	1 127 790	³ Pertes de revenus pendant le confinement dans le domaine des offres d'insertion professionnelles; part du canton de Berne au titre de la compensation des charges de l'aide sociale (part équivalente des communes). Des provisions correspondantes d'un montant de CHF 1,10 million ont été constituées au 31 décembre 2020.
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Secrétariat général/Office du pharmacien cantonal/Office du médecin cantonal	1 100 000	249 840	¹ Renforcement du personnel de l'Office du médecin cantonal, de l'Office du pharmacien cantonal et du Secrétariat général pour maîtriser la pandémie (technique et administratif, organisation).
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Secrétariat général	868 983	704 878	¹ Dépenses informatiques liées aux mesures visant à maîtriser la pandémie (p. ex. données COVID-19 ou plateforme d'inscription pour des missions).
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Office des hôpitaux et Office du pharmacien cantonal	800 000	319 636	¹ Achat de matériel de protection pour des institutions et des professionnels de la santé selon la décision de l'OCCant en tant que compte des revenus issus de la facturation des commandes. De plus, la gestion de l'entrepôt de matériel de protection par la POCA a nécessité d'engager du personnel supplémentaire à la charge des comptes de la DSSI.
Direction des travaux publics et des transports/Office des transports publics et de la coordination des transports	752 319	752 319	³ La pandémie de COVID-19 a provoqué d'énormes baisses de revenus pour les entreprises bernoises de transport public. Mais la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur le soutien des transports publics durant la crise du COVID-19 (RO 2020 3825) prévoit d'indemniser les entreprises concessionnaires du secteur touristique pour les pertes liées à la pandémie entre mars et septembre 2020. Ces compensations seront versées à la BLS Schifffahrt et à la Compagnie de navigation du lac de Bienne en 2021. Une provision correspondante a été constituée dans la comptabilité cantonale en 2020.
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Secrétariat général	650 000	558 067	¹ En lien avec les mesures visant à maîtriser la pandémie, le canton a lancé diverses campagnes (p. ex. campagnes d'image et d'information «C'est sûr» et «Cadeau de Pâques» pour le personnel soignant et thérapeutique qui subit une forte charge).
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Office du médecin cantonal	500 000	224 928	¹ Un crédit-cadre et un crédit complémentaire ont été accordés à l'OCCant par ACE 0373/2020 et 0383/2020 pour lui permettre d'acquérir du matériel de protection médicale nécessaire d'urgence afin de lutter contre la pandémie de COVID-19. Le crédit-cadre était également destiné à couvrir, entre autres, les coûts de fonctionnement d'une permanence téléphonique cantonale. Après l'intervention de l'OCCant, la responsabilité des outils de gestion de crise mis en place a été transférée à la DSSI.

Direction/Office	Montants autorisés jusqu'au 31. 12. 2020 en CHF	Dépenses/charges jusqu'au 31. 12. 2020 en CHF	Affectation 1 = Dépenses (CR) 2 = Dépenses (CI) 3 = Charges (provisions)
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Office des hôpitaux	150 000	14 550	¹ Certains services de sauvetage ont subi une forte charge en lien avec la pandémie de COVID-19 (augmentation du nombre de transports, mais aussi absences de membres du personnel pour cause de maladie). Pour les soulager, la Confédération a mis à disposition des membres de l'armée. Cependant, les hôpitaux et services de sauvetage ont dû prendre en charge la formation, les repas et l'hébergement des militaires. Les institutions seront indemnisées pour les coûts occasionnés en vertu de l'OCCVS.
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration/Office du pharmacien cantonal	79 987	76 982	¹ Soutien financier pour le Service régional d'inspection des médicaments du nord-ouest de la Suisse (RHI) en raison de la pandémie de COVID-19 (difficultés de liquidités suite à des pertes de revenus, l'activité d'inspection ayant été temporairement suspendue).
Directions, Autorités et Chancellerie d'Etat, Contrôle des finances, Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, Autorités judiciaires et Ministère public	5 043 307	5 043 307	¹ Charges liées en particulier à la mise en œuvre des stratégies de sécurité concernant les contacts avec la clientèle, et charges de personnel et de matériel pour maîtriser la pandémie de COVID-19 dans les Directions.
Total	376 778 001	319 597 622	

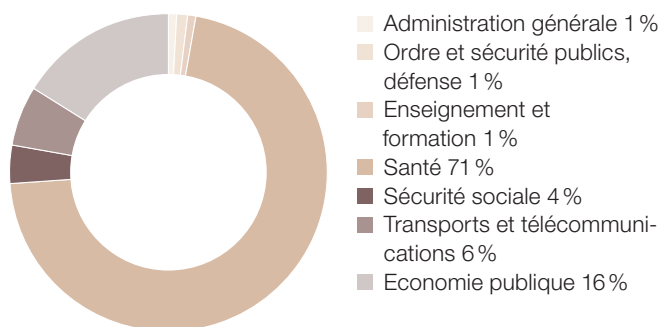
Le Fonds de loterie, le Fonds du sport et le Fonds d'encouragement des activités culturelles étant neutres au plan du résultat, les dépenses les concernant n'ont globalement aucune incidence sur les

finances cantonales. Elles sont uniquement mentionnées à des fins d'exhaustivité :

Direction/Office	Montants autorisés jusqu'au 31. 12. 2020 en CHF	Dépenses/charges jusqu'au 31. 12. 2020 en CHF	Affectation 1 = dépenses (CR) 2 = dépenses (CI) 3 = charges (provisions)
Direction de l'instruction publique et de la culture/Office de la culture	21 004 900	12 612 395	¹ Les mesures comprennent le versement d'indemnités pour pertes financières à des entreprises culturelles à but lucratif ou non lucratif et à des acteurs et actrices culturels. Ces indemnités visent à compenser les pertes financières résultant de l'annulation ou du report de manifestations et de projets ou de la fermeture de l'entreprise qui ne sont pas couvertes par d'autres mesures (p. ex. indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail). La Confédération finance la moitié des indemnités pour pertes financières accordées par le canton. La part des indemnités pour pertes financières prise en charge par le canton est financée grâce à une contribution extraordinaire du Fonds de loterie au Fonds d'encouragement des activités culturelles, d'un montant de CHF 15,0 millions.
Direction de la sécurité/Secrétariat général	10 000 000	966 231	¹ Le Fonds du sport et en partie aussi le Fonds de loterie mettent à disposition un montant total de CHF 10,0 millions pour d'autres mesures extraordinaires d'utilité publique afin d'indemniser les pertes résultant de l'annulation de manifestations sportives et de soutenir des associations.
Total	31 004 900	13 578 626	

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des dépenses (provisions comprises) destinées à maîtriser la pandémie de COVID-19, qui totalisent CHF 319,6 millions, selon la classification fonctionnelle, et leur ventilation entre les Directions, les Autorités et la Chancellerie d'Etat, le Contrôle des finances, le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, les autorités judiciaires et le Ministère public.

Graphique 7: ventilation des dépenses COVID-19 selon la classification fonctionnelle



Graphique 8: répartition des dépenses COVID-19 entre les Directions, les Autorités et la Chancellerie d'Etat, le Contrôle des finances, le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, les autorités judiciaires et le Ministère public

en millions CHF (Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.)

Autorités et Chancellerie d'Etat	1.9
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement	52.3
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	238.8
Direction de l'intérieur et de la justice (y comp. Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données)	0.3
Direction de la sécurité	2.7
Direction des finances	0.4
Direction de l'instruction publique et de la culture	2.8
Direction des travaux publics et des transports	20.0
Contrôle des finances	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public	0.3

Informations sur les dépenses liées à la COVID-19

Les comptes de 2020 sont profondément marqués tant par les mesures adoptées pour maîtriser la pandémie de COVID-19 que par leurs répercussions. Les pages qui précèdent présentent les dépenses supplémentaires exigées par la pandémie qui ont déjà été effectuées et/ou les charges correspondant à des provisions comptabilisées – que le canton de Berne doit supporter (en chiffres nets).

Les tableaux et graphiques ci-dessus ne comprennent pas les diminutions de revenus résultant de la pandémie de COVID-19, qui ne sont pas encore totalement quantifiables (p. ex. baisse du produit de l'impôt anticipé et des amendes) ni les conséquences financières du côté des recettes des mesures adoptées par le Conseil-exécutif (p. ex. remises d'émoluments ou exonération des intérêts moratoires).

Les commentaires de l'annexe aux comptes annuels (voir notamment le chap. 2.6.2.1 du compte de résultats) fournissent des indications complémentaires sur les diminutions/augmentations de charges et de revenus liées à la pandémie de COVID-19.

De plus, des informations détaillées sur les conséquences financières de la pandémie sont présentées dans les chapitre relatifs aux Directions du volume 3 (Groupes de produits y compris comptes spéciaux et financement spéciaux) du présent rapport de gestion.

Enfin, il faut noter que le canton de Berne n'a pas contracté de créances conditionnelles ni d'engagements conditionnels pour des cautionnement et/ou garanties de l'Etat du fait de la pandémie de COVID-19 durant l'exercice sous rapport.

1.3.6 Appréciation des risques

L'identification des risques importants et des mesures à adopter pour les gérer joue un grand rôle dans l'appréciation des résultats de la clôture des comptes.

D'entente avec la Commission de gestion du Grand Conseil, les risques ont été subdivisés en deux catégories : les risques généraux et les risques opérationnels.

Les risques généraux sont identifiés et gérés par le Conseil-exécutif dans le cadre de ses instruments de pilotage. Les risques opérationnels relèvent de la responsabilité décentralisée des Directions et de la Chancellerie d'Etat.

Le compte rendu des risques généraux et des risques opérationnels de l'administration est effectué, conformément à la directive concernant les risques et les assurances de l'administration du canton de Berne (ACE 323/2008), dans un processus distinct et est soumis au Conseil-exécutif en dehors des comptes annuels, en vertu d'un mandat supplémentaire de la Direction des finances.

Nous renvoyons par ailleurs aux explications que le Conseil-exécutif fournit dans le cadre du plan intégré mission-financement au sujet des risques et des opportunités en matière de politique financière.

1.4 Données macroéconomiques

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020
Croissance économique CH	1.1) 1.1 %	1.2) 1.6–2.1 %	1.3) –3.1 %
Croissance économique canton de Berne	2.1) 0.8 %	2.2) 1.1 %	2.3) –4.4 %
Intérêts à long terme ³⁾	0.62 %	1.00 %	–0.11 %
Intérêts à court terme ⁴⁾	–0.66 %	0.00 %	–0.73 %
Renchérissment	5.1) 0.4 %	5.2) 0.4–0.6 %	5.3) –0.7 %

1.1) Produit intérieur brut réel (PIB); source: BAK Economics (décembre 2020)

1.2) Produit intérieur brut réel (PIB); fourchette des prévisions BAK Economics, Seco, KOF, UBS, CS (mars 2019)

1.3) Produit intérieur brut réel (PIB); source: BAK Economics (décembre 2020)

2.1) Produit intérieur brut réel (PIB) canton de Berne; source: BAK Economics (décembre 2020)

2.2) Produit intérieur brut réel (PIB) canton de Berne; prévisions BAK Economics (mars 2019)

2.3) Produit intérieur brut réel (PIB) canton de Berne; source: BAK Economics (décembre 2020)

3) Cours vendeur swap à 15 ans

4) Swiss Average Rate Overnight (SARON)

5.1) Prix à la consommation; source: OFS (décembre 2020)

5.2) Produit intérieur brut réel (PIB); fourchette des prévisions BAK Economics, Seco, KOF, UBS, CS (mars 2019)

5.3) Prix à la consommation; source: OFS (décembre 2020)

En raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures consécutives visant à protéger la santé, l'économie mondiale - de même par conséquent que la conjoncture en Suisse et dans le canton de Berne - ont connu un effondrement historique en 2020. Les plus fortes pertes de valeur ajoutée sont enregistrées dans le secteur touristique, dans l'industrie hôtelière et la restauration ainsi que dans le domaine du divertissement et de l'événementiel. Un grand nombre d'autres secteurs de l'industrie sont fortement touchés, notamment le secteur de l'horlogerie. D'autres branches en revanche profitent d'une demande en hausse, par exemple l'industrie alimentaire, les prestations de services TI et le commerce en ligne avec la logistique associée.

Les taux d'intérêts pour les emprunts à long terme ont diminué par rapport à l'année précédente et sont nettement inférieurs aux prévisions. Ceux des emprunts à court terme ont baissé de façon minimale par rapport à 2019. Les taux d'intérêt à court terme sont sensiblement inférieurs aux prévisions du budget 2020.

Le renchérissement est de -0,7 pour cent, taux nettement inférieur à la valeur maximale qui était prévue au budget 2020. Cette diminution s'explique en particulier par la baisse des prix des voyages organisés à l'étranger, des produits pétroliers et des transports aériens. Par contre, les loyers et les prix des automobiles neuves ont augmenté.



Kanton Bern
Canton de Berne

Rapport de gestion 2020, volume 1
Comptes annuels de l'exercice et
annexe du canton de Berne
Comptes annuels et annexe
et explications complémentaires

2 Comptes annuels

2.1 Compte de résultats

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019 CHF	Ecart par rapp. compte 2019 %	Point de l'annexe ¹⁾
Charges d'exploitation	-11 112.4	-11 593.7	-11 804.9	-692.6	-6.2 %	
Charges de personnel	-2 954.9	-3 014.2	-2 991.9	-37.0	-1.3 %	1
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-924.3	-994.5	-939.6	-15.3	-1.7 %	2
Amortissements du patrimoine administratif	-299.1	-300.5	-284.9	14.2	4.8 %	3
Attributions aux Fonds et financements spéciaux	-88.7	-79.6	-155.3	-66.6	-75.0 %	4
Charges de transfert	-6 110.2	-6 464.9	-6 695.4	-585.1	-9.6 %	5
Subventions redistribuées	-582.4	-583.7	-584.4	-1.9	-0.3 %	6
Imputations internes	-152.7	-156.2	-153.6	-0.9	-0.6 %	
Revenus d'exploitation	11 161.3	11 496.3	11 627.1	465.8	4.2 %	
Revenus fiscaux	5 435.0	5 774.1	5 708.5	273.5	5.0 %	7
Régales et concessions	171.8	139.5	381.4	209.6	122.0 %	8
Contributions	610.7	569.1	614.5	3.9	0.6 %	9
Revenus divers	3.8	1.9	2.0	-1.8	-47.7 %	10
Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux	95.1	82.5	101.7	6.6	7.0 %	11
Revenus de transfert	4 109.8	4 191.5	4 081.0	-28.8	-0.7 %	12
Subventions à redistribuer	582.4	583.7	584.4	1.9	0.3 %	6
Imputations internes	152.7	154.0	153.6	1.0	0.6 %	
Résultat des activités d'exploitation	48.9	-97.4	-177.8	-226.7	-463.6 %	
Charges financières	-97.1	-85.4	-84.9	12.2	12.6 %	13
Revenus financiers	290.6	282.4	316.0	25.4	8.8 %	14
Résultat financier	193.5	196.9	231.1	37.7	19.5 %	
Résultat opérationnel	242.4	99.6	53.3	-189.1	-78.0 %	
Charges extraordinaires	-25.7	-25.7	-14.6	11.1	43.2 %	15
Revenus extraordinaires	48.3	144.4	1.5	-46.7	-96.9 %	16
Résultat extraordinaire	22.6	118.7	-13.1	-35.7	-157.9 %	
Résultat total du compte de résultats	264.9	218.3	40.2	-224.7	-84.8 %	

Les différences éventuelles sont dues au fait que les chiffres sont arrondis.

¹⁾ La «version définitive» sera publiée sur le [site internet](#) de l'Administration des finances du canton de Berne.

Explications sur les échelons du compte de résultats

Résultat des activités d'exploitation

Le résultat des activités d'exploitation se calcule à partir des revenus d'exploitation (revenus fiscaux, régales et concessions, contributions, revenus divers, prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux, revenus de transferts, subventions à redistribuer, imputations internes) moins les charges d'exploitation (charges de personnel, charges de biens et services et autres charges d'exploitation, amortissements du patrimoine administratif, versements aux Fonds et financements spéciaux, charges de transferts, subventions redistribuées, imputations internes).

Résultat financier

Le résultat financier se calcule à partir des revenus financiers (revenus des intérêts, bénéfices réalisés sur le patrimoine financier, revenus des participations du patrimoine financier, revenus des biens-fonds du patrimoine financier, réévaluations des immobilisations du patrimoine financier, revenus financiers de prêts et participations du patrimoine administratif, revenus financiers d'entreprises publiques, revenus de biens-fonds du patrimoine administratif, revenus de biens-fonds loués, autres revenus financiers) moins les charges financières (charges d'intérêts, pertes de change réalisées, frais d'obtention de capitaux et frais administratifs, charges des biens-fonds du patrimoine financier, réévaluations des immobilisations du patrimoine financier, charges financières diverses).

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant le résultat des activités d'exploitation et le résultat financier.

Résultat extraordinaire

Charges et revenus sont considérés comme extraordinaires s'il est impossible de tabler sur eux, s'ils se dérobent à toute influence et tout contrôle et qu'ils ne relèvent pas des affaires opérationnelles (fourniture des prestations). L'utilisation de moyens de la politique financière est comptabilisée comme charge ou revenu extraordinaire. Il s'agit des amortissements supplémentaires, de l'amortissement du découvert du bilan, des attributions aux Fonds et des prélèvements sur les Fonds, des réserves provenant de l'enveloppe budgétaire, des préfinancements et des autres réserves.

Résultat total du compte de résultats

Le résultat total du compte de résultats est obtenu en ajoutant le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire.

2.2 Compte des investissements

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019		Point de l'annexe ¹⁾
				CHF	%	
Dépenses	-520.3	-562.1	-510.8	9.6	1.8 %	
Immobilisations corporelles	-300.2	-335.6	-307.6	-7.4	-2.5 %	17
Investissements pour le compte de tiers	0.0	0.0	-1.3	-1.3	–	18
Immobilisations incorporelles	-26.2	-34.5	-29.8	-3.6	-13.5 %	19
Prêts (y compris prêts inscrits au passif)	-27.2	-23.9	-51.1	-24.0	-88.2 %	20
Participations et capital social	-0.0	0.0	0.0	0.0	100.0 %	21
Subventions d'investissement accordées	-147.9	-148.2	-105.9	42.0	28.4 %	22
Subventions d'investissement redistribuées	-18.8	-19.9	-15.0	3.8	20.3 %	23
Investissements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %	24
Recettes	145.9	115.7	119.9	-25.9	-17.8 %	
Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier	7.9	3.1	5.9	-2.0	-25.3 %	25
Remboursements	7.2	7.0	5.6	-1.6	-21.8 %	26
Transfert d'immobilisations incorporelles au patrimoine financier	0.1	0.5	0.9	0.8	654.7 %	27
Subventions d'investissement acquises	67.0	59.3	46.5	-20.5	-30.5 %	28
Remboursement de prêts	27.7	26.0	35.5	7.7	27.9 %	29
Reports de participations	0.5	0.0	10.2	9.7	1 931.6 %	30
Remboursement de subventions d'investissement accordées	16.7	0.0	0.4	-16.3	-97.4 %	31
Subventions d'investissement à redistribuer	18.8	19.9	15.0	-3.8	-20.3 %	32
Recettes d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %	33
Investissement net	-374.5	-446.4	-390.8	-16.4	-4.4 %	

Les différences éventuelles sont dues au fait que les chiffres sont arrondis.

¹⁾ La «version définitive» sera publiée sur le [site internet](#) de l'Administration des finances du canton de Berne.

2.3 Bilan

en millions CHF	Compte 31.12.2019	Compte 31.12.2020	Ecart par rapp. compte 2019 CHF %		Point de l'annexe ¹⁾
Actif circulant	5 281.3	5 671.1	389.8	7.4 %	
Patrimoine financier	5 281.3	5 671.1	389.8	7.4 %	
Disponibilités et placements à court terme	117.0	102.5	-14.4	-12.3 %	35
Créances	3 422.0	3 594.7	172.6	5.0 %	36
Placements financiers à court terme	0.0	0.0	0.0	0.0 %	37
Actifs de régularisation	1 725.2	1 957.1	231.9	13.4 %	38
Stocks et travaux en cours	17.2	16.8	-0.3	-2.0 %	39
Actif immobilisé	7 535.1	7 161.2	-373.9	-5.0 %	
Patrimoine financier	144.1	171.9	27.8	19.3 %	
Immobilisations financières	4.7	6.3	1.6	34.3 %	40
Immobilisations corporelles (PF)	139.4	165.7	26.2	18.8 %	41
Créances envers les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0 %	42
Patrimoine administratif	7 391.0	6 989.3	-401.7	-5.4 %	
Immobilisations corporelles (PA)	4 353.1	4 338.2	-14.8	-0.3 %	43
Immobilisations incorporelles	117.2	135.9	18.7	16.0 %	44
Prêts	585.0	614.8	29.8	5.1 %	45
Participations/capital social	600.4	588.6	-11.8	-2.0 %	46
Subventions d'investissement	1 735.3	1 311.7	-423.6	-24.4 %	47
Actif total	12 816.4	12 832.4	15.9	0.1 %	
Capitaux de tiers	-11 742.8	-12 150.4	-407.6	-3.5 %	
Capitaux de tiers à court terme	-4 400.1	-5 277.9	-877.8	-20.0 %	
Engagements courants	-1 080.9	-1 498.8	-417.9	-38.7 %	48
Engagements financiers à court terme	-836.5	-770.6	65.9	7.9 %	49
Passifs de régularisation	-2 023.5	-2 377.8	-354.2	-17.5 %	50
Provisions à court terme	-459.2	-630.8	-171.6	-37.4 %	51
Capitaux de tiers à long terme	-7 342.7	-6 872.5	470.2	6.4 %	
Engagements financiers à long terme	-5 646.3	-5 210.9	435.3	7.7 %	52
Provisions à long terme	-1 489.0	-1 407.6	81.4	5.5 %	51
Engagements envers les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers	-207.4	-253.9	-46.5	-22.4 %	54
Capital propre	-1 073.7	-682.0	391.7	36.5 %	
Engagements(-) / avances (+) envers des financements spéciaux du capital propre	53.8	27.9	-25.9	-48.1 %	55
Engagements(-) / avances (+) envers des Fonds du capital propre	-69.6	-22.6	47.0	67.5 %	56
Préfinancements	-476.1	-523.2	-47.0	-9.9 %	57
Réserve de politique financière	-250.0	-250.0	0.0	0.0 %	58
Réserve de réévaluation (introduction MCH2)	-495.7	0.0	495.7	100.0 %	59
Réserve de retraitement du patrimoine financier	-92.4	-123.0	-30.6	-33.1 %	60
Autres capitaux propres	0.0	0.5	0.5	118 488.7 %	61
Excédent / découvert du bilan	256.3	208.3	-48.0	-18.7 %	62
Passif total	-12 816.4	-12 832.4	-15.9	-0.1 %	

Les différences éventuelles sont dues au fait que les chiffres sont arrondis.

¹⁾ La «version définitive» sera publiée sur le [site internet](#) de l'Administration des finances du canton de Berne.

2.4 Etat du capital propre

	Finance- ments spéciaux et Fonds	Préfinan- cements	Réserve de poli- tique finan- cière	Réserve de réé- valua- tion	Réserve de retrai- tement	Autre capital propre	Excédent (-)/décou- vert (+) du bilan	Total capital propre
en millions CHF								
Capital propre au 01.01.2019 avant retraitement	-28.4	-483.4	-250.0	-532.4	-93.1	0.3	401.6	-985.5
Constitution(-)/dissolution(+) Réévaluation unique des terrains à l'Office des ponts et chaussées ²⁾	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-80.6	-80.6
Constitution(-)/dissolution(+) Provisions pour l'avoir d'impôt anticipé ³⁾	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	200.3	200.3
Restructuration ultérieure suite au retraitement ⁴⁾	0.0	0.0	0.0	-4.2	4.2	0.0	0.0	0.0
Capital propre au 01.01.2019 après retraitement	-28.4	-483.4	-250.0	-536.6	-88.9	0.3	521.3	-865.9
Versement(-)/prélèvement(+) sur les finance- ments spéciaux et Fonds	12.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	12.6
Versement(-)/prélèvement(+) sur les préfinance- ments	0.0	7.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.3
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de politique financière	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de réévaluation ¹⁾	0.0	0.0	0.0	41.0	0.0	0.0	0.0	41.0
Constitution (-)/dissolution (+) de la réserve de retraitement du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	-3.5	0.0	0.0	-3.5
Autres transactions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.3	0.0	-0.3
Résultat annuel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-264.9	-264.9
Capital propre au 31.12.2019 après comptabilisation du résultat annuel	-15.8	-476.1	-250.0	-495.7	-92.4	0.0	256.3	-1 073.7
Capital propre au 01.01.2020 avant retraitement	-15.8	-476.1	-250.0	-495.7	-92.4	0.0	256.3	-1 073.7
Dissolution de la réserve de réévaluation corres- pondant aux actifs financés par des Fonds ⁵⁾	0.0	0.0	0.0	491.5	0.0	0.0	-491.5	0.0
Amortissement des éléments d'actif financés par des Fonds ⁵⁾	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	464.8	464.8
Dissolution et corrections ultérieures liées au retraitement ⁶⁾	0.0	0.0	0.0	4.2	-4.2	0.0	-4.6	-4.6
Restructuration et correction ultérieures du Fonds d'aide aux investissements liées au retraitement ⁶⁾	25.0	-48.5	0.0	0.0	0.0	0.0	23.5	0.0
Capital propre au 01.01.2020 après retraitement	9.2	-524.7	-250.0	0.0	-96.6	0.0	248.5	-613.5
Versement(-)/prélèvement(+) sur les finance- ments spéciaux et Fonds ¹⁾	-3.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-3.9
Versement (-)/prélèvement(+) sur les préfinance- ments	0.0	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de politique financière	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de réévaluation ²⁾	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Constitution(-)/dissolution(+) de la réserve de retraitement du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	-26.4	0.0	0.0	-26.4
Autres transactions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.5
Résultat annuel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-40.2	-40.2
Capital propre au 31.12.2020 après comptabilisation du résultat annuel	5.3	-523.2	-250.0	0.0	-123.0	0.5	208.3	-682.0

Les différences éventuelles sont dues au fait que les chiffres sont arrondis. Remarque: des chiffres négatifs signifient un capital propre positif.

Explications des termes suivis d'un appel de note

- 1) Les réserves de réévaluation des financements spéciaux et des Fonds résultant du retraitement lié à l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017 sont dissoutes sur 15 ans par tranche de CHF 41 millions.
- 2) En approuvant le rapport de gestion portant sur les comptes annuels de 2018, le Grand Conseil a pris acte du fait que la séparation nécessaire des terrains et des routes, effectuée dans une approche par composant, a été mise en œuvre à l'Office des ponts et chaussées. La réévaluation unique des terrains à l'Office des ponts et chaussées au 1^{er} janvier 2019 a été effectuée sans incidence sur le résultat via le découvert du bilan et se solde par une valeur totale de terrain de CHF 80,6 millions, sur la base de CHF 5/m².
- 3) Augmentation des provisions sur la part cantonale au produit de l'impôt anticipé fédéral par analogie à la méthode fédérale révisée.
- 4) Correction d'erreurs suite au retraitement au 1^{er} janvier 2017.
- 5) Avec la modification de l'article T1-1 LFP au 1^{er} janvier 2020, le solde résiduel de la réserve de réévaluation correspondant aux actifs financés par des Fonds a été dissous sans effet sur le résultat. En contrepartie les actifs financés par des Fonds ont aussi été totalement amortis sans incidence sur le résultat.
- 6) Restructuration ultérieure du Fonds d'aide aux investissements des Fonds dans les préfinancements et correction sans effet sur le résultat de la fortune du Fonds via le découvert du bilan.

Explications sur l'état du capital propre

L'état du capital propre indique l'évolution du capital propre durant l'année sous rapport. Il montre comment les faits financiers enregistrés se sont répercutés sur les différents éléments du capital propre. De plus, il présente de façon transparente les divers postes de réserves et leurs variations.

en millions CHF

Financements spéciaux et Fonds

-3.9 Excédent de revenus (-)/de charges (+)

- 3.6 Résultat annuel du Fonds pour la gestion des déchets
- 3.4 Résultat annuel du Fonds pour l'assainissement
- 2.3 Résultat annuel du Fonds pour les cas spéciaux
- 1.4 Résultat annuel du Fonds de lutte contre la toxicomanie
- 0.1 Résultat annuel de la compensation de la plus-value
- 1.3 Résultat annuel du Fonds de régénération des eaux
- 0.1 Résultat annuel du Fonds des rives des lacs et des rivières
- 0.5 Résultat annuel de la Caisse des épizooties
- 0.4 Résultat annuel du Fonds du tourisme
- 1.1 Résultat annuel du Fonds pour l'alimentation en eau
- 0.1 Résultat annuel du Fonds pour les dommages causés par le gibier

Préfinancements

1.5 Excédent de revenus (-)/de charges (+)

- 0.0 Résultat annuel du Fonds de couverture des pics d'investissement
- 0.4 Résultat annuel du Fonds d'aide aux investissements
- 1.2 Résultat annuel du Fonds d'investissements hospitaliers

Réserve de politique financière

0.0 Excédent de revenus (-)/de charges (+)

- 0.0 Résultat annuel du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

2.5 Tableau des flux de trésorerie

en millions CHF	Compte 2019	Compte 2020	Ecart par rapp. 2019 CHF %	
Résultat annuel (excédent de revenus [+] / de charges [-])	264.9	40.2	-224.7	-84.8 %
+/- Amortissements et dissolution des subventions d'investissement inscrites au passif	399.5	331.0	-68.4	-17.1 %
+/- Pertes / gains de change sur placements financiers	0.1	-16.6	-16.7	-12 378.7 %
+/- Rectifications de valeur/reprises de dépréciation des prêts, participations et subventions d'investissement	-5.0	1.0	6.0	120.5 %
+/- Pertes/gains issus de la vente d'immobilisations corporelles du PF et d'ajustements de la valeur comptable	-2.3	-3.2	-0.9	-39.0 %
+/- Ajustement de la valeur comptable des créances à long terme	0.2	0.1	-0.1	-51.9 %
+/- Diminution/augmentation des créances	23.3	-172.6	-196.0	-840.7 %
+/- Diminution/augmentation des actifs de régularisation du compte de résultats	-29.0	-239.3	-210.3	-726.2 %
+/- Diminution/augmentation des stocks et des travaux en cours	1.1	0.3	-0.8	-69.5 %
+/- Augmentation/diminution des engagements courants	-64.9	417.9	482.8	744.1 %
+/- Augmentation/diminution des passifs de régularisation du compte de résultats	-24.5	376.1	400.6	1 636.5 %
+/- Constitution/dissolution ou utilisation des provisions du compte de résultats	-111.3	92.4	203.6	183.0 %
+/- Variations des financements spéciaux et des réserves ¹⁾	-55.6	48.8	104.4	187.8 %
+/- Autres transactions sans effet sur les liquidités	0.3	0.0	-0.3	-100.0 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	397.0	876.2	479.1	120.7 %
- Dépenses pour des immobilisations corporelles	-300.2	-307.6	-7.4	-2.5 %
- Dépenses pour le compte de tiers	0.0	-1.3	-1.3	-
- Dépenses pour des immobilisations incorporelles	-26.2	-29.8	-3.6	-13.5 %
- Dépenses pour des prêts	-27.2	-51.1	-24.0	-88.2 %
- Dépenses pour des participations	0.0	0.0	0.0	100.0 %
- Dépenses pour des subventions d'investissement accordées	-147.9	-105.9	42.0	28.4 %
- Dépenses pour des subventions d'investissement redistribuées	-18.8	-15.0	3.8	20.3 %
- Dépenses pour des investissements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0 %
+ Recettes de transfert d'immobilisations corporelles	7.9	5.9	-2.0	-25.3 %
+ Recettes de remboursement	7.2	5.6	-1.6	-21.8 %
+ Recettes de vente d'immobilisations incorporelles	0.1	0.9	0.8	654.7 %
+ Recettes de subventions d'investissement acquises	67.0	46.5	-20.5	-30.5 %
+ Recettes de remboursement de prêts	27.7	35.5	7.7	27.9 %
+ Recettes de transfert de participations	0.5	10.2	9.7	1 931.6 %
+ Recettes de remboursement de subventions d'investissement accordées	16.7	0.4	-16.3	-97.4 %
+ Recettes de subventions d'investissement à redistribuer	18.8	15.0	-3.8	-20.3 %
+ Recettes d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde du compte des investissements	-374.5	-390.8	-16.4	-4.4 %
- Utilisation de provisions pour les routes nationales	-6.0	-2.2	3.9	63.8 %
- Transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier	-6.8	-11.3	-4.5	-65.7 %
+ Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	-100.0 %
+ Report à l'actif en cas de contrats de location-financement	0.0	0.0	0.0	0.0 %
+/- Autres transactions du compte des investissements sans effet sur les liquidités	17.2	-13.9	-31.0	-180.7 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du patrimoine administratif	-370.1	-418.2	-48.0	-13.0 %
+/- Sorties/entrées de placements financiers du patrimoine financier	0.5	29.1	28.7	6 253.1 %
+/- Sorties/entrées d'immobilisations corporelles du patrimoine financier	2.1	3.7	1.6	75.0 %
Flux de trésorerie liés aux activités de placement du patrimoine financier	2.6	32.8	30.3	1 184.0 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-367.6	-385.4	-17.8	-4.8 %
Flux de trésorerie avant activités financières	29.4	490.8	461.4	1 567.5 %
<i>free cashflow = flux de trésorerie positif, cash-drain = flux de trésorerie négatif</i>				
+/- Augmentation/diminution des engagements financiers à court terme	-5.6	-65.9	-60.3	-1 078.6 %
+/- Augmentation/diminution des engagements financiers à long terme	-18.4	-439.3	-420.8	-2 281.0 %
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-24.0	-505.2	-481.2	-2 001.4 %
Total des flux de trésorerie	5.4	-14.4	-19.8	-367.3 %

en millions CHF	Compte 2019	Compte 2020	Ecart par rapp. 2019	
			CHF	%
+/- Etat des disponibilités au 01.01.	111.6	117.0	5.4	4.8 %
+/- Augmentation/diminution des disponibilités et placements à court terme	5.4	-14.4	-19.8	-367.3 %
+/- Etat des disponibilités au 31.12.	117.0	102.5	-14.4	-12.3 %

Les différences éventuelles sont dues au fait que les chiffres sont arrondis.

Explication des termes suivis d'un appel de note

¹⁾ Versements(-)/prélèvements(+) sur les financements spéciaux et Fonds du capital propre et des capitaux de tiers, préfinancements, réserve de politique financière et réserve de réévaluation (introduction MCH2) du capital propre.

Explication du tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie indique la provenance et l'utilisation des liquidités, exposant ainsi les opérations à l'origine de l'état des liquidités. Il renseigne sur l'évolution des liquidités, sur les opérations d'investissement et sur le financement du budget au cours de l'exercice. Les causes de la variation des liquidités sont réparties dans trois domaines:

- Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation montrent dans quelle mesure le canton de Berne peut amortir des engagements, préserver sa capacité d'action et financer des investissements en utilisant les excédents de moyens de paiements constitués. Le canton de Berne utilise la méthode indirecte. Les flux de trésorerie correspondent au résultat annuel (excédent de revenus [+]/de charges [-]), corrigé des charges sans effet sur les liquidités (p.ex. amortissements, constitution de provisions à court ou long terme au compte de résultats), des revenus sans effet sur les liquidités (p. ex. gains comptables, dissolution de provisions à court ou long terme au compte de résultats), ainsi que des variations de l'actif circulant net (p.ex. créances), des capitaux de tiers à court ou long terme (hors engagements financiers à court ou long terme), des engagements/avances envers des financements spéciaux et des Fonds et des réserves du capital propre.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Ces flux de trésorerie recouvrent les activités d'investissement du patrimoine administratif et les activités de placement du patrimoine financier. Ils indiquent l'ampleur des dépenses engagées pour des ressources qui servent à l'accomplissement de tâches publiques ou qui dégageront un gain économique à terme. Le canton de Berne détermine les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement par la méthode indirecte, sur la base des données des comptes annuels (compte des investissements, postes du bilan, compte de résultats). Les « flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du patrimoine administratif » correspondent à l'investissement net, corrigé des transferts entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier sans effet sur les liquidités, des dépenses et recettes sans effet sur les liquidités (p. ex. constitution ou dissolution de provisions au compte des investissements) ainsi que des actifs et passifs de régularisation du compte des investissements. Les « flux de trésorerie liés aux activités de placement du patrimoine financier » correspondent aux variations des immobilisations financières ou corporelles du patrimoine financier, corrigées des charges sans effet sur les liquidités (pertes non réalisées, corrections de valeur) et des revenus sans effet sur les liquidités (p.ex. reprises de dépréciation).

Flux de trésorerie relatifs aux activités de financement

Ces flux permettent de présenter l'évolution des engagements du canton de Berne vis-à-vis de ses créanciers. Ils indiquent en particulier les engagements financiers à court ou long terme qui ont été constitués ou remboursés.

2.6 Annexe aux comptes annuels

2.6.1 Bases

2.6.1.1 Bases légales

Constitution du canton de Berne

Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1), chapitre 6 Régime des finances :

- Article 101 : Principes généraux
- Article 106 : Surveillance financière

Lois et ordonnances du canton de Berne

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0),
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OF; RSB 621.1).

Outre la présentation des comptes, l'ordonnance règle les aspects juridiques de la gestion financière concernant les finances et les crédits.

Etendue des comptes annuels

La législation (LFP et OF) et le manuel sur la présentation des comptes (MPC) s'appliquent aux autorités, à la Chancellerie d'Etat, aux Directions, au Contrôle des finances, à l'Autorité de surveillance de la protection des données, aux autorités judiciaires et au Ministère public ainsi qu'à l'administration, y compris aux établissements qui ne sont pas dotés de la personnalité juridique (art. 2, al. 1 LFP). Les finances et la comptabilité des autorités et des institutions sont soumises à l'obligation d'agrégation ou de consolidation (art. 6, al. 3 LFP). En dérogation à la norme IPSAS 6, il n'y a pas de consolidation globale des participations majoritaires et de la Caisse de chômage (CCh) ainsi que du Service de l'emploi (ORP). Le canton renonce pour l'instant à la consolidation des comptes (voir ACE 247/2010, ch. 7, § 2, et art. 1b, al. 1, lit. b OF). Les comptes annuels et le bilan de la Caisse de chômage et du Service de l'emploi sont publiés au chapitre du volume 1 intitulé « Indications complémentaires ».

Dates d'approbation

Les comptes annuels ont été adoptés par le Conseil-exécutif le 28 avril 2021. Soumis à l'approbation du Grand Conseil, ils seront débattus lors de la session d'été de 2021.

2.6.1.2 Normes et standards appliqués

Les finances et la comptabilité du canton de Berne sont notamment conformes aux normes reconnues suivantes :

- Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2),
- Normes internationales de comptabilité pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS),
- Normes internationales de reporting financier (International Financial Reporting Standards, IFRS),
- Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC).

2.6.1.3 Principes de présentation régulière des comptes

Conformément à l'article 5, alinéa 2 LFP, la présentation des comptes est régie par les principes de l'intelligibilité, de la perti-

nence, de la fiabilité, de la comparabilité, de la continuité, du produit brut et de la comptabilité d'exercice. Ces principes de présentation des comptes s'appliquent aussi à l'établissement des comptes annuels et, par analogie, à l'élaboration du budget.

Le principe de l'*intelligibilité* veut que les informations fournies dans les états financiers soient claires et compréhensibles pour des lecteurs et lectrices avertis. Elles doivent leur permettre de se faire rapidement une idée d'ensemble de la situation financière du canton de Berne.

Selon le principe de *pertinence*, toutes les informations susceptibles d'influencer les utilisateurs et utilisatrices dans leurs décisions sont présentées. Aussi faut-il systématiquement tenir compte du contexte spécifique afin de déterminer l'importance relative d'une information.

Selon le principe de *fiabilité*, les informations publiées doivent être fiables, c'est-à-dire exemptes de toute erreur, altération ou manipulation. Il en découle les principes suivants :

- Présentation fidèle et perspective économique (prééminence de la substance sur la forme) : les faits et les transactions sont comptabilisés et présentés conformément à leur substance objective et à leur réalité économique, et non pas simplement selon leur forme juridique. La substance économique des transactions ou d'autres événements ne correspond pas toujours à leur forme juridique. L'application de ce principe peut impliquer dans certains cas qu'un montant fasse l'objet d'une évaluation. Il existe en effet des situations où la réalité économique des faits n'est saisie qu'au moyen d'une estimation. Toutes les estimations doivent être réalisées de manière consciencieuse (estimation réaliste, meilleure estimation). Elles font l'objet d'une documentation exhaustive de sorte qu'elles sont compréhensibles (révisables) et continuellement applicables.
- Neutralité : les comptes annuels sont exempts de toute évaluation ou présentation arbitraire et faussée. La clôture des comptes obéit au principe de l'objectivité. Lorsqu'il existe une marge d'appréciation, il est tenu compte de toutes les informations importantes qui sont disponibles pour prendre les décisions.
- Prudence : des incertitudes sont parfois inévitables lors de l'évaluation de certains postes. Une certaine circonspection est observée dans l'exercice du pouvoir d'appréciation lorsque des estimations sont nécessaires. Ainsi les actifs ou les revenus ne sont-ils pas surévalués, ni les passifs et les charges sous-évalués.
- Exhaustivité : l'information contenue dans les états financiers est exhaustive, pour autant que le permettent le principe de l'importance relative et le rapport coût-avantage.

La *comparabilité* des informations est garantie si les principes régissant la présentation des comptes et l'élaboration du budget, de même que la structure des états financiers, demeurent inchangés pendant une longue période de sorte à pouvoir être comparés (continuité). Les chiffres de l'exercice précédent et du budget doivent en particulier être présentés selon les mêmes principes et la même structure. La structure de présentation des comptes annuels n'est modifiée que si les tâches publiques connaissent une évolution importante et durable ou que les bases légales soient modifiées. Toute dérogation au principe de comparabilité doit être commentée dans l'annexe aux comptes annuels.

Le principe de *continuité* veut que, dans la présentation des comptes, les états financiers soient préparés en partant de l'idée que les unités administratives du canton de Berne poursuivront leurs activités. Les postes du bilan sont donc normalement évalués

sur une base de continuité et non sur une base de liquidation. Si la poursuite d'activité n'est plus garantie, il faut ajuster les valeurs du bilan pour tenir compte de la nouvelle réalité.

Selon le principe du *produit brut*, les actifs et les passifs, les dépenses et les recettes ainsi que les charges et les revenus ne sont pas compensés les uns avec les autres. L'Administration des finances peut prévoir des exceptions au principe du produit brut, pour autant que cela n'altère pas l'information d'ensemble fournie dans les états financiers. Les postes liés par une relation de cause à effet (comme les rectifications de valeur sur des actifs, les remboursements de charges et de revenus payés en trop, les paiements a posteriori de créances déjà amorties, etc.) ne sont pas soumis au principe du produit brut car leur présentation dans les états financiers est conforme au contenu économique. Les opérations de ce type doivent être comptabilisées comme diminution de charges ou de revenus, indépendamment de la date de l'écriture d'origine.

Les éléments enregistrés dans une comptabilité tenue selon le principe de la comptabilité d'exercice sont les actifs, les passifs, la fortune nette et le capital propre ainsi que les charges et les revenus. Ils sont comptabilisés dans la période où ils sont générés⁵⁾ En *comptabilité d'exercice*, les opérations de comptabilité et de publication sont enregistrées dans la période à laquelle elles se rapportent. Comme le changement de période comptable peut intervenir au cours d'une opération, il faut adopter des mesures adéquates pour affecter les flux de valeurs aux périodes appropriées, notamment par le biais de régularisations comptables et de provisions. Les principales dérogations au principe de la comptabilité d'exercice sont publiées dans l'annexe des comptes annuels, au chapitre 2.6.1.5 «Dérogations au MCH2/IPSAS (conf. art. 1b OFF)». Par l'ACE 247/2010, le Conseil-exécutif a décidé de renoncer à appliquer le principe de régularisation aux revenus fiscaux (comptabilité d'exercice pour revenus fiscaux).

2.6.1.4 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs à vue en banque (y compris PostFinance SA), les placements à court terme sur le marché monétaire, les cartes de débit et de crédit ainsi que les autres liquidités. Les disponibilités sont évaluées à la valeur nominale et les placements sur le marché monétaire à la valeur marchande. Les disponibilités en devises étrangères sont converties dans la monnaie nationale au cours du jour de clôture du bilan.

Créances

Les créances sont des avoirs monétaires. Elles comprennent toutes les sommes à recouvrer qui ont été facturées ou allouées à des tiers et regroupent les éléments suivants :

- créances envers des tiers résultant de livraisons et de prestations, qui sont comptabilisées lorsque la livraison a été effectuée ou la prestation fournie, et que le profit a été transféré à l'acheteur ou bénéficiaire de la prestation ;
- comptes courants avec des tiers, qui sont utilisés pour la compensation réciproque des créances (hors comptes postaux ou bancaires) ;
- impôts à encaisser qui représentent les créances fiscales (facturées ou arrêtées par décision) et sont inscrits au bilan sur la

base des postes prévisionnels. Le principe de la régularisation n'est pas appliqué aux revenus fiscaux ;

- acomptes versés à des tiers, qui désignent les paiements intervenus avant fourniture de la contre-prestation économique. Une fois la prestation fournie, ces acomptes sont reportés sur le compte approprié ;
- créances sur transferts, qui comprennent les parts des recettes, indemnités et contributions, réclamées ou attribuées à d'autres collectivités publiques ;
- comptes courants internes, comptes de gestion et de transfert qui ne sont utilisés que pour les transferts entre services de la même collectivité ou avec des entités à consolider entièrement ;
- autres créances, qui comprennent les paiements par dépôt et les dépôts qui ne sont pas jugés comme des acomptes.

En fonction de leur échéance, les créances se subdivisent en créances à court terme (échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture du bilan) et créances à long terme (échéance à plus d'un an après la date de clôture du bilan). Les créances concernant l'exercice qui n'ont pas encore été facturées à la date de clôture du bilan sont, à l'exception des créances fiscales, portées au bilan comme actifs de régularisation. La valeur des créances d'un montant supérieur ou égal à CHF 100 000 est corrigée selon le principe de l'évaluation individuelle. Pour toutes les autres créances, on applique une approche différenciée selon laquelle les créances à recouvrer sont analysées en fonction du risque effectif qu'elles présentent. Le montant des réévaluations dépend de la situation concrète. L'évaluation des créances fiscales donne lieu à des réévaluations individuelles d'une part et forfaitaires de l'autre.

Placements financiers à court terme

Les placements financiers à court terme sont des placements monétaires détenus à des fins d'investissement dans le cadre de la planification des liquidités. Ils comprennent des dépôts à terme et des placements financiers qui n'entrent pas dans la catégorie des prêts actifs ou des participations. Leur durée varie entre 90 et 360 jours. Les placements financiers à court terme sont en principe évalués à la valeur nominale. Les intérêts acquis sont comptabilisés par opérations de régularisation comptable. Le canton de Berne applique le « principe des caisses vides » et n'acquiert par conséquent pas de capitaux pour constituer une réserve. Les éventuels placements financiers de legs et de fondations sans personnalité juridique qui sont administrés à titre fiduciaire sont comptabilisés séparément.

Actifs et passifs de régularisation

La comptabilité d'exercice vise à rattacher les opérations de comptabilisation et de publication à la période à laquelle elles se rapportent. Elle reflète la perspective économique. Ce qui est déterminant pour la régularisation comptable, c'est l'« entrée » ou la « sortie » d'un avantage ou d'une prestation, évalués à la valeur nominale. Exemples typiques de régularisations : les charges et les revenus relatifs à une période donnée, comme les loyers, les intérêts ou les primes d'assurance.

Stocks et travaux en cours

Les stocks sont des biens tels que :

- les matières premières, auxiliaires et consommables destinées à être consommées durant le processus de fabrication,
- les matières premières, auxiliaires et consommables destinées à être consommées ou distribuées durant le processus de fourniture de prestations,
- les produits finis (p. ex. marchandises) destinés à la vente ou à la distribution dans le cadre de la marche normale des affaires,

5) Principe comptable qui prévoit la comptabilisation des opérations et autres événements au moment où ils se produisent (« accrual accounting »).

- les produits semi-finis en cours de fabrication qui sont destinés à la vente ou à la distribution,
- le cheptel et les autres animaux vivants qui sont détenus leur vie durant.

Les coûts d'acquisition ou de fabrication sont établis selon la méthode du coût moyen pondéré ou selon le principe «First in-First out» (FIFO). Les stocks sont évalués à la moins élevée de ces trois valeurs: le coût d'acquisition, le coût de production ou la valeur nette de réalisation.

Travaux en cours

Tous les coûts de contrat qui augmentent la valeur de l'actif à créer sont inscrits à l'actif du bilan sous Travaux en cours. Pour les contrats de construction, les projets supérieurs à CHF 500 000 sont inscrits au bilan selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le degré d'avancement est indiqué individuellement pour chaque projet, les coûts déjà occasionnés étant opposés au coût total attendu. Les coûts cumulés et les gains réalisés conformément au degré d'avancement sont indiqués au fur et à mesure dans le compte de résultats. Les pertes doivent être comptabilisées dans leur intégralité dès qu'elles sont décelées. Tous les autres projets qui ne remplissent pas les critères d'application de la méthode du pourcentage d'avancement sont évalués et portés au bilan selon la méthode de l'achèvement. S'il n'est pas possible de déterminer de manière fiable le degré d'avancement d'un projet, les coûts du contrat doivent être enregistrés en tant que charges dans la période correspondante. Les acomptes payés pour des travaux en cours font l'objet d'une différence d'incorporation selon la période. Les acomptes payés sont présentés séparément des travaux en cours; ces postes sont présentés selon le principe du produit brut.

Immobilisations financières du patrimoine financier

Les immobilisations financières du patrimoine financier sont des placements monétaires qui ne peuvent être affectés ni au groupe de comptes des prêts actifs ni aux participations du patrimoine administratif, et qui procurent un avantage économique futur. Leur durée est supérieure à un an et leur inscription au bilan est régie par le principe de l'évaluation individuelle. Les actions, les parts sociales (participations) et les obligations sont évaluées à leur valeur vénale (valeur marchande). La valeur marchande des actions des sociétés cotées en bourse est leur valeur boursière (cours de clôture annuelle). Les placements portant intérêts (p. ex. hypothèques, prêts, dépôts à terme ou bons de caisse) sont évalués à leur valeur nominale. A la date d'inscription au bilan, les actifs éventuellement compromis, comme des créances à long terme (p.ex. avoirs de clients) ou d'autres placements financiers à long terme (p.ex. instruments financiers dérivés) sont réévalués de manière appropriée. Ils sont évalués à raison du montant facturé (valeur nominale), déduction faite de l'estimation des réévaluations nécessaires à l'exploitation. Les intérêts acquis sont comptabilisés par des opérations de régularisation.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier regroupent les biens mobiliers et les biens immobiliers que le canton a acquis à des fins de placement ou d'investissement et qui peuvent être aliénés sans nuire à l'exécution des tâches publiques. Elles sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition ou de fabrication ou, en cas de donation, à leur valeur vénale (selon la méthode de la juste valeur). Les évaluations suivantes se font sur la base des valeurs vénales. La valeur des immeubles doit être alignée périodiquement (tous les 3 à 5 ans) sur leur valeur vénale, conformément au modèle de la juste valeur.

Créances envers les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers

Les créances envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers représentent les avances du canton aux financements spéciaux ou aux Fonds. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Immobilisations corporelles du patrimoine administratif

Les immobilisations corporelles du patrimoine administratif regroupent les immobilisations corporelles du canton de Berne d'une durée d'utilisation pluriannuelle qui servent à accomplir une tâche publique ou à produire des biens ou fournir des prestations, et dont la valeur peut être établie de manière fiable. Les biens immobiliers comprennent les terrains et les bâtiments (biens-fonds et terrains bâtis), les routes (ouvrages de génie civil), les constructions hydrauliques, les autres ouvrages de génie civil, les forêts, les biens culturels immeubles ainsi que les biotopes et géotopes. Les biens immobiliers sont inscrits à l'actif à partir d'une valeur de CHF 100 000, en appliquant le modèle du coût d'acquisition⁶⁾. Les biens meubles comprennent le mobilier, les machines, les appareils, les instruments et les outils. Les véhicules, les biens culturels meubles, les biens détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement, le cheptel et les autres animaux vivants ne font pas partie des biens meubles. Les biens meubles sont inscrits à l'actif à partir d'une valeur d'acquisition ou de fabrication de CHF 5 000. Les immobilisations du patrimoine administratif dont la valeur diminue en raison de l'utilisation sont amorties linéairement en bonne et due forme et par catégorie en fonction de leur durée d'utilité, au débit du compte de résultats, la nécessité de les réévaluer (impairment) étant examinée chaque année. Les immobilisations qui sont encore en construction, et ne peuvent donc pas encore être exploitées, ne sont pas amorties. Etant donné que l'utilisation des terrains n'en fait en général pas diminuer la valeur, ceux-ci ne sont pas non plus amortis.

Contributions à des immobilisations corporelles propres

Les contributions reçues pour une immobilisation corporelle du canton de Berne sont en principe inscrites sur l'actif correspondant dans la comptabilité des immobilisations (comptabilisation en valeur nette) une fois la prestation fournie. Cela signifie que les fonds reçus diminuent du même montant le coût d'acquisition du bien immobilisé inscrit à l'actif.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires, identifiables, sans substance physique, qui servent à fabriquer des produits, à fournir des prestations de services, à être loués à des tiers ou à accomplir des tâches publiques. Le seuil d'activation des immobilisations incorporelles est de CHF 100 000. Les immobilisations incorporelles qu'une entité a elle-même achetées ou créées sont initialement évaluées à leur coût d'acquisition ou de fabrication. L'évaluation ultérieure est réalisée selon le modèle du coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties de manière linéaire sur leur durée d'utilisation, la nécessité de les réévaluer (impairment) étant examinée chaque année.

Prêts

Un prêt actif est un contrat par lequel un bailleur de fonds met une certaine somme d'argent à disposition d'un débiteur, généralement contre une rémunération (intérêt⁷⁾) pour une durée déterminée. Le

6) Coût d'acquisition ou de fabrication, diminué du cumul des amortissements et du cumul des dépréciations

7) En sont exceptés les prêts de formation et d'autres prêts accordés à des conditions préférentielles.

débiteur s'engage à rembourser la somme d'argent qui lui est prêtée. Les prêts du patrimoine administratif sont octroyés en vue de l'exécution de tâches publiques et inscrits au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles rectifications de valeur (en application du principe de l'évaluation individuelle).

Participations et capital social

Les participations et le capital social sont des parts du capital d'autres sociétés, entreprises ou établissements qui sont détenues à titre de placement durable, ce qui les différencie des titres. Les participations sont inscrites à l'actif si elles procurent un avantage économique futur ou qu'elles sont destinées à accomplir des tâches publiques. Les participations du patrimoine administratif sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des réévaluations nécessaires. Si l'on ne connaît pas leur valeur d'acquisition, elles sont évaluées à la valeur nominale, déduction faite de la réévaluation nécessaire.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont des prestations monétaires grâce auxquelles le bénéficiaire peut constituer des actifs durables à caractère d'un investissement. Les actifs à caractère d'investissement, appelés « biens d'investissement », supposent ou permettent une utilisation nouvelle, étendue ou prolongée sur plusieurs années, et ce sur le plan qualitatif et/ou quantitatif. Les subventions d'investissement acquises sont portées au bilan lorsqu'elles apportent une utilité économique future, qu'elles sont destinées à l'accomplissement de tâches publiques et que leur valeur peut être déterminée de manière fiable. Aucune obligation de remboursement ne doit être juridiquement exigible et tout changement d'affectation du bien d'investissement est exclu. Les subventions en faveur de biens culturels ne sont pas inscrites à l'actif, car leur valeur ne peut, en règle générale, pas être déterminée de manière fiable. Les subventions d'investissement sont en principe amorties soit sur la durée d'utilisation du bien d'investissement qu'elles financent, soit linéairement comme charges de transfert, sur le délai plus court nécessaire à la disparition des charges et des conditions auxquelles elles sont subordonnées.

Engagements courants

Les engagements courants sont des dettes monétaires dont le remboursement est prévu en règle générale dans les douze mois suivant la date de clôture du bilan. Les engagements courants sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme

Les engagements financiers à court terme désignent les engagements d'une durée maximale de douze mois. Ce sont les groupes de comptes des établissements financiers ainsi que des engagements envers la collectivité, des entités consolidées ou d'autres entités indépendantes. D'autres engagements financiers à court terme sont aussi présentés ici. Les engagements financiers à court terme sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Provisions à court et à long termes

Les provisions, qui apparaissent dans les capitaux de tiers, sont des risques identifiables, définis avec exactitude et dont le montant est estimé de manière fiable ou des engagements ayant un événement passé pour origine, dont l'existence est probable ou certaine à la date de clôture du bilan, mais dont la date d'occurrence est indéterminée. Les provisions à long terme correspondent à des sorties de fonds probables qui sont attendues durant des périodes comptables à venir, mais pas l'année suivant l'exercice concerné. Des provisions sont en général constituées à partir de CHF 100 000

par événement. Elles sont évaluées selon le principe de la meilleure estimation (« best estimate »).

Engagements de prévoyance

Les engagements de prévoyance comprennent tous les plans, institutions et dispositions prévoyant des prestations en cas de retraite (vieillesse), d'invalidité ou de décès. Les incidences économiques des engagements de prévoyance consistent en un avantage ou en un engagement économique, calculé à la date de clôture du bilan. L'avantage ou l'engagement économique est mesuré à partir des suppositions les plus objectives, proches de la réalité et du marché possible. La régularisation des engagements de prévoyance dans les comptes annuels du canton de Berne englobe les cercles de consolidation 1 et 2, autrement dit le gouvernement et l'administration centrale (cercle 1), l'organisation judiciaire et autres autorités cantonales indépendantes (cercle 2). Les institutions et les autres organisations contrôlées par le canton de Berne (cercle 3) ne sont pas prises en compte. Les engagements de prévoyance sont évalués conformément à la norme Swiss GAAP RPC 16 et sont enregistrés dans les provisions conformément au MCH2. Il est inutile de recalculer le capital de prévoyance pour établir le montant des engagements de prévoyance selon la Swiss GAAP RPC 16. Le bilan doit indiquer l'avantage ou l'engagement économique ainsi déterminé et les éventuelles réserves de cotisations de l'employeur. Les charges de prévoyance inscrites au compte de résultats comprennent les cotisations versées par l'employeur, la variation de l'avantage ou de l'engagement économique et la variation des réserves de cotisations de l'employeur.

Engagements financiers à long terme

Il s'agit de tous les engagements financiers qui ne sont pas à court terme, c'est-à-dire qui ont une durée supérieure à douze mois. Ce sont notamment les hypothèques, les reconnaissances de dettes, les bons de caisse, les emprunts d'Etat, les prêts et les contrats de location à long terme ainsi que les autres engagements à long terme envers des tiers et les subventions d'investissement reçues. Les engagements financiers à long terme comprennent aussi les engagements envers des établissements cantonaux (caisses de prévoyance du personnel) ainsi que les legs et fondations dotées de la personnalité juridique. Les engagements financiers à long terme sont en principe évalués à leur valeur nominale.

Contrats de location à moyen et à long termes

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, en échange d'un paiement, le droit d'utilisation d'un actif pour une période convenue. Le canton de Berne a exclusivement le rôle de preneur, sauf pour ce qui concerne les droits de superficie. Nous ne présenterons donc pas ici le point de vue du bailleur. A partir du seuil d'activation de CHF 100 000, on distingue les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Tous les contrats de location dont le montant est inférieur au seuil d'activation sont considérés comme des baux à loyer. La distinction repose sur des critères économiques, en vertu desquels la substance du contrat prévaut sur la forme juridique. Ce ne sont donc pas les droits de propriété qui entrent en ligne de compte, mais les droits et les risques qui sont liés à l'exploitation économique du bien loué. Un contrat de location simple n'est pas inscrit au bilan et les paiements exigibles au titre de la location sont exclusivement inscrits dans le compte de résultats. La première inscription au bilan d'un contrat de location-financement est effectuée à la valeur actualisée des paiements minimaux. Le taux d'escompte est le taux d'intérêt prévu au contrat de location. L'obligation qui s'y rapporte est enregistrée comme engagement résultant de l'opération de leasing financier. Les paiements au titre de la location doivent être ventilés entre les intérêts et le remboursement du principal. La va-

leur inscrite à l'actif est amortie de façon linéaire sur la durée d'utilisation selon les principes de la classe d'immobilisations déterminante. Si l'immobilisation n'est pas acquise au terme du contrat, elle est amortie sur la durée du contrat de location.

Engagements envers les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers

Les financements spéciaux et les Fonds sont des moyens financiers affectés au financement de tâches publiques déterminées. Il faut une base légale pour les créer, pour les alimenter et pour utiliser leurs ressources. Les financements spéciaux et les Fonds sont classés dans le capital propre ou dans les capitaux de tiers en fonction de leur caractère. Les legs et les fondations dotées de la personnalité juridique ne sont pas intégrés aux comptes annuels du canton de Berne. Les legs et les fondations dont les fonds doivent être administrés à titre fiduciaire, dont les dispositions d'utilisation sont strictes et précises et pour lesquels la marge de manœuvre est étroite sont inscrits au bilan dans les capitaux de tiers. Le montant inscrit au bilan correspond à la valeur nominale du solde du financement spécial ou du Fonds. Les investissements financés par des financements spéciaux et des Fonds sont immédiatement amortis à 100 pour cent. Cela ne s'applique pas aux prêts qui, comme jusqu'à présent, ne sont pas amortis. Conformément à l'article 126, alinéa 1 de la loi fédérale du 27 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJA; RS 935.51), les bénéfices nets dégagés par les loteries et les paris sportifs ne sont pas intégrés aux comptes annuels du canton de Berne. Ils sont administrés séparément.

Engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux et Fonds du capital propre

Les engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux et Fonds du capital propre sont des moyens financiers affectés au financement de tâches publiques déterminées. Il faut une base légale pour créer, alimenter et utiliser les ressources des financements spéciaux et des Fonds. Ils sont classés dans le capital propre ou dans les capitaux de tiers en fonction de leur caractère. Les legs et les fondations dotées de la personnalité juridique ne sont pas intégrés aux comptes annuels du canton de Berne. Les legs et fondations dont les conditions d'utilisation ne sont pas définies avec précision, autrement dit pour lesquels l'institution considérée dispose d'une importante latitude quant à la manière d'investir les fonds, sont inscrits au bilan dans le capital propre. Le montant inscrit au bilan correspond à la valeur nominale du solde du financement spécial ou du Fonds. Les investissements financés par des financements spéciaux et des Fonds sont immédiatement amortis à 100 pour cent. Cela ne s'applique pas aux prêts qui, comme jusqu'à présent, ne sont pas amortis.

Préfinancements

Les préfinancements sont des réserves pour une affectation future, dont les ressources servent à garantir le financement de tâches publiques déterminées et qui contribuent à ce que les décaissements/encaissements financiers soient répartis sur plusieurs années. Il faut une base légale pour créer un préfinancement, pour l'alimenter et pour utiliser ses ressources. Le montant inscrit au bilan correspond à la valeur nominale du solde du préfinancement. Les investissements financés par des préfinancements sont amortis immédiatement à 100 pour cent. Cela ne s'applique pas aux prêts qui, comme jusqu'à présent, ne sont pas amortis.

Réserve de politique financière

En vertu de la loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3), ce Fonds est un financement spécial répondant aux prescriptions de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). Son alimen-

tation par des fonds non budgétés permet de compenser l'absence totale ou partielle de distributions du bénéfice de la BNS. Son seul but est de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice de la BNS, et non d'affecter les fonds à un objet déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de résultats sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS). Les fonds constitués sur la base de la LFBNS, qui relèvent du pouvoir exclusif du Grand Conseil, correspondent à leur valeur nominale et sont affectés à la réserve de politique financière du capital propre.

Réserve de retraitement

La réserve de retraitement sert, aussi longtemps qu'elle présente un solde positif, à empêcher que les revalorisations ou dévalorisations du patrimoine financier au moment du retraitement n'aient un effet sur le résultat. Le solde de la réserve de retraitement n'est jamais négatif. La réserve de retraitement «Actions et parts sociales» permet de compenser les fluctuations du marché qui résultent principalement des variations des cours de la bourse. Les retraitements fondés sur l'estimation de la valeur du marché des immeubles du patrimoine financier n'ont pas d'impact sur le compte de résultats dans les conditions précédemment indiquées. En revanche, si la réserve de retraitement d'un objet est épuisée du fait d'une correction de valeur négative, le solde de la correction est inscrit en charges dans le compte de résultats. Toute reprise de dépréciation effectuée a posteriori est créditée au compte de résultats à hauteur des charges comptabilisées précédemment.

Excédent/découvert du bilan

Le poste «Excédent/découvert du bilan» indique le solde du bilan. Il se compose du résultat annuel de l'exercice clos et des résultats cumulés des années précédentes. Le résultat annuel est reporté l'année suivante dans le résultat cumulé des exercices précédents. Le découvert du bilan est un poste négatif du capital propre. En cas de découvert (signe négatif), le poste reste inscrit au passif.

2.6.1.5 Dérogations au MCH2/aux IPSAS (art. 1b OFP)

La présentation des comptes est conforme au MCH2 et s'appuie sur les IPSAS. Néanmoins les comptes de 2020 présentent les principales dérogations suivantes par rapport aux IPSAS et aux recommandations du MCH2:

- recettes fiscales régularisées au minimum selon les droits constatés (IPSAS 23);
- renonciation à la consolidation globale des participations majoritaires et de la Caisse de chômage, ainsi que du Service de l'emploi (ORP et CCh) (IPSAS 6, MCH2 n°13),
- évaluation des participations non pas à leur valeur au capital propre, mais à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale (IPSAS 7),
- application des Swiss GAAP RPC (Swiss Generally Accepted Accounting Principles de la Fondation établissant les recommandations relatives à la présentation des comptes) à l'évaluation des engagements de prévoyance (IPSAS 25),
- renonciation à tenir des réserves de réévaluation, sauf la réserve constituée pour la réévaluation des actifs financés par des Fonds, qui est dissoute à la valeur nette (IPSAS 9, 23),
- comptabilisation influant sur le résultat des versements et prélèvements sur les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers et du capital propre via les groupes de comptes 350/450 et 351/451 (versements et prélèvements sur les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers et du capital propre) (IPSAS 1, MCH2 n°04, 08),
- comptabilisation des versements et prélèvements sur les préfinancements via les charges (compte 3893) et les revenus

- (compte 4893) extraordinaires du compte de résultats (IPSAS 1, MCH2 n°08), le montant du prélèvement correspondant au projet d'investissement spécifiquement désigné,
- amortissement des investissements financés par des financements spéciaux, des Fonds ou des préfinancements (à l'exception des emprunts) immédiatement après leur enregistrement, et non en fonction de la durée d'utilisation (IPSAS 17),
 - renonciation à publier des indications sur les relations avec des personnes et entités liées (IPSAS 20).

2.6.1.6 Changement de principes

Entre 2017 et 2019, les immobilisations financées par des financements spéciaux ou des Fonds réévaluées dans le cadre de l'introduction du MCH2/IPSAS ont été amorties sur leur durée d'utilisation. En vertu de la dissolution (influant sur le résultat) de la réserve de réévaluation constituée (sans effet sur le résultat) à la suite de la revalorisation des actifs financés par des actifs financés par des financements spéciaux ou des Fonds, arrêtée par l'ACE 360/2018, ces amortissements annuels ont été partiellement compensés.

Avec l'entrée en vigueur de la révision au 1^{er} janvier 2020 de la LFP, la disposition transitoire de l'article T1-1 a été adaptée de sorte à modifier la pratique comptable concernant les actifs financés par des financements spéciaux ou des Fonds comme suit: la réserve de réévaluation issue du retraitement au 1^{er} janvier 2017 a été dissoute au 1^{er} janvier 2020 sans effet sur le résultat (introduction du MCH2).

Modification de la continuité (comparabilité)

- Comme indiqué dans le chapitre qui précède, la dissolution complète de la réserve de réévaluation (introduction du MCH2) – voir aussi le chiffre 59 dans l'annexe aux comptes annuels – entraîne une diminution de CHF 464,8 millions des actifs financés par des financements spéciaux ou des Fonds ainsi qu'une restructuration au capital propre de CHF 26,7 millions, sans effet sur le résultat, qui allège le découvert du bilan (GC 299, voir ch. 62).
- En vertu des articles 2 et 3 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM; RSB 902.1), le Fonds d'aide aux investissements sert à financer les parts cantonales aux futures subventions d'exploitation et subventions aux infrastructures. Le canton de Berne peut fixer lui-même les fonds disponibles pour garantir le préfinancement de dépenses futures. En conséquence, le Fonds d'aide aux investissements a subi une restructuration de CHF 25,0 millions, des engagements envers des Fonds au ca-

pital propre (GC 291, voir ch. 57) vers les préfinancements (GC 293, voir ch. 58), qui se traduit aussi par une modification de la pratique comptable pour les versements et les prélèvements sur des préfinancements du capital propre (GM 38/48).

- En 2018, lors de l'évaluation des provisions pour les contributions de transition de la Caisse de pension bernoise (CPB) et de la Caisse de pension du corps enseignant bernois (CACEB), la méthode de la valeur actualisée a remplacé la méthode de la juste valeur. En 2020, il est apparu que les provisions à court terme constituées pour les contributions de transition de la CPB (CHF 17,9 mio) ne suffisaient pas à couvrir les dépenses effectives. Pour éviter à l'avenir toute sortie de fonds non couverte, le changement de méthode de comptabilisation a donc été annulé pour les deux caisses de pension, de sorte qu'à partir de l'exercice 2020, les provisions sont de nouveau évaluées à la juste valeur.
- Les évolutions des valeurs comptables des «autres engagements courants» (CHF 190,3 mio; voir ch. 48) et des «autres engagements financiers à long terme» (CHF 0,7 mio; voir ch. 52) résultent de la mise en œuvre au 31 décembre 2020 des instructions sur l'inscription au bilan des trop-perçus à rembourser (GC 101, voir ch. 36), qui prévoient que ces montants sont portés au bilan en chiffres bruts.
- Au cours de l'année civile 2020, la part du canton à l'impôt fédéral direct a été relevée de 17 pour cent à 21,2 pour cent. Cette part accrue comprend 1,6 pour cent pour les communes et 0,2 pour cent pour les paroisses. Les nouvelles parts attribuées aux communes et aux paroisses ont été versées pour la première fois durant l'année sous rapport et comptabilisées en tant que charges de transfert (GC 360, voir ch. 5). La part versée aux communes et aux paroisses en 2020 s'élève à environ CHF 22,0 millions.
- L'indemnité versée par la France pour les impôts des personnes frontalières est comptabilisée en tant que revenus de transfert (GM 46; voir ch. 12) à partir de 2020. Ces recettes auparavant considérées comme faisant partie du produit de l'impôt à la source étaient comptabilisées en tant que revenus fiscaux (GM 40; voir ch. 7). Une nouvelle répartition a donc été effectuée entre revenus de transfert pour la part cantonale et charges de transfert (GM 36; voir ch. 5) pour les parts respectives des communes et des paroisses. De plus, ces revenus ou charges font désormais l'objet d'une délimitation périodique puisqu'ils ne sont plus considérés comme des recettes fiscales.

2.6.1.7 Exceptions à la méthode d'établissement du bilan et à la méthode d'évaluation

Direction/unité comptable	GC	Intitulé du groupe de comptes	Opération	Description de l'exception	Approbation
Direction des travaux publics et des transports/Office des eaux et des déchets	104	Actifs de régularisation	Application du principe de la comptabilité d'exercice à la taxe d'utilisation d'eau	Du fait de l'absence d'informations pour établir des estimations, la taxe d'utilisation d'eau n'est pas régularisée selon la période. Elle se fonde donc sur la consommation d'eau des périodes précédentes.	01.01.2017

2.6.2 Explications sur les comptes annuels

2.6.2.1 Compte de résultats

1 Charges de personnel

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Charges de personnel (GM 30)	-2 954.9	-3 014.2	-2 991.9	-37.0	-1.3 %
Traitements autorités / commissions / juges	-52.4	-54.5	-52.5	-0.2	-0.3 %
Traitements du personnel administratif et d'exploitation	-1 089.6	-1 091.2	-1 071.8	17.8	1.6 %
Traitements du corps enseignant	-1 328.4	-1 359.3	-1 357.8	-29.4	-2.2 %
Personnel temporaire	-2.9	-1.3	-2.8	0.1	4.5 %
Allocations	-1.7	-2.3	-1.6	0.1	8.1 %
Cotisations de l'employeur	-465.9	-483.2	-491.4	-25.5	-5.5 %
Prestations de l'employeur	-0.0	-1.0	-0.8	-0.8	-4 827.5 %
Autres charges de personnel	-14.0	-21.5	-13.3	0.7	5.1 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les charges de personnel (GM 30) progressent de CHF 37,0 millions (1,3 %) et atteignent CHF 2991,9 millions. Les mesures salariales de 2020 entraînent une augmentation d'environ CHF 25,0 millions des traitements des autorités/commissions/juges, du personnel administratif et d'exploitation ainsi que du corps enseignant. De plus, les charges liées aux traitements du personnel administratif et d'exploitation (y compris les cotisations de l'employeur) enregistrent une hausse d'environ CHF 2,5 millions, qui résulte de la reprise d'employé-e-s communaux chargés des tâches d'imposition à la source et de la création de postes en lien avec l'échange automatique de renseignements. En revanche, la restitution des postes d'ecclésiastiques cantonaux aux paroisses se traduit par un allègement des traitements du personnel administratif et d'exploitation d'environ CHF 57,5 millions. La hausse du taux de cotisation de l'employeur à l'AVS, qui passe de 5,125 à 5,275 pour cent, provoque un supplément de charges de CHF 3,7 millions en 2020 du côté des cotisations de l'employeur. Mais ces cotisations sont dans le même temps allégées d'environ CHF 12,2 millions du fait de la restitution des postes d'ecclésiastiques cantonaux aux paroisses.

Par ailleurs, la Direction de l'instruction publique et de la culture enregistre une hausse des traitements du corps enseignant et des cotisations de l'employeur de quelque CHF 25,0 millions au total. Cela s'explique par les ouvertures de classes et l'augmentation des leçons dispensées dues à l'évolution démographique (progression du nombre d'élèves), par la mise en place du plan d'étude germanophone (Lehrplan 21) et par l'affectation à une classe de traitements supérieure des enseignants et enseignantes du degré primaire et des écoles enfantines.

A la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, une hausse de CHF 4,1 millions des traitements du personnel administratif et d'exploitation (cotisations de l'employeur incluses) résulte de la gestion des contacts et des autres mesures adoptées pour maîtriser la pandémie de COVID-19.

La Direction de la sécurité affiche une augmentation des traitements du personnel administratif et d'exploitation (cotisations de l'employeur incluses) d'environ CHF 11,1 millions, qui s'explique essentiellement par la réduction des sous-effectifs du corps de police, ainsi que par le relèvement des allocations pour travail de nuit ou de fin de semaine et des indemnités pour service de garde versées à celui-ci.

A la Direction des finances, la réévaluation annuelle des provisions pour les contributions de transition (compte tenu notamment de l'adaptation de la méthode d'évaluation au cours de l'année sous rapport), qui influe sur le résultat, et les cotisations de financement aux deux caisses de pension CPB et CACEB entraînent une hausse d'environ CHF 20,6 millions des cotisations de l'employeur. La réévaluation annuelle des provisions pour les primes de fidélité futures du personnel se traduit par une augmentation de CHF 1,3 million (voir « Traitements du personnel administratif et d'exploitation »).

Les autorités judiciaires et le Ministère public enregistrent pour leur part une progression de quelque CHF 2,0 millions suite à des engagements à durée déterminée, en particulier pour le projet Nevo/Rialto (GC « Traitements du personnel administratif et d'exploitation » et « Cotisations de l'employeur »).

2 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (GM 31)	-924.3	-994.5	-939.6	-15.3	-1.7 %
Charges de matériel et de marchandises	-61.0	-66.7	-152.0	-91.0	-149.1 %
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-36.6	-39.3	-43.0	-6.3	-17.3 %
Approvisionnement et élimination, biens-fonds (PA)	-29.8	-31.2	-29.6	0.3	0.9 %
Prestations de services et honoraires	-278.6	-338.0	-293.5	-14.9	-5.3 %
Gros entretien et entretien courant (PA)	-74.9	-66.5	-67.2	7.7	10.3 %

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Entretien des biens meubles et des immobilisations incorporelles (PA)	-23.4	-20.3	-24.1	-0.7	-2.9 %
Loyers / locations / fermages / taxes d'utilisation	-84.0	-87.3	-86.9	-2.9	-3.5 %
Dédommagements	-16.6	-18.3	-12.6	4.0	23.8 %
Réévaluations sur créances	-107.7	-99.1	-78.2	29.5	27.4 %
Charges d'exploitation diverses	-211.5	-228.0	-152.5	59.1	27.9 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (GM 31) sont supérieures de CHF 15,3 millions à celles de l'année précédente. Les achats de matériel médical de protection visant à maîtriser la pandémie de COVID-19, d'un montant de CHF 95,2 millions, ont entraîné une hausse massive des dépenses au poste « Charges de matériel et de marchandises ». Sur ce total, environ CHF 49,3 millions de matériel de protection ont été refacturés à des services internes, d'où une augmentation équivalente au GM 42 (voir ch. 9). Les CHF 6,3 millions de charges supplémentaires enregistrées pour les immobilisations ne pouvant être portées à l'actif résultent en grande partie des achats destinés au remplacement des terminaux Polycorn à la Police cantonale (CHF 3,3 mio). Les charges liées aux prestations de services et honoraires augmentent de CHF 14,9 millions au total par rapport à 2019. Du fait de la diminution du nombre de requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), l'Office de la population et des migrations affiche une baisse de charges de CHF 7,9 millions. Par contre les dépenses augmentent de quelque CHF 8,4 millions en raison de la gestion des contacts, des tests proposés et de la mise en œuvre de la stratégie de vaccination dans le cadre des mesures visant à maîtriser la pandémie de COVID-19, et de CHF 5,7 millions en lien avec des projets informatiques (ERP, ICT@BE, etc.). Les charges dans le

domaine « Gros entretien et entretien courant (PA) » diminuent d'environ CHF 7,7 millions par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique notamment par des effets uniques enregistrés en 2019. Les réévaluations sur créances sont en baisse de CHF 29,5 millions. Cette diminution résulte pour environ CHF 13,0 millions au total d'un changement de pratique comptable concernant les recettes provenant de créances fiscales éliminées (auparavant enregistrées dans les GM 40 et 42, voir aussi ch. 7 et 9) et de créances non fiscales éliminées (auparavant enregistrées dans le GM 42, voir aussi ch. 9), qui sont désormais comptabilisées en tant que diminutions de charges au poste des pertes sur créances. La suspension des sommations et des poursuites pendant près de trois mois, au titre des mesures d'allègement liées à la COVID-19, entraîne une baisse temporaire de CHF 12,3 millions des pertes sur créances. Des réductions en matière de ducroire se traduisent par une amélioration de CHF 3,2 millions. Les charges d'exploitation diverses sont en forte baisse par rapport à 2019 (-CHF 59,1 mio). Cela s'explique surtout par un changement de pratique comptable concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) : l'indemnisation des forfaits supplémentaires aux communes est dorénavant comptabilisée dans le GM 36, voir aussi ch. 5).

3 Amortissements du patrimoine administratif

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Amortissements du patrimoine administratif (GM 33)	-299.1	-300.5	-284.9	14.2	4.8 %
Immobilisations corporelles (PA)	-288.1	-290.1	-272.9	15.2	5.3 %
Amortissements des immobilisations incorporelles (PA)	-11.0	-10.4	-12.0	-1.0	-8.6 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les amortissements du patrimoine administratif (GM 33) sont de CHF 14,2 millions inférieurs à ceux de l'année précédente. Le remplacement au cours de l'exercice 2019 de la méthode du produit brut par celle du produit net pour l'inscription au bilan des subventions aux ouvrages de génie civil a entraîné une réduction de CHF 25,0 millions des amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif. Dans le même temps, ce ch-

angement de méthode de comptabilisation a diminué d'autant la dissolution des subventions jusque-là inscrites au passif dans les revenus de transfert (GM 46, voir aussi ch. 12). Dans le domaine des bâtiments, il a fallu procéder à davantage d'amortissements (rectifications de valeur) que l'année précédente, ce qui a entraîné une détérioration des comptes de CHF 13,8 millions.

4 Attributions aux Fonds et financements spéciaux

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Attributions aux Fonds et financements spéciaux (GM 35)	-88.7	-79.6	-155.3	-66.6	-75.0 %
Attributions aux Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers	-81.4	-74.5	-146.3	-64.9	-79.8 %
Attributions aux Fonds et financements spéciaux du capital propre	-7.3	-5.1	-9.0	-1.6	-22.2 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les attributions aux Fonds et aux financements spéciaux (GM 35) génèrent des charges en hausse de CHF 66,6 millions. CHF 45,6 millions sont imputables à un apport au Fonds central des contributions de remplacement du canton de Berne, qui résulte de la dissolution, au 1^{er} janvier 2020, du Fonds décentralisé des contributions de remplacement pour des projets futurs d'abris de protection civile dans les communes, qui s'est traduit par le transfert des ressources correspondantes des communes au canton (voir aussi GM 42 au ch. 9). Un changement de pratique comptable concernant le transfert de ressources du Fonds de loterie au Fonds du sport et au Fonds d'encouragement des activités culturelles a entraîné une

amélioration de CHF 8,9 millions des attributions aux Fonds, parallèlement à la hausse de la part aux bénéficiaires de Swisslos (CHF 3,0 mio). Le montant des prélèvements est équivalent (voir aussi GM 45 au ch. 11). Dans le cadre des mesures adoptées lors de la crise liée à la COVID-19, environ CHF 25,3 millions ont été prélevés sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles afin de verser des indemnités pour pertes financières dans le domaine de la culture. Cela s'est traduit, avec l'accroissement des ressources nettes du Fonds (CHF 2,4 mio), par un supplément de dépenses correspondant de CHF 27,8 millions au total.

5 Charges de transfert

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Charges de transfert (GM 36)	-6 110.2	-6 464.9	-6 695.4	-585.1	-9.6 %
Parts de revenus destinées à des tiers	-20.3	-40.9	-45.4	-25.1	-123.3 %
Dédommagements à des collectivités publiques	-160.7	-482.2	-226.6	-65.9	-41.0 %
Péréquation financière et compensation des charges (RPT)	-618.0	-297.7	-608.3	9.7	1.6 %
Subventions à des collectivités et à des tiers	-5 193.1	-5 561.7	-5 760.4	-567.3	-10.9 %
- Subventions accordées à la Confédération	-105.0	-113.7	-108.0	-2.9	-2.8 %
- Subventions accordées aux cantons et aux concordats	-109.9	-25.1	-22.7	87.2	79.3 %
- Subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux	-117.0	-117.4	-137.5	-20.5	-17.5 %
- Subventions accordées aux assurances sociales publiques	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0 %
- Subventions accordées aux entreprises publiques	-1 724.7	-1 998.1	-2 132.4	-407.7	-23.6 %
- Subventions accordées aux entreprises privées	-1 745.7	-1 872.3	-1 877.1	-131.4	-7.5 %
- Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	-2.9	-3.7	-3.0	-0.1	-3.3 %
- Subventions accordées aux ménages	-1 387.8	-1 431.4	-1 479.8	-91.9	-6.6 %
- Subventions accordées à l'étranger	-0.0	0.0	0.0	0.0	100.0 %
Rectifications de valeur de prêts (PA)	0.0	0.0	0.6	0.6	-
Rectifications de valeur de participations (PA)	-1.1	0.0	-2.9	-1.8	-158.8 %
Amortissements des subventions d'investissement	-112.6	-77.6	-46.2	66.4	59.0 %
Charges de transfert diverses	-4.4	-4.9	-6.1	-1.7	-38.3 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les charges de transfert (GM 36) enregistrent une hausse de CHF 585,1 millions. Outre une baisse des parts communales au produit de l'impôt sur les successions et donations (CHF 2,5 mio), le premier versement de la part des communes et des paroisses à l'impôt fédéral direct (CHF 22,0 mio) et un changement de pratique comptable concernant les recettes liées aux personnes frontalières (CHF 5,6 mio auparavant enregistrés dans le GM 40, voir ch. 7) ont entraîné une augmentation totale de CHF 25,1 millions des parts de revenus destinées à des tiers. La progression de CHF 65,9 millions des dédommagements à des collectivités publiques résulte essentiellement d'une modification de la pratique comptable concernant l'APEA (l'indemnisation des forfaits supplémentaires aux communes étant auparavant comptabilisée dans le GM 31; voir aussi ch. 2) et de dépenses extraordinaires liées à des litiges (CHF 5,8 mio). Les subventions versées aux communes dans le domaine des écoles à journée continue ont également augmenté, à hauteur de CHF 4,0 millions, en raison de la crise due à la COVID-19. En revanche, la baisse des provisions d'encaissement (CHF 5,1 mio) et une diminution des dédommagements versés à d'autres cantons dans le domaine des écoles et des procédures de qualification (CHF 3,2 mio) ont permis d'améliorer le résultat. A l'Office de l'intégration et de l'action sociale, le poste de charges

« Péréquation financière et compensation des charges (RPT) » affiche une baisse de CHF 9,7 millions, qui résulte de plusieurs facteurs. Les subventions à des collectivités et à des tiers présentent de considérables dépenses supplémentaires qui totalisent CHF 567,3 millions. Cette augmentation s'explique par les faits suivants : baisse de CHF 6,0 millions des subventions versées aux écoles subventionnées, diminution des subventions dans le domaine des écoles et réduction de CHF 6,4 millions des charges liées aux bourses. A l'Office des immeubles et des constructions, une diminution des imputations des coûts des locaux à titre gratuit se traduit par la baisse des charges de transfert (environ CHF 5,9 mio; voir aussi GM 44 au ch. 14). Dans le domaine de l'asile, la baisse des charges de CHF 47,6 millions s'explique par la diminution des paiements aux fournisseurs de prestations du fait de la baisse du nombre de personnes assignées. Conformément à l'ordonnance du 26 mars 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le secteur sanitaire (OCCVS ; RSB 101.3), une provision de CHF 153,8 millions a été constituée pour compenser les pertes de revenus des institutions du secteur de la santé et pour payer les infrastructures et le personnel supplémentaires mis à disposition pour assurer le traitement des personnes atteintes de COVID-19. Dans le domaine de la réadaptation, les tarifs ont été

relevés et les prestations extracantonales ont augmenté de quelque CHF 6,6 millions. Dans le secteur des soins psychiatriques, la pandémie de COVID-19 et les écritures transitoires liées à des arriérés de décomptes des années précédentes se traduisent par des coûts supplémentaires d'environ CHF 57,2 millions. Un léger recul des prestations dans le secteur des soins aigus somatiques et la prise en compte d'écritures transitoires liées à des arriérés de décomptes des exercices précédents entraînent également un supplément de coûts de CHF 11,4 millions. Le domaine des personnes handicapées présente des coûts supplémentaires de quelque CHF 30,5 millions, qui découlent en particulier de l'évolution dans le secteur des enfants et des adolescents, suite à l'augmentation de la scolarisation spécialisée (intégrée) et des situations d'assistance hautement spécialisée (et aussi de la part plus élevée des communes à la compensation des charges de l'aide sociale). Les ateliers pour adultes handicapés affichent des coûts supplémentaires de CHF 6,0 millions résultant de la pandémie de COVID-19. Dans le domaine du troisième âge et du long séjour, des suppléments de coûts de quelque CHF 4,3 millions sont imputables en particulier à l'évolution démographique. Du côté des indemnités d'exploitation des transports publics, la couverture de déficit garantie pour les pertes dues à la pandémie de COVID-19 ainsi que les régularisations de la part des indemnités de l'exercice 2020 concernant l'horaire 2021 ont occasionné des dépenses supplémentaires de CHF 43,2 millions au total (en contrepartie, un tiers de cette somme est encaissé au GM 46 au titre de la part des communes, cf. ch. 12). Le transfert du Fonds décentralisé des contributions de remplacement des communes dans le Fonds central du canton de Berne (voir aussi ch. 4, 5 et 11) a engendré des charges supplémentaires de CHF 2,0 millions dans les transferts. Au printemps 2020, l'Office de l'économie a injecté CHF 28,3 millions dans l'économie bernoise pour la soutenir dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Ces mesures ont principalement consisté à préserver l'emploi en garantissant la trésorerie des entreprises à court terme, sous la forme de contributions à des entreprises et micro-entreprises du secteur de la technologie et d'une participation financière au programme fédéral d'extension du système de cautionnement en faveur des start-up. En outre, une provision de CHF 23,8 millions a été créée pour la première tranche des mesures destinées aux cas de rigueur dus au COVID-19, qui ne seront versées qu'en 2021. D'autres mesures prises en raison de la pandémie, comme la compensation partielle des taxes d'hébergement, des subventions supplémentaires aux destinations touristiques, etc. ont occasionné des dépenses supplémentaires de CHF 2,4 millions. L'Office des forêts et des dangers naturels enregistre des charges supplémentaires de CHF 2,5 millions en raison des besoins accrus en termes de protection des forêts et de biodiversité. A l'Office de l'environnement et de l'énergie, la mise en œuvre de la législation sur l'énergie et des stratégies énergétiques de la Con-

fédération et du Conseil-exécutif, conjuguée aux ressources supplémentaires nécessaires pour encourager le remplacement des chauffages au mazout et des chauffages électriques, (motion 021-2019 Frutiger [Oberhofen, PBD]), ont entraîné un surcroît de dépenses de CHF 22,6 millions au total. L'Office des assurances sociales enregistre CHF 129,8 millions de charges supplémentaires au total. Sur cette somme, CHF 71,2 millions sont imputables à la Caisse de compensation de Berne, qui a enregistré beaucoup plus de demandes de prestations complémentaires que l'année précédente, surtout au premier semestre 2020. De même, les frais de maladie ont plus que doublé par rapport à ce qui avait été prévu. En outre, la compensation des charges des caisses d'allocation familiales dans le canton de Berne, intervenue pour la première fois en 2020 (CHF 31,2), et les actes de défaut de biens au sens de l'article 64a de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10) se sont également traduits par un surcroît de dépenses (CHF 27,3 mio) par rapport à l'année précédente. En 2020, les Eglises nationales et la communauté juive ont pour la première fois reçu des contributions en couverture de leurs charges patronales, représentant CHF 72,6 millions de charges en plus par rapport à l'année précédente. Les charges de l'Office de l'intégration et de l'action sociale ont progressé de CHF 21,8 millions au total. Cette hausse est imputable au transfert du domaine de l'asile suite à sa restructuration dans le canton de Berne (projet NA-BE), qui a augmenté les coûts d'aide sociale, d'hébergement et d'insertion pour les réfugiés (environ CHF 10,4 mio), ainsi qu'à l'ordonnance du 22 avril 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le domaine de l'accueil extrafamilial (OCCVAcc ; RSB 101.6) pour la perte des contributions d'accueil des parents (environ CHF 9,4 mio) et dans le domaine du programme d'occupation et d'insertion proposé dans le cadre de l'aide sociale (POIAS), du fait que la responsabilité des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire a été confiée aux services sociaux des communes (CHF 2,0 mio). Les « amortissements de subventions d'investissement » ont diminué de CHF 66,4 millions au total. Cela s'explique essentiellement par une modification de la pratique comptable concernant les actifs financés par des Fonds ; comme la réserve de réévaluation issue du retraitement au 1^{er} janvier 2017 a été dissoute en 2020 sans effet sur le résultat (adaptation de la loi sur le pilotage des finances et des prestations [LFP] au 1^{er} janvier 2020), les amortissements de subventions d'investissement ont reculé de CHF 52,4 millions (en contrepartie, le prélèvement annuel sur les réserves de réévaluation (CHF 41,0 mio) sans effet sur le résultat disparaît (voir GM 48, ch. 16). Une autre modification de la pratique comptable concernant la mise en compte des amortissements immédiats constatés sur des subventions d'investissement prélevées sur le financement spécial déplace des charges de CHF 11,3 millions vers le GM 38.

6 Subventions redistribuées/à redistribuer

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019 CHF	%
Subventions redistribuées (GM 37)	-582.4	-583.7	-584.4	-1.9	-0.3 %
Subventions redistribuées	-582.4	-583.7	-584.4	-1.9	-0.3 %
Subventions à redistribuer (GM 47)	582.4	583.7	584.4	1.9	0.3 %
Subventions à redistribuer	582.4	583.7	584.4	1.9	0.3 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les subventions redistribuées et à redistribuer (GM 37 et GM 47) n'appellent aucun commentaire, car elles n'ont pas d'incidence financière.

7 Revenus fiscaux

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Revenus fiscaux (GM 40)	5 435.0	5 774.1	5 708.5	273.5	5.0 %
Impôts directs personnes physiques	4 264.6	4 484.6	4 492.6	228.0	5.3 %
Impôts sur le revenu des personnes physiques	3 674.9	3 829.5	3 783.9	109.0	3.0 %
Impôts sur la fortune des personnes physiques	392.8	443.6	458.7	65.9	16.8 %
Impôts à la source des personnes physiques	90.1	110.0	135.6	45.5	50.5 %
Autres impôts directs des personnes physiques	106.8	101.5	114.4	7.6	7.1 %
Impôts directs personnes morales	578.9	711.2	629.8	50.8	8.8 %
Impôts sur le bénéfice des personnes morales	556.1	687.9	609.7	53.6	9.6 %
Impôts sur le capital des personnes morales	22.3	22.8	19.8	-2.5	-11.1 %
Impôts à la source des personnes morales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres impôts directs des personnes morales	0.5	0.5	0.3	-0.3	-52.5 %
Autres impôts directs	320.4	305.7	312.8	-7.6	-2.4 %
Impôts sur les gains immobiliers	139.6	140.0	140.6	1.0	0.7 %
Droits de mutation et de timbre	85.5	96.0	98.5	13.0	15.2 %
Impôt sur les successions et donations	85.3	60.0	72.8	-12.5	-14.6 %
Impôt sur les maisons de jeu et machines à sous	1.7	1.7	0.9	-0.8	-47.5 %
Recouvrement de créances fiscales éliminées	8.2	8.0	0.0	-8.2	-100.0 %
Impôts sur la possession et impôt d'après la dépense	271.1	272.6	273.3	2.2	0.8 %
Taxes routières	268.1	269.9	270.5	2.4	0.9 %
Impôt sur les bateaux	2.7	2.7	2.8	0.1	2.5 %
Autre impôt sur la possession et impôt d'après la dépense	0.2	0.0	0.0	-0.2	-100.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

En hausse de CHF 273,5 millions, les revenus fiscaux (GM 40) sont supérieurs à ceux de 2019. La progression du produit des impôts directs des personnes physiques, qui représente CHF 228,0 millions, est essentiellement imputable à l'impôt sur le revenu (CHF 109,0 mio), à l'impôt sur la fortune (CHF 65,9 mio), à l'impôt à la source (CHF 45,5 mio) et aux autres impôts directs des personnes physiques (CHF 7,6 mio). Du côté des impôts directs des personnes morales, on enregistre un supplément de revenus de CHF 50,8 millions, qui résulte pour l'essentiel d'une augmentation du produit de l'impôt sur le bénéfice (CHF 53,6 mio). Les autres impôts directs diminuent de CHF 7,6 millions au total, résultant des

trois facteurs suivants : augmentation du produit dégagé par les droits de mutation et de timbre (CHF 13,0 mio), baisse du produit dégagé par l'impôt sur les successions et donations (CHF 12,5 mio) et changement de pratique comptable concernant les recettes correspondant au recouvrement de créances fiscales éliminées, désormais comptabilisées en tant que diminutions de charges dans les pertes sur créances (environ CHF 8,2 mio; voir aussi GM 31 au ch. 2). Les revenus dégagés par l'impôt sur les véhicules routiers sont en hausse du fait de l'augmentation du nombre de véhicules et de leur poids, d'où CHF 2,4 millions supplémentaires dégagés par les taxes routières.

8 Régles et concessions

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Régles et concessions (GM 41)	171.8	139.5	381.4	209.6	122.0 %
Régles	4.4	4.8	4.9	0.5	11.2 %
Banque nationale Suisse	162.3	81.0	323.5	161.2	99.3 %
Concessions	5.1	53.6	53.0	47.9	930.3 %
Parts de revenus de loteries, du Sport-Toto et de paris	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les règles et concessions (GM 41) dégagent des revenus en hausse de CHF 209,6 millions. La quadruple distribution de bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) entraîne un supplément de revenus de CHF 161,2 millions. En raison d'un changement de

pratique comptable, la taxe d'eau annuelle est maintenant encaissée dans le GM 41 (au lieu du GM 42 auparavant ; voir aussi ch. 9) ; cela entraîne une hausse totale de CHF 47,9 millions pour le poste des concessions.

9 Contributions

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Contributions (GM 42)	610.7	569.1	614.5	3.9	0.6 %
Taxes d'exemption	3.8	4.0	49.4	45.6	1195.0 %
Emoluments administratifs	229.1	221.0	207.8	-21.3	-9.3 %
Taxes hospitalières / taxes d'établissements médico-sociaux / pensions	58.4	55.3	52.2	-6.2	-10.6 %
Frais d'écolage et taxes de cours	19.7	20.3	19.8	0.2	0.8 %
Taxes d'utilisation et prestations de service	85.7	33.4	30.5	-55.2	-64.4 %
Recettes de ventes	31.9	32.4	33.5	1.6	5.1 %
Remboursements	84.9	103.7	130.6	45.7	53.9 %
Amendes	76.5	78.8	75.2	-1.4	-1.8 %
Autres contributions	20.7	20.3	15.5	-5.3	-25.4 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les contributions (GM 42) sont en hausse de CHF 3,9 millions. Un écart de CHF 45,6 millions correspond à un apport au Fonds cantonal central des contributions de remplacement, du fait que les « contributions de remplacement » des communes ont été transférées au canton suite à la dissolution, au 1^{er} janvier 2020, du Fonds décentralisé des contributions de remplacement pour les futurs projets d'abris des communes (cf. aussi GM 35, ch. 4). Les émoluments administratifs ont reculé de CHF 21,3 millions pour les raisons suivantes : la pandémie de COVID-19 a empêché la réalisation des contrôles de véhicules (CHF 2,7 mio) et a également fait reculer les émoluments du Ministère public (CHF 2,4 mio), des tribunaux civils et pénaux (CHF 1,4 mio), de l'Office de la population (CHF 1,2 mio) et des offices des poursuites et des faillites (CHF 5,2 mio), qui ont fait moins d'actes. Les revenus ont également diminué (CHF 1,9 mio) en raison de la remise de la redevance d'alcool dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration et d'un changement de la pratique comptable des préfectures (CHF 1,9 mio). Un changement de la méthode de régularisation est aussi à l'origine d'un recul des revenus (CHF 3,2 mio). Les taxes hospitalières / taxes d'établissements médico-sociaux / pensions ont baissé de CHF 6,2 millions, essentiellement en raison de la diminution des contributions reçues pour les détenus d'autres cantons exécutant leur peine à Berne, d'une plus grande part de « cas bernois » et d'une baisse de capacité due à la pandémie de COVID-19 (CHF 4,6 mio). La diminution des taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services s'explique par le changement de pratique

comptable concernant la taxe d'eau annuelle, qui a pour la première fois été comptabilisée au GM 41 (cf. aussi ch. 8). Les recettes des ventes ont progressé (CHF 2,9 mio), notamment en raison de la vente à l'extérieur de matériel de protection contre le COVID-19. Les remboursements ont augmenté de CHF 45,7 millions au total, en raison de la refacturation interne de l'achat de matériel médical de protection contre la pandémie de COVID-19 (CHF 49,3 mio, cf. aussi GM 31 au ch. 2) et des remboursements à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA, CHF 4,4 mio). Les calculs rectificatifs des régularisations se traduisent par une amélioration des revenus tirés des amendes. Les autres contributions sont en recul, notamment du fait du changement de pratique comptable concernant les recettes dégagées par des créances non fiscales qui avaient été éliminées, ces recettes étant désormais enregistrées en diminution des charges de pertes sur créances (environ CHF 4,8 mio; cf. aussi GM 31 au ch. 2).

Remarque concernant les comptes annuels 2020

Compte tenu d'un seuil d'activation de CHF 100 000 par an et par élément, CHF 0,3 million sont enregistrés dans les « Taxes d'utilisation et prestations de services » et CHF 1,9 million, dans les « Rembursements », du fait que des subventions comptabilisées sous forme de prestations en nature ont simultanément été enregistrées dans les charges de transfert (GM 36, GC « Subventions à des entreprises publiques »).

10 Revenus divers

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Revenus d'exploitation divers (GM 43)	3.8	1.9	2.0	-1.8	-47.7 %
Revenus d'exploitation divers	1.0	0.7	1.0	0.0	2.9 %
Prestations propres portées à l'actif	0.9	0.8	0.5	-0.4	-43.0 %
Variations de stocks	0.0	0.0	-0.0	-0.1	-141.3 %
Autres revenus	1.9	0.5	0.5	-1.4	-73.4 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les revenus divers (GM 43) diminuent de CHF 1,8 million. Ce faible écart n'appelle aucun commentaire.

11 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019 CHF	%
Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux (GM 45)	95.1	82.5	101.7	6.6	7.0 %
Prélèvements sur les Fonds et les financements spéciaux des capitaux de tiers	75.1	69.1	96.6	21.5	28.7 %
Prélèvements sur les Fonds et les financements spéciaux du capital propre	20.0	13.4	5.1	-14.9	-74.4 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

La progression des prélèvements sur les Fonds et les financements spéciaux (GM 45) atteint CHF 6,6 millions. Les prélèvements sur les Fonds et les financements spéciaux des capitaux de tiers ont augmenté de CHF 21,5 millions en 2020. Un changement de la pratique de comptabilisation des ressources du Fonds de loterie allouées au Fonds du sport et au Fond d'encouragement des activités culturelles, conjuguée à une participation plus importante aux bénéfices de Swisslos (CHF 3,0 mio), se traduit par des prélèvements plus élevés (CHF 8,9 mio). Cette hausse est contrebalancée par des apports d'un montant équivalent (cf. aussi GM 35 au ch. 4). Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, des indemnités pour pertes financières ont été versées pour soutenir le secteur culturel (cf. GM 35 au ch. 4), ce qui a contribué à la progression des prélè-

vements sur les Fonds et les financements spéciaux des capitaux de tiers à hauteur de CHF 27,8 millions. Suite au transfert du Fonds décentralisé des contributions de remplacement des communes dans le Fonds central du canton de Berne (cf. aussi ch. 4, 5 et 9), les prélèvements ont augmenté de CHF 2,0 millions. Comme les amortissements des subventions d'investissement prélevées sur le Fonds d'alimentation en eau et sur le Fonds pour l'assainissement (financements spéciaux ; cf. aussi GM 38 au ch. 15) ont diminué, il n'a pas été nécessaire de prélever autant de ressources sur ces Fonds, ce qui se traduit par un recul de près de CHF 14,9 millions des prélèvements sur les Fonds et les financements spéciaux du capital propre.

12 Revenus de transfert

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019 CHF	%
Revenus de transfert (GM 46)	4 109.8	4 191.5	4 081.0	-28.8	-0.7 %
Parts à des revenus	472.9	525.0	438.8	-34.1	-7.2 %
Dédommagements reçus de collectivités publiques	758.2	772.5	779.4	21.3	2.8 %
Péréquation financière et compensation des charges	1 726.9	1 409.3	1 675.6	-51.3	-3.0 %
Subventions des collectivités publiques et des tiers	1 100.4	1 461.1	1 164.8	64.4	5.8 %
Dissolution des subventions d'investissement portées au passif	37.8	14.8	14.6	-23.3	-61.5 %
Autres revenus de transfert	13.5	8.9	7.7	-5.8	-42.8 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les revenus de transfert (GM 46) enregistrent un écart de CHF 28,8 millions par rapport à l'année précédente. La part à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé est moins élevée que l'année précédente, ce qui est la principale cause du recul des parts de revenus, qui atteint CHF 34,1 millions au total. Comme la part des communes à la compensation des charges de l'aide sociale a augmenté suite à la hausse des coûts dans le domaine du handicap, les « Dédommagements reçus de collectivités publiques » ont progressé de CHF 8,5 millions. Les indemnités versées par la Confédération en rémunération de prestations de services et de l'entretien des routes nationales ont augmenté ces dédommagements de CHF 6,7 millions. Les revenus augmentent de CHF 2,6 millions suite aux nouvelles modalités de décompte des coûts transversaux avec la Caisse de chômage (CCh) et les Offices régionaux de placement (ORP). L'augmentation des frais de personnel et le changement d'imputation du calcul préliminaire et du calcul final de l'année scolaire 2019/2020 se soldent par CHF 18,3 millions de remboursements en plus versés par les communes. Dans les dédommagements reçus par l'Office de l'intégration et de l'action sociale, les parts des communes dans le cadre de la compensation des charges de l'aide sociale se révèlent supérieures de CHF 10,8 millions par rapport à l'année précédente. Alors

qu'une nouvelle pratique de régularisation du produit des taxes d'écolage du degré secondaire 2 avait fait progresser les dédommagements de collectivités publiques l'année précédente, ceux-ci ont reculé de CHF 8,1 millions en 2020. Le domaine de l'asile ayant été transféré suite à sa restructuration dans le canton de Berne (projet NA-BE), le versement du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a augmenté d'environ CHF 35,0 millions (enregistré au compte « Subventions des collectivités publiques et des tiers »). Les communes reçoivent également une part de ce versement fédéral supplémentaire, de sorte que les dédommagements de collectivités publiques correspondants ont diminué de CHF 17,7 millions. Les revenus dégagés par la péréquation financière et la compensation des charges ont reculé de CHF 51,3 millions. Cela a essentiellement deux causes : premièrement, les communes participent aux coûts des prestations complémentaires et des allocations familiales (loi du 21 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges [LPFC ; RSB 631.1]). La progression des coûts cantonaux de prestations complémentaires s'est donc traduite par une hausse de CHF 36,7 millions des revenus de transfert. Deuxièmement, les ressources reçues dans le cadre de la péréquation financière nationale (RPT) ont diminué, ce qui engendre une baisse de CHF 86,6 millions au compte « Péréquation financière et com-

« compensation des charges ». Les subventions des collectivités publiques et des tiers ont augmenté de CHF 64,4 millions en 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par les opérations suivantes : CHF 27,3 millions de revenus supplémentaires dans le domaine hospitalier viennent des écritures transitoires qu'il a fallu passer, car les décomptes d'années antérieures n'étaient pas encore disponibles. En matière d'indemnités d'exploitation des transports publics, la part des communes aux dépenses du canton a augmenté de CHF 14,4 millions (cf. aussi GM 36 au ch. 5). A l'Office des assurances sociales, la compensation des charges des caisses d'allocations familiales du canton de Berne a dégagé des revenus pour la première fois (CHF 31,0 mio). La hausse des contributions fédérales pour les prestations complémentaires et pour la réduction des primes a augmenté d'autant les recettes de ce même office par rapport à l'année précédente. Dans le domaine des ouvrages de génie civil, les contributions globales de la Confédération pour les routes principales (CHF 3,0 mio) et les recettes dégagées par la part aux droits de douane sur les carburants ont reculé de près de CHF 11,6 millions par rapport à l'année précédente, ceci du fait

d'une nouvelle mensuration des routes et de la pandémie de COVID-19 (CHF 8,5 Mio.). En revanche, les versements fédéraux pour l'octroi de l'aide d'urgence et de l'aide sociale en matière d'asile ont diminué de CHF 55,6 millions du fait du recul du nombre de requérants d'asile assignés. A l'Office de l'environnement et de l'énergie, les recettes ont progressé de CHF 16,4 millions par rapport à l'année précédente suite à la hausse des contributions complémentaires de la Confédération et en raison d'effets uniques intervenus en 2019. Les mêmes effets se traduisent par un recul des recettes de CHF 1,6 million à l'Office de la nature et des dangers naturels. Le solde du compte « Dissolution des subventions d'investissement portées au passif » a diminué de CHF 23,3 millions. Ce recul s'explique principalement du fait que les subventions des ouvrages de génie civil sont désormais inscrites au bilan à leur valeur nette et non plus brute. Ce changement de méthode comptable diminue en contrepartie les amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif (GM 33, cf. aussi ch. 3).

13 Charges financières

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Charges financières (GM 34)	-97.1	-85.4	-84.9	12.2	12.6 %
Charges d'intérêt	-89.8	-78.1	-75.3	14.5	16.2 %
Pertes de change réalisées	-0.2	0.0	-0.3	-0.1	-27.8 %
Frais d'acquisition et de gestion de capitaux	-5.1	-5.0	-4.6	0.5	9.3 %
Charges des biens-fonds du patrimoine financier (PF)	-1.8	-2.2	-1.9	-0.0	-2.4 %
Rectifications de valeur des immobilisations (PF)	-0.0	0.0	-0.1	-0.1	-4 671.3 %
Charges financières diverses	-0.2	-0.2	-2.7	-2.5	-1 500.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les charges financières (GM 34) ont diminué de CHF 12,2 millions. La baisse des intérêts moyens de la dette de trésorerie à long terme y a largement contribué, puisqu'elle a fait reculer les charges d'intérêt de CHF 10,6 millions.

14 Revenus financiers

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Revenus financiers (GM 44)	290.6	282.4	316.0	25.4	8.8 %
Revenus d'intérêts	26.7	24.7	25.9	-0.8	-3.0 %
Gains réalisés (PF)	2.4	0.7	19.5	17.1	723.0 %
Revenus de participations (PF)	0.1	0.0	0.0	-0.0	-55.5 %
Revenus des biens-fonds (PF)	0.4	0.5	1.4	0.9	219.4 %
Rectifications de valeur des immobilisations (PF)	0.0	0.0	0.7	0.7	-
Revenus financiers de prêts et de participations (PA)	0.1	1.4	0.1	-0.0	-0.9 %
Revenus financiers d'entreprises publiques	94.3	95.8	109.7	15.3	16.3 %
Revenus des biens-fonds (PA)	161.2	159.1	155.2	-6.0	-3.7 %
Revenus des biens-fonds loués	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres revenus financiers	5.3	0.1	3.5	-1.8	-33.5 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les revenus financiers (GM 44) ont augmenté de CHF 25,4 millions par rapport à l'année précédente. L'augmentation enregistrée au compte « Gains réalisés » est en grande partie due au gain comptable dégagé par la vente partielle de l'Hôpital du Jura bernois SA (CHF 16,7 mio). Les distributions de dividendes (CHF 11,1 mio de BKW SA, CHF 1,9 mio de BCBE SA, CHF 1,8 mio de Bedag Informatique SA et CHF 0,4 million de Salines Suisses SA) ont augmenté

les revenus financiers d'entreprises publiques de CHF 15,3 millions. Les revenus immobiliers diminuent à l'Office des immeubles et des constructions (environ CHF 5,9 mio, voir aussi GM 36 au ch. 5) suite à une baisse des imputations des coûts des locaux à titre gratuit.

Remarque concernant les comptes annuels 2020

Compte tenu d'un seuil d'activation de CHF 100 000 par an et par élément, CHF 0,1 million est enregistré au poste « Revenus financiers de prêts et de participations (PA) », suite à l'abandon des intérêts sur les prêts accordés à des conditions préférentielles, et CHF 138,7 millions, sont enregistrés au poste « Revenus de

biens-fonds », suite à la location de biens immobiliers à des conditions préférentielles, simultanément enregistrés dans les charges de transfert (GM 36, groupe de comptes « Subventions à des entreprises publiques »).

15 Charges extraordinaires

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Charges extraordinaires (GM 38)	-25.7	-25.7	-14.6	11.1	43.2 %
Charges de personnel extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Amortissements supplémentaires	-0.0	0.0	0.0	0.0	100.0 %
Charges financières extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Charges de transfert extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Charges de transfert extraordinaires / amortissements supplémentaires de prêts / participations / subventions d'investissement	-25.6	-25.7	-14.6	11.0	43.1 %
Attributions au capital propre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les charges extraordinaires (GM 38) ont diminué de CHF 11,1 millions. Cette évolution est principalement due au recul du nombre de subventions d'investissement prélevées sur le Fonds pour l'ali-

mentation en eau et sur le Fonds pour l'assainissement gérés par l'Office des eaux et des déchets, ce qui réduit les amortissements supplémentaires de CHF 7,7 millions en 2020.

16 Revenus extraordinaires

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Revenus extraordinaires (GM 48)	48.3	144.4	1.5	-46.7	-96.9 %
Revenus fiscaux extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus extraordinaires de régalés / concessions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Contributions extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus extraordinaires divers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus financiers extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Prélèvements extraordinaires sur les Fonds et les financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus de transfert extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Prélèvements sur le capital propre	48.3	144.4	1.5	-46.7	-96.9 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les revenus extraordinaires (GM 48) ont diminué de CHF 46,7 millions. L'écart enregistré aux prélèvements sur le capital propre s'explique par le prélèvement de CHF 6,1 millions sur le Fonds d'investissements hospitaliers, qui correspond aux subventions d'investissement effectivement versées, ainsi que par un changement de pratique comptable : la réserve de réévaluation issue du

retraitement au 1^{er} janvier 2017 a été dissoute une fois pour toute sans effet sur le résultat (adaptation de la loi sur le pilotage des finances et des prestations [LPF]), mettant fin aux prélèvements annuels opérés dessus jusqu'ici, qui représentaient CHF 41,0 millions (cf. aussi GM 36 au ch. 5).

2.6.2.2 Compte des investissements

Dépenses

Les dépenses d'investissement sont d'environ CHF 9,6 millions inférieures à celles de l'année précédente.

Les dépenses liées aux immobilisations corporelles (GM 50) sont en hausse de CHF 7,4 millions par rapport aux comptes de l'année précédente. Dans le domaine des routes et des voies de communication, les dépenses ont progressé de CHF 45,0 millions en raison des grands projets en cours de réalisation (contournement de Wilderswil) et des travaux d'entretien considérables dont avait besoin l'infrastructure. A l'Office des immeubles et des constructions, les travaux prévus et réalisés dans le cadre du programme d'entretien annuel (PEA) ont été moins importants. En outre, le report du chantier du Campus de Bienne a diminué les dépenses (CHF 28,0 mio). La Police cantonale a fait moins de dépenses en biens meubles (CHF -5,0 mio).

Les investissements pour le compte de tiers (GM 51) ont augmenté de CHF 1,3 million du fait que certains projets et acquisitions ont été reportés.

Les dépenses liées aux immobilisations incorporelles (GM 52) ont progressé de CHF 3,6 millions. Les premières licences SAP achetées l'année précédente avaient entraîné des dépenses supplémentaires, qui n'ont pas été aussi élevées en 2020, ce qui se traduit donc par une différence de CHF 3,7 millions. Par rapport à l'année précédente, les dépenses ont par contre augmenté en raison des projets informatiques de la Police cantonale (CHF 2,8 mio) et de l'Office de la population (CHF 3,1 mio).

En matière de prêts (GM 54), les dépenses ont progressé de CHF 24,0 millions par rapport à l'année précédente. Sur cette somme, CHF 8,5 millions viennent de ce que l'Office de l'économie a alloué davantage de prêts dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (voir aussi GM 64). En vertu de l'ordonnance du 20 mars 2020 sur les mesures urgentes pour maîtriser la crise du coronavirus (OCCV ; RSB 101.2), l'Office des hôpitaux a alloué des prêts à un hôpital régional et à une clinique, ce qui a augmenté les dépenses de CHF 16,8 millions. Les prêts alloués pour garantir l'aménagement des services de création de dossiers dans le cadre du dossier électronique du patient (DEP) ont augmenté de CHF 1,3 million.

Les dépenses affectées aux subventions d'investissement accordées (GM 56) sont en baisse de CHF 42,0 millions. Sur cette diminution, CHF 17,9 millions sont dus au fait que le secteur du traitement des addictions a été transféré l'année précédente de l'Office des hôpitaux à l'Office de l'intégration et de l'action sociale, sans incidence sur le budget. En contrepartie, les recettes ont diminué d'un montant équivalent dans les GM 63 (CHF 6,0 mio) et 66 (CHF 11,9 mio). Les subventions d'investissement prélevées sur le Fonds pour l'alimentation en eau et sur le Fonds pour l'assainissement ont été moins importantes, les dépenses imputables à ces deux fonds ayant ainsi respectivement reculé de CHF 5,2 millions et de CHF 5,5 millions.

Recettes

Les recettes d'investissement ont diminué d'environ CHF 25,9 millions par rapport à l'année précédente.

Les recettes tirées des subventions d'investissement acquises (GM 63) sont en baisse de CHF 20,5 millions. A l'Office des ponts et chaussées, les subventions fédérales versées pour le projet de «contournement nord de Thoune» (route cantonale) ont été régularisées, ce qui crée un écart d'environ CHF 9,5 millions par rapport à 2020. Sur la baisse des recettes, près de CHF 6,0 millions sont dus au fait que le secteur du traitement des addictions a été transféré, sans incidence sur le budget, de l'Office des hôpitaux à l'Office de l'intégration et de l'action sociale (voir aussi GM 56).

Les recettes dégagées par les remboursements de prêts (GM 64) ont augmenté de CHF 7,7 millions. Sur cette somme, CHF 7,5 millions sont imputables aux contributions, inscrites au passif, versées par la Confédération dans le cadre de la Nouvelle politique régionale (NPR) pour les prêts accordés par l'Office de l'économie (voir aussi GM 54).

Les recettes dégagées par des transferts de participations (GM 65) ont augmenté de CHF 9,7 millions, dont près de CHF 10,2 millions sont imputables à la vente partielle de l'Hôpital du Jura bernois SA, intervenue en 2020.

Les remboursements de subventions accordées (GM 66) ont été moins importants que l'année précédente (CHF 16,3 mio). Un recul de CHF 11,9 millions est enregistré du fait que des subventions d'investissement ont été transférées l'année précédente, sans incidence sur le budget, de l'Office des hôpitaux à l'Office de l'intégration et de l'action sociale (voir aussi GM 56).

17 Immobilisations corporelles

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Immobilisations corporelles (GM 50)	-300.2	-335.6	-307.6	-7.4	-2.5 %
Terrains	-0.3	0.0	-0.6	-0.4	-142.4 %
Routes / voies de communication	-97.7	-135.7	-143.1	-45.4	-46.4 %
Aménagement des eaux	-2.8	-4.0	-2.7	0.1	5.3 %
Autres ouvrages de génie civil	-0.7	-0.1	-0.1	0.6	87.9 %
Terrains bâtis	-163.4	-159.5	-128.1	35.3	21.6 %
Forêts	0.0	0.0	-0.7	-0.7	-
Biens mobiliers	-35.1	-35.9	-32.1	3.0	8.4 %
Autres immobilisations corporelles	-0.3	-0.5	-0.2	0.0	7.6 %

18 Investissements pour le compte de tiers

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Investissements pour le compte de tiers (GM 51)	0.0	0.0	-1.3	-1.3	-
Terrains	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Routes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Aménagement des eaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres ouvrages de génie civil	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Terrains bâtis	0.0	0.0	-1.3	-1.3	-
Forêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Biens mobiliers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

19 Immobilisations incorporelles

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Immobilisations incorporelles (GM 52)	-26.2	-34.5	-29.8	-3.6	-13.5 %
Logiciels	-26.0	-33.9	-29.3	-3.3	-12.6 %
Brevets / licences	-0.2	-0.1	-0.2	0.0	6.8 %
Autres immobilisations incorporelles	-0.0	-0.4	-0.3	-0.3	-1 280.6 %

20 Prêts

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Prêts (y compris prêts inscrits au passif) (GM 54)	-27.2	-23.9	-51.1	-24.0	-88.2 %
Confédération	-3.0	-2.5	-2.9	0.1	2.2 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	-2.2	-21.4	-2.4	-0.2	-8.4 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	-6.7	0.0	-21.3	-14.6	-219.2 %
Entreprises privées	-15.4	0.0	-24.6	-9.2	-59.9 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

21 Participations et capital social

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp. compte 2019	
	2019	2020	2020	CHF	%
Participations et capital social (GM 55)	-0.0	0.0	0.0	0.0	100.0%
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises privées	-0.0	0.0	0.0	0.0	100.0%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

22 Subventions d'investissement accordées

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp. compte 2019	
	2019	2020	2020	CHF	%
Subventions d'investissement accordées (GM 56)	-147.9	-148.2	-105.9	42.0	28.4%
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Communes et syndicats de communes	-54.0	-35.2	-33.1	20.9	38.7%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	-60.7	-68.8	-53.3	7.5	12.3%
Entreprises privées	-33.0	-44.2	-19.5	13.4	40.7%
Organisations privées à but non lucratif	-0.2	0.0	0.0	0.2	100.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

23 Subventions d'investissement à redistribuer

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart par rapp. compte 2019	
	2019	2020	2020	CHF	%
Subventions d'investissement à redistribuer (GM 57)	-18.8	-19.9	-15.0	3.8	20.3%
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Communes et syndicats de communes	-18.8	-19.9	-15.0	3.8	20.3%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres dépenses à porter à l'actif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

24 Investissements extraordinaires

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Investissements extraordinaires (GM 58)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Investissements extraordinaires pour des immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Investissements extraordinaires pour des immobilisations incorporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Investissements extraordinaires pour des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Investissements extraordinaires pour des participations et du capital social	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Subventions d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres investissements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

25 Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier (GM 60)	7.9	3.1	5.9	-2.0	-25.3 %
Transfert de terrains	4.0	0.0	0.8	-3.2	-80.3 %
Transfert de routes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Transfert d'ouvrages d'aménagement des eaux	0.0	0.0	0.0	-0.0	-100.0 %
Transfert d'autres ouvrages de génie civil	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Transfert de terrains bâtis	2.8	0.0	0.3	-2.5	-88.8 %
Transfert de forêts	0.0	0.0	0.0	-0.0	-90.1 %
Transfert de biens mobiliers	1.0	3.0	4.7	3.7	353.0 %
Transfert d'autres immobilisations corporelles	0.0	0.1	0.0	0.0	-

26 Remboursements

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Remboursements (GM 61)	7.2	7.0	5.6	-1.6	-21.8 %
Terrains	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Routes	6.5	5.8	3.9	-2.5	-39.2 %
Aménagement des eaux	0.4	1.3	0.4	-0.0	-4.4 %
Ouvrages de génie civil	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Terrains bâtis	0.3	0.0	1.3	1.0	345.6 %
Forêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Biens mobiliers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Immobilisations corporelles diverses	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

27 Transfert d'immobilisations incorporelles au patrimoine financier

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Transfert d'immobilisations incorporelles au patrimoine financier (GM 62)	0.1	0.5	0.9	0.8	654.7 %
Logiciels	0.1	0.5	0.6	0.5	426.4 %
Brevets / licences	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres immobilisations incorporelles	0.0	0.0	0.3	0.3	-

28 Subventions d'investissements acquises

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
en millions CHF				CHF	%
Subventions d'investissements acquises (GM 63)	67.0	59.3	46.5	-20.5	-30.5 %
Confédération	37.2	24.8	24.4	-12.7	-34.2 %
Cantons et concordats	0.4	0.6	0.2	-0.2	-48.6 %
Communes et syndicats de communes	28.6	33.8	21.8	-6.8	-23.9 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	0.0	0.0	0.1	0.1	536 239.0 %
Entreprises privées	0.9	0.1	0.0	-0.8	-95.9 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres subventions d'investissement acquises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

29 Remboursement de prêts

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
en millions CHF				CHF	%
Remboursement de prêts (GM 64)	27.7	26.0	35.5	7.7	27.9 %
Confédération	9.7	12.0	17.6	7.8	80.6 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	2.7	5.5	3.2	0.5	18.3 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	9.1	8.5	11.2	2.1	23.7 %
Entreprises privées	6.3	0.0	3.5	-2.8	-44.0 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

30 Transferts de participations

	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
en millions CHF				CHF	%
Transferts de participations (GM 65)	0.5	0.0	10.2	9.7	1931.6 %
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	0.5	0.0	10.2	9.7	1 931.6 %
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Transferts d'autres participations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

31 Remboursement de subventions d'investissement accordées

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Remboursement de subventions d'investissement accordées (GM 66)	16.7	0.0	0.4	-16.3	-97.4 %
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	3.2	0.0	0.0	-3.2	-100.0 %
Entreprises privées	13.5	0.0	0.4	-13.1	-96.8 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

32 Subventions d'investissement à redistribuer

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Subventions d'investissement à redistribuer (GM 67)	18.8	19.9	15.0	-3.8	-20.3 %
Confédération	18.8	19.9	15.0	-3.8	-20.3 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

33 Recettes d'investissement extraordinaires

en millions CHF	Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
				CHF	%
Recettes d'investissement extraordinaires (GM 68)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes d'investissement extraordinaires pour les immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes d'investissement extraordinaires pour les immobilisations incorporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Subventions d'investissement extraordinaires acquises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Remboursement extraordinaire de prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Transfert extraordinaire de participations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Remboursement extraordinaire de subventions d'investissement accordées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres recettes d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

34 Investissements et désinvestissements par catégorie

en millions CHF	Compte 2019	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
			CHF	%
1210 Immobilisations financières à long terme				
Dépenses	-0.0	0.0	0.0	100.0 %
Recettes	0.0	10.2	10.2	-
Solde	-0.0	10.2	10.2	589 325.4 %
1220 Participations				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.5	0.0	-0.5	-100.0 %
Solde	0.5	0.0	-0.5	-100.0 %
1230 Prêts à long terme				
Dépenses	-27.2	-51.1	-24.0	-88.2 %
Recettes	27.7	35.5	7.7	27.9 %
Solde	0.5	-15.7	-16.2	-2 986.6 %
1240 Autres				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
1300 Subventions d'investissement				
Dépenses	-160.7	-120.9	39.8	24.8 %
Recettes	35.5	15.5	-20.0	-56.2 %
Solde	-125.2	-105.4	19.9	15.9 %
1400 Subventions d'investissement inscrites au passif				
Dépenses	-6.0	0.0	6.0	100.0 %
Recettes	20.1	29.3	9.3	46.2 %
Solde	14.1	29.3	15.2	108.3 %
2110 Mobilier et équipements				
Dépenses	-3.2	-1.7	1.5	45.4 %
Recettes	0.5	0.1	-0.4	-79.1 %
Solde	-2.7	-1.6	1.0	38.9 %
2120 Véhicules				
Dépenses	-15.2	-13.9	1.3	8.4 %
Recettes	1.0	1.1	0.1	10.5 %
Solde	-14.2	-12.8	1.4	9.7 %
2130 Machines et appareils				
Dépenses	-7.3	-11.9	-4.6	-62.8 %
Recettes	0.3	4.1	3.9	1 384.4 %
Solde	-7.0	-7.7	-0.7	-10.2 %
2140 Outils et appareils				
Dépenses	-1.4	-1.0	0.4	29.6 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	83.5 %
Solde	-1.4	-1.0	0.4	30.9 %
2150 Informatique				
Dépenses	-2.5	-1.2	1.3	53.1 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	-
Solde	-2.5	-1.2	1.3	53.1 %
2160 Informatique scolaire				
Dépenses	-0.7	-0.5	0.3	37.9 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	-
Solde	-0.7	-0.5	0.3	38.1 %
2170 Autres immobilisations corporelles meubles				

en millions CHF	Compte 2019	Compte 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
			CHF	%
Dépenses	-5.4	-3.3	2.1	38.3 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	–
Solde	-5.4	-3.3	2.1	38.8 %
2221 Terrain non bâti				
Dépenses	-0.0	-0.9	-0.9	-10 924.2 %
Recettes	0.0	0.3	0.3	2 140.6 %
Solde	0.0	-0.6	-0.6	-15 287.0 %
2222 Biens-fonds				
Dépenses	-161.7	-128.5	33.2	20.5 %
Recettes	30.2	11.9	-18.2	-60.4 %
Solde	-131.5	-116.5	14.9	11.4 %
2223 Infrastructure				
Dépenses	-102.8	-146.0	-43.1	-42.0 %
Recettes	29.6	10.8	-18.9	-63.7 %
Solde	-73.2	-135.2	-62.0	-84.7 %
2224 Biens culturels				
Dépenses	0.0	-0.1	-0.1	–
Recettes	0.0	0.0	0.0	–
Solde	0.0	-0.1	-0.1	–
2225 Autres immobilisations corporelles non réalisables				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
3010 Brevets, savoir-faire, procédés				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
3020 Marques, échantillons, modèles				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
3030 Licences, concessions, droits d'utilisation				
Dépenses	-0.0	-0.3	-0.3	-3 866.7 %
Recettes	0.0	0.3	0.3	–
Solde	-0.0	-0.1	-0.1	-675.8 %
3040 Droits d'auteur, droits d'édition, droits contractuels				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
3050 Autres immobilisations incorporelles				
Dépenses	-0.0	0.0	0.0	100.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	-0.0	0.0	0.0	100.0 %
3150 Logiciels				
Dépenses	-26.2	-29.5	-3.2	-12.4 %
Recettes	0.4	0.8	0.4	84.4 %
Solde	-25.8	-28.7	-2.9	-11.2 %
3160 Informatique scolaire				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %

2.6.2.3 Bilan

35 Disponibilités et placements à court terme

en millions CHF	Compte	Compte	Ecart par rapp. compte 2019	
	31. 12. 2019	31. 12. 2020	CHF	%
Disponibilités et placements à court terme (GC 100)	117.0	102.5	-14.4	-12.3 %
Caisse	0.7	0.7	-0.0	-3.0 %
Banque	116.2	101.8	-14.4	-12.4 %
Placements à court terme sur le marché monétaire	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Cartes de débit et de crédit	0.0	0.0	0.0	212.0 %
Autres disponibilités	0.0	0.0	0.0	0.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les disponibilités et placements à court terme (GC 100) baissent de CHF 14,4 millions. Pour des explications plus détaillées, voir le tableau des flux de trésorerie au chapitre 2.5 du présent rapport de gestion.

36 Créances

en millions CHF	Compte	Compte	Ecart par rapp. compte 2019	
	31. 12. 2019	31. 12. 2020	CHF	%
Créances (GC 101)	3 422.0	3 594.7	172.6	5.0 %
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	194.3	185.6	-8.8	-4.5 %
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers (manuel)	14.1	13.6	-0.5	-3.2 %
Rectification de valeur des créances résultant de livraisons et de prestations	-30.4	-27.4	2.9	9.7 %
Comptes courants avec des tiers	664.8	618.4	-46.3	-7.0 %
Créances fiscales	1 380.7	1 600.8	220.1	15.9 %
Créances fiscales pour les communes et les paroisses	985.7	1 062.8	77.0	7.8 %
Créances fiscales parts de l'impôt fédéral direct	278.0	231.0	-47.0	-16.9 %
Rectification de valeur des créances fiscales	-99.0	-103.0	-3.9	-4.0 %
Rectification de valeur des impôts sur les mutations	-0.0	-0.0	0.0	19.1 %
Acomptes à des tiers	18.2	1.3	-16.9	-92.8 %
Créances sur transferts	13.7	5.4	-8.3	-60.6 %
Comptes courants internes	1.4	1.9	0.5	38.6 %
Avances pour frais administratifs provisoires	0.0	0.1	0.0	110.9 %
Autres créances	0.5	4.2	3.7	737.4 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les créances (GC 101) augmentent de CHF 172,6 millions. La baisse des « Comptes courants avec des tiers » à hauteur de CHF 46,3 millions résulte en particulier de la variation du solde du compte courant avec la Confédération (CHF -103,6 mio) et de l'avoir auprès de la Caisse de compensation du canton de Berne (CHF +49,5 mio). L'augmentation des « Créances fiscales » à hauteur de CHF 220,1 millions est due de manière générale à la nouvelle méthode d'inscription au bilan des créances à recouvrer, en fonction de laquelle les avoirs des contribuables sont inscrits au bilan en tant qu'« engagements courants » (voir aussi ch. 48), ce qui entraîne un écart d'environ CHF 157,7 millions par rapport à l'ancienne comptabilisation au net. Compte tenu de l'allongement des délais de paiement et de la renonciation à l'intérêt moratoire sur les créances que le canton de Berne détient à l'égard de tiers en matière d'impôts conformément à l'article 6 de l'ordonnance du 20 mars 2020 sur les mesures

urgentes pour maîtriser la crise du coronavirus (OCCV); RSB 101.2), l'écart restant sur les « Créances fiscales » à hauteur de CHF 62,4 millions tout comme l'accroissement des « Créances fiscales pour les communes et les paroisses » à hauteur de CHF 77,0 millions et la baisse des « Créances fiscales parts de l'impôt fédéral direct » à hauteur de CHF 47,0 millions dépendent du comportement des contribuables en matière de paiement. Du fait de l'évaluation générale annuelle, fondée d'une part sur des réévaluations forfaitaires et d'autre part sur des évaluations individuelles, la « Rectification de valeur des créances fiscales » augmente de CHF 3,9 millions. La baisse des acomptes versés aux fournisseurs de prestations dans le domaine de l'asile (aide d'urgence exclue) est la principale cause de la réduction des « Acomptes à des tiers » à hauteur de CHF 16,9 millions.

37 Placements financiers à court terme

	Prêts à court terme	Placements à inté- rêts	Dépôts à terme	Autres placements financiers à court terme	Valeur comptable totale
2019 en millions CHF					
Placements financiers au 01.01	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts du patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Modifications de valeur vénale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Placements financiers au 31.12	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont placements affectés à un but déterminé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2020 en millions CHF					Valeur comptable totale
Placements financiers au 01.01	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts du patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Modifications de valeur vénale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Placements financiers au 31.12	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont placements affectés à un but déterminé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Ecarts par rapport à l'année précédente

Il n'y a de placements financiers à court terme (GC 102) ni au 31 décembre 2019 ni au 31 décembre 2020.

38 Actifs de régularisation

	Compte 31. 12. 2019	Compte 31. 12. 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
en millions CHF			CHF	%
Actifs de régularisation (GC 104)	1 725.2	1 957.1	231.9	13.4 %
Charges de personnel	0.0	0.1	0.0	134.4 %
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.0	34.2	27.3	392.1 %
Impôts	1 014.0	1 194.8	180.9	17.8 %
Transferts du compte de résultats	537.9	554.2	16.3	3.0 %
Charges financières/revenus financiers	21.7	17.4	-4.3	-19.9 %
Autres revenus d'exploitation	31.9	26.6	-5.2	-16.4 %
Actifs de régularisation: compte des investissements	36.7	29.4	-7.4	-20.1 %
Actifs de régularisation, postes du bilan	76.0	100.3	24.3	32.0 %
Autres actifs de régularisation, compte de résultats	0.0	0.0	0.0	-

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les actifs de régularisation (GC 104) augmentent de CHF 231,9 millions pour atteindre CHF 1 957,1 millions. L'augmentation des « Charges de biens et services et autres charges d'exploitation » à hauteur de CHF 27,3 millions résulte en particulier de la régularisation de factures de primes des assurances sociales. L'accroissement des « Impôts » à hauteur de CHF 180,9 millions s'explique en particulier par la planification des avoirs sur la part du canton au produit de l'impôt anticipé de la Confédération. Au poste des « Transferts du compte de résultats », une augmentation totale de CHF 16,3 millions est principalement due au fait qu'à l'Office de l'intégration et de l'action sociale, des actifs de régularisation de

quelque CHF 32,2 millions ont été opérés concernant le forfait global pour les requérant-e-s d'asile et les personnes admises à titre provisoire et d'un montant total de CHF 43,3 millions pour les décomptes finals de 2020 des respectivement pour les acomptes déjà versés sur 2021. L'Office des assurances sociales enregistre par ailleurs une hausse des prestations complémentaires, un actif de régularisation ayant de ce fait été opéré pour les CHF 20,0 millions de contributions communales dues. En contrepartie, les régularisations de l'Intendance des impôts pour la part cantonale au produit de l'impôt anticipé de la Confédération diminuent de CHF 79,0 millions. Durant l'année sous rapport, les subventions fédérales en

relation avec des projets de grande envergure ont été payées, ce qui a entraîné une réduction de CHF 7,4 millions au poste « Actifs de régularisation: compte des investissements ». L'augmentation des « Actifs de régularisation, postes du bilan » pour un total de

CHF 24,3 millions s'explique en particulier par la comptabilisation accrue de paiements par BVR encaissés à la date du 31 décembre 2020 pour un montant de CHF 22,0 millions.

39 Stocks et travaux en cours

en millions CHF	Compte 31. 12. 2019	Compte 31. 12. 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
			CHF	%
Stocks et travaux en cours (GC 106)	17.2	16.8	-0.3	-2.0 %
Articles de commerce (stocks)	12.1	9.9	-2.3	-18.9 %
Matières premières et auxiliaires	4.0	5.9	1.9	47.3 %
Rectification de valeur des matières premières et auxiliaires	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Produits semi-finis et finis	0.8	0.7	-0.1	-7.4 %
Rectification de valeur des produits semi-finis et finis	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Travaux en cours	0.2	0.3	0.1	55.1 %
Rectification de valeur des travaux en cours	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Avances et acomptes versés	0.0	0.0	0.0	0.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les stocks et travaux en cours (GC 106) diminuent de CHF 0,3 million. Faible écart n'appelant aucun commentaire.

40 Immobilisations financières du patrimoine financier

2019 en millions CHF	Actions et parts sociales	Placements à inté- rêts	Créances à long terme	Autres Immobilisa- tions financières à long terme	Valeur comp- table totale
Immobilisations financières au 01.01	2.5	2.3	4.8	0.0	9.6
Entrées	0.0	0.1	0.8	0.0	0.9
Transferts du patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	-0.5	-1.5	0.0	-2.0
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	-4.2	0.0	-4.2
Modifications de valeur vénale	0.4	0.0	-0.2	0.0	0.3
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Immobilisations financières au 31.12	2.9	2.0	-0.2	0.0	4.7
dont placements affectés à un but déter- miné	1.5	2.0	0.0	0.0	3.5

2020 en millions CHF	Actions et parts sociales	Placements à inté- rêts	Créances à long terme	Autres placements financiers à long terme	Valeur comptable totale
Immobilisations financières au 01.01	2.9	2.0	-0.2	0.0	4.7
Entrées	0.0	0.0	2.2	0.0	2.2
Transferts du patrimoine administratif	10.2	0.0	0.0	0.0	10.2
Sorties	-26.8	0.0	-0.8	0.0	-27.7
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Modifications de valeur vénale	17.0	0.0	-0.1	0.0	16.9
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Immobilisations financières au 31.12	3.2	2.0	1.1	0.0	6.3
dont placements affectés à un but déter- miné	2.0	2.0	0.0	0.0	3.9

Principaux écarts par rapport à l'année précédente

Les immobilisations financières du patrimoine financier (GC 107) augmentent d'environ CHF 1,6 million par rapport à l'an dernier, pour se situer à CHF 6,3 millions. Concernant les « Actions et parts sociales », il résulte de la vente de 35 pour cent du capital-actions de l'Hôpital du Jura bernois (HJB SA) au groupe privé Swiss Medical Network d'une part un transfert de CHF 10,2 millions du patri-

moine administratif au patrimoine financier et d'autre part une sortie de CHF 26,8 millions, les modifications de valeur vénale contenant de ce fait un gain comptable de CHF 16,6 millions réalisé sur les ventes d'immobilisations financières. Du fait des modifications de valeur vénale, sans incidence sur le résultat, des « Actions et parts sociales », quelque CHF 0,1 million sont imputés à la charge

de la réserve liée au retraitement du patrimoine financier (voir aussi ch. 60). Il résulte en outre de la valorisation au jour de référence, avec incidence sur le résultat, des immobilisations financières à affectation déterminée une modification de la valeur vénale de CHF 0,4 million. La liste des participations du patrimoine financier ci-après indique les changements détaillés par rapport à l'année précédente et des informations plus précises sur le domaine des « Actions et parts sociales ». L'augmentation de quelque CHF 1,3 million des « Créances à long terme » résulte principalement de la cor-

rection rétroactive suite au retraitement au 1^{er} janvier 2017, les prêts (voir ch. 45) étant par conséquent réduits d'autant.

Précision

Les immobilisations financières à affectation déterminée concernent des legs et des fondations sans personnalité juridique qui disposent de leurs propres immobilisations à affectation déterminée (voir aussi ch. 54).

	Forme juridique	Valeur comptable		Part du canton de Berne (en %)		Capital-actions, capital social ou capital de dotation	Nombre de droits	Valeur nominale
		31.12.19	31.12.20	31.12.19	31.12.20			
en CHF								
Participations du patrimoine financier		2 882 729	3 171 736					
TEAG Technologieparkt-Immobilien SA, Berne	SA	1 339 004	1 212 300	22.50 %	22.50 %	4 800 000	1 080	1 080 000
Autres participations non affectées	Divers	6 900	6 900	—	—	—	—	—
Autres participations affectées ¹⁾	Divers	1 536 825	1 952 536	—	—	—	—	—

¹⁾ Patrimoine financier affecté à des legs et des fondations sans personnalité juridique. Les valeurs comptables correspondent au cours des actions au jour de clôture des comptes.

SA = Société anonyme

41 Immobilisations corporelles du patrimoine financier

	Terrains non bâtis	Bâtiments, y compris terrains bâtis	Biens mobiliers	Immobilisations en construction	Acomptes	Autres immobilisations corporelles	Valeur comptable totale
2019 en millions CHF							
État au 01.01	102.3	31.0	0.0	0.1	0.0	0.0	133.4
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.2
Transferts du patrimoine administratif	0.0	6.5	0.0	0.0	0.0	0.0	6.5
Sorties	-0.2	-3.7	0.0	0.0	0.0	0.0	-3.9
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Modifications de valeur vénale	2.6	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	3.2
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
État au 31.12	104.7	34.5	0.0	0.3	0.0	0.0	139.5
dont immobilisations en location	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont droits de superficie	90.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	90.5
2020 en millions CHF							Valeur comptable totale
État au 01.01	104.7	34.5	0.0	0.3	0.0	0.0	139.4
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts du patrimoine administratif	0.3	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Sorties	-0.2	-0.4	0.0	-0.2	0.0	0.0	-0.8
Transferts au patrimoine administratif	0.0	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	-1.1
Modifications de valeur vénale	9.6	17.5	0.0	0.0	0.0	0.0	27.1
Réorganisations	-0.1	0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
État au 31.12	114.3	51.3	0.0	0.0	0.0	0.0	165.7
dont immobilisations en location	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3

2020 en millions CHF	Terrains non bâti	Bâtiments, y compris terrains bâti	Biens mobiliers	Immobilisa- tions en construction	Acomptes	Autres immo- bilisations corporelles	Valeur comptable totale
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont droits de superficie	91.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	91.2

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier (GC 108) augmentent de CHF 26,3 millions par rapport à l'année précédente pour s'établir à CHF 165,7 millions. La hausse de quelque CHF 9,6 millions dans la catégorie d'immobilisations « Terrains non bâtis » est en particulier due à la réévaluation périodique de terrains pour la promotion économique. Une dépréciation d'actifs, influant sur le résultat, de quelque CHF 0,1 million est intervenue concernant les droits de superficie versés ; au total, du fait des fluctuations du

marché, des modifications de quelque CHF 26,5 millions de la valeur vénale ont été effectuées, sans incidence sur le résultat, dans les catégories d'immobilisations des « Terrains non bâtis » et « Bâtiments, y compris terrains bâtis » via la réserve liée au retraitement du patrimoine financier (voir aussi ch. 60).

Terrains et bâtiments du patrimoine financier en vente

Schlosswil, Schlossweg 1, Feuillet RF 873
Unterseen, Beatenbergstrasse 78, Feuillet RF 2163, droit d'emption
Le Landeron, terrain agricole, Feuillet RF 6622
Berne, Hinterer Schermen, Feuillet RF 4560 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)
Berne, Wölflistrasse, Feuillet RF 4369, Kaufrecht (promotion économique, terrain aux fins de promotion)
Ostermundigen, Mösl, Feuillet RF 7328 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)
Gampelen, Miteigentum, Feuillet RF 2579-1/-2 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)
Lyss, Aumatt, Feuillet RF 323 (promotion économique, terrain aux fins de promotion)
Münchenbuchsee, Ursprung/Seedorfweg, Feuillet RF 1000
Münchenbuchsee, Talstrasse, Feuillet RF 1377
Meiringen, Amthausgasse 8, Amtshaus, Feuillet RF 5
Erlach, Amthausgasse 18+20, bâtiment de la préfecture et stöckli, Feuillet RF 18
Büren a.d. Aare, château de Büren, Feuillet RF 12
Trachselwald, château, Feuillet RF 104
Corgémont, Sur le Crêt, Feuillet RF 264
Trachselwald, château, Feuillet RF 587
Berne, Gerechtigkeitsgasse 81, bureaux et restaurant, Feuillet RF 139
Münsingen, route de contournement nord, Feuillet RF 2738 (surface partielle 8575 m²)
Wiedlisbach, Feuillet RF 1232 (surface partielle)

42 Créances envers les financements spéciaux et Fonds des capitaux de tiers

en millions CHF	Compte 31. 12. 2019	Compte 31. 12. 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
			CHF	%
Créances envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers (GC 109)	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Créances envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Créances envers les Fonds des capitaux de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Pas de créances envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers (GC 109) au 31 décembre 2019 ni au 31 décembre 2020. Les engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers sont commentés ci-après, au ch. 54.

43 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif

Catégorie d'immobilisations	Intitulé	Durée d'utilité
Routes		
	Revêtement : voies ferrées, routes cantonales et nationales, rues et places	12 ans
	Ouvrages d'art	25 ans
	Superstructure/infrastructure : voies ferrées, routes cantonales et nationales, rues et places	40 ans
Aménagement des eaux		
	Corrections des eaux	50 ans
Constructions/bâtiments		
	Installations techniques, bâtiments	10 ans
	Ecluses et barrages, constructions (aménagement/installation)	15 ans
	Industrie et artisanat, agriculture et sylviculture, autre patrimoine financier non réalisable (second œuvre)	20 ans
	Loisir sport et détente, aide sociale et santé, industrie hôtelière et tourisme, commerce et administration, justice et police, culture et convivialité, culte, installations militaires et équipements de protection, PPP commerce et administration, autres biens-fonds, enseignement formation et recherche, infrastructures de transport, forêts, logement (second œuvre)	25 ans
	Installations techniques (gros œuvre)	40 ans
	Industrie et artisanat, agriculture et sylviculture (gros œuvre)	60 ans
	Loisir sport et détente, aide sociale et santé, industrie hôtelière et tourisme, commerce et administration, justice et police, culture et convivialité, installations militaires et équipements de protection, écluses et barrages, enseignement formation et recherche, infrastructures de transport, logement (gros œuvre)	80 ans
Biens mobiliers		
	Voitures de patrouille	2 ans
	Véhicules à 2 roues, voitures particulières	4 ans
	Machines de bureau, installations et appareils électroniques, infrastructure de réseau (serveurs inclus), ordinateurs individuels et périphériques, équipements de sécurité, autres véhicules, autres installations informatiques, autres outils et appareils	5 ans
	Voiture de livraison	6 ans
	Machines de bureau et d'entreprise, vêtements de service, équipements dans des objets loués à des tiers, appareils radio, petits véhicules, camions, Installations de production, autres équipements, autres machines et appareils, véhicules spéciaux, armes, outils et appareils de production	10 ans
	Equipements de laboratoire, équipements d'entreposage, bateaux, équipements d'atelier	15 ans
	Transports publics	25 ans
Autres immobilisations corporelles		
	Autres immobilisations corporelles meubles	5 ans
	Constructions mobilières.	10 ans
	Infrastructures pour les liaisons radio et de télécommunication	12 ans
	Dispositifs d'éclairage et de signalisation	20 ans
	Autres infrastructures, constructions	25 ans
	Autres immobilisations corporelles non réalisables, constructions (gros œuvre)	60 ans

	Terrains	Routes	Aména- gement des eaux	Construc- tions/bâti- ments	Forêts	Biens mobiliers	Immobili- sations en construc- tion	Autres immobili- sations corpo- relles	Total
2019 en millions CHF									
Coût d'acquisition au 01.01	10.3	3 688.8	143.3	5 676.6	47.4	487.3	145.2	74.8	10 273.8
Entrées	0.0	1.3	0.3	22.7	0.0	30.2	245.1	0.3	299.9
Transferts du patrimoine finan- cier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	-252.6	-0.1	-28.2	0.0	-47.6	-43.4	-3.1	-375.1
Transferts au patrimoine finan- cier	0.0	-0.1	0.0	-12.2	0.0	0.0	0.0	0.0	-12.3
Réorganisations	0.1	-1 061.8	-88.0	-135.2	0.0	3.7	-145.2	-2.3	-1 428.7
Coût d'acquisition au 31.12	10.5	2 375.6	55.5	5 523.6	47.4	473.7	201.8	69.6	8 757.7
Amortissements cumulés au 01.01	0.0	-1 985.4	-20.3	-2 701.7	0.0	-349.5	-27.0	-49.7	-5 133.6
Amortissements planifiés	0.0	-106.5	-2.2	-135.3	0.0	-36.3	0.0	-4.9	-285.3
Dépréciations durables (impairments)(-)	0.0	-4.0	0.0	-0.6	0.0	-0.5	0.0	-0.1	-5.2
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	1.1	6.5	0.0	7.7
Amortissements sur sorties	0.0	249.2	0.0	25.9	0.0	45.9	5.0	3.1	329.1
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.1	0.0	5.7	0.0	0.0	0.0	0.0	5.7
Amortissements sur réorgani- sations	0.0	627.0	13.6	35.1	0.0	0.2	0.0	0.9	676.8
Amortissements cumulés au 31.12	-0.1	-1 219.5	-8.9	-2 770.9	0.0	-339.2	-15.5	-50.6	-4 404.6
Valeur comptable au 01.01	10.3	1 703.4	123.1	2 974.9	47.4	137.9	118.2	25.1	5 140.2
Valeur comptable au 31.12	10.5	1 156.1	46.6	2 752.7	47.4	134.5	186.3	19.1	4 353.1
dont immobilisations en loca- tion	0.0	0.0	0.0	140.9	0.0	13.2	0.0	0.0	154.1
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeur comptable des trans- ferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	-6.5	0.0	0.0	0.0	0.0	-6.5

	Terrains	Routes	Aménagement des eaux	Constructions/bâti- ments	Forêts	Biens mobiliers	Immobilisations en construc- tion	Autres immobilisations corporelles	Total
2020 en millions CHF									
Coût d'acquisition au 01.01	10.5	2 375.6	55.5	5 523.6	47.4	473.7	201.8	69.6	8 757.7
Entrées	0.3	3.4	0.3	29.5	0.7	30.1	243.3	0.1	307.8
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1
Sorties	0.0	-50.5	-0.1	-72.1	-0.1	-36.4	-16.1	-1.0	-176.3
Transferts au patrimoine financier	0.0	-1.1	0.0	-2.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	-3.5
Réorganisation	-0.2	97.7	0.6	73.6	0.0	3.5	-176.0	0.9	0.0
Coût d'acquisition au 31.12	10.7	2 424.9	56.3	5 556.6	47.8	470.9	252.9	69.7	8 889.9
Amortissements cumulés au 01.01	-0.1	-1 219.5	-8.9	-2 770.9	0.0	-339.2	-15.5	-50.6	-4 404.6
Dissolution ultérieure liée au retraitement (réserve de réévaluation)	0.0	0.0	0.0	-22.4	0.0	-0.7	0.0	0.0	-23.1
Amortissements planifiés	0.0	-80.5	-1.1	-136.7	0.0	-35.3	0.0	-4.2	-257.9
Dépréciations durables (impairments)(-)	0.0	-2.3	0.0	-5.2	0.0	-0.3	-7.3	-0.0	-15.1
Revalorisations (reversed impairments)(+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	1.0
Amortissements sur sorties	0.0	48.5	0.0	68.4	0.0	30.7	0.0	0.9	148.6
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.9	0.0	1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	2.5
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	-0.7	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	-0.1	-1 252.8	-10.0	-2 869.1	0.0	-343.8	-22.1	-53.9	-4 551.7
Valeur comptable au 01.01	10.5	1 156.1	46.6	2 752.7	47.4	134.5	186.3	19.1	4 353.1
Valeur comptable au 31.12	10.6	1 172.1	46.3	2 687.5	47.8	127.1	230.9	15.9	4 338.2
dont immobilisations en location	0.0	0.0	0.0	139.3	0.0	11.3	0.0	0.0	150.6
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeur comptable des transferts au patrimoine financier	0.0	-0.2	0.0	-0.6	-0.2	0.0	0.0	0.0	-1.0

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les immobilisations corporelles du patrimoine administratif (GC 140) baissent de quelque CHF 14,9 millions à CHF 4338,2 millions. A l'Office des ponts et chaussées (OPC), les dépenses et les recettes pour les routes cantonales sont en principe gérées dans la catégorie d'immobilisations « Immobilisations en construction ». A l'exception de quelques projets de grande envergure (contournement de Wilderswil, réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et de Berthoud), les dépenses des projets de petite à moyenne envergure sont trimestriellement reclassées de la catégorie « Immobilisations en construction » aux immobilisations définitives des « Routes ». Ce processus provoque le reclassement des « Immobilisations en construction » vers les « Routes » à hauteur d'environ CHF 97,7 millions. Les CHF 50,5 millions de sorties résultent en particulier de la décomptabilisation et l'élimination des éléments d'immobilisation intégralement amortis respectivement après 40 ans (composants superstructure/infrastructure des routes cantonales) ou après douze ans (composants revêtement des routes cantonales) et des subventions fédérales et contributions communales reçues. Dans les « Terrains bâtis/bâtiments », des sorties de CHF 73,5 millions résultent en particulier à l'Office des immeubles et des construc-

tions (AGG) de corrections des valeurs d'acquisition du fait d'investissements destinés au maintien de la valeur (CHF 67,4 mio), de subventions aux terrains bâtis reçues (CHF 3,7 mio) ainsi que de décharges de valeurs d'acquisition en relation avec des immeubles qui n'existent plus (CHF 1,1 mio). En revanche, le même office enregistre des reclassements en « Terrains bâtis/bâtiments » pour un montant total de CHF 73,0 millions en raison de la mise en service d'« Immobilisations en construction ». En outre, dans les « Terrains bâtis/bâtiments » une dépréciation durable (impairment) de CHF 22,4 millions s'est avérée nécessaire pour la Centrale d'appels sanitaires urgents (Sano) financée par un Fonds, du fait de la dissolution de la réserve de réévaluation (introduction du MCH2, voir ch. 59). Les coûts de construction qui s'y rapportent ont été financés à 100 pour cent sur le Fonds d'investissements hospitaliers. Les CHF 5,2 millions d'autres dépréciations résultent des besoins de dépréciation annuels en relation avec des projets en cours, des assainissements et des décomptabilisations d'immeubles qui n'existent plus. Les entrées dans les « Immobilisations en construction » doivent majoritairement être attribuées aux projets de grande envergure (contournement de Wilderswil, réaménagement du ré-

seau routier d'Aarwangen et de Berthoud) de l'OPC ainsi qu'aux projets en cours de rénovation et d'agrandissement de l'OIC.

44 Immobilisations incorporelles

Catégorie	Intitulé	Durée d'utilité
Logiciels		
	Logiciels	5 ans
Licences, droits		
	Brevets, procédés, frais de recherche et de développement, goodwill, concessions, licences, marques, modèles, échantillons, droits d'utilisation, plans, droits d'auteur, droits d'édition, droits contractuels	5 ans
	Droits de superficie pour le campus de Bienne	75 ans
	Droits de superficie pour le Centre de police à Niederwangen	80 ans
Immobilisations en cours de réalisation		
	Frais de fondation, d'augmentation du capital et d'organisation	5 ans
Autres immobilisations incorporelles		
	Savoir-faire, autres immobilisations incorporelles	5 ans

	Logiciels	Licences, droits	Immobilisations en cours de réalisation	Autres immobilisations incorporelles	Total
2019 en millions CHF					
Coût d'acquisition au 01.01	115.6	49.9	22.3	0.0	187.8
Entrées	1.4	15.3	24.9	0.0	41.6
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	-5.9	-0.1	-5.1	0.0	-11.1
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	11.8	0.0	-11.8	0.0	0.0
Coût d'acquisition au 31.12	122.8	65.2	30.3	0.0	218.3
Amortissements cumulés au 01.01	-95.4	-0.8	-4.5	0.0	-100.7
Amortissements planifiés	-9.4	-1.1	0.0	0.0	-10.4
Dépréciations durables (impairments)(-)	-0.4	0.0	-0.2	0.0	-0.6
Reprises de dépréciation (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	5.9	0.1	4.7	0.0	10.7
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	-99.3	-1.8	0.0	0.0	-101.1
Valeur comptable au 01.01	20.2	49.1	17.8	0.0	87.1
Valeur comptable au 31.12	23.6	63.3	30.3	0.0	117.2
dont immobilisations en location	0.0	63.3	0.0	0.0	63.3
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont immobilisations produites en interne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

	Logiciels	Licences, droits	Immobilisations en cours de réalisation	Autres immobili- sations incorpo- rées	Total
2020 en millions CHF					
Coût d'acquisition au 01.01	122.8	65.2	30.3	0.0	218.3
Entrées	7.3	2.2	22.2	0.0	31.7
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	-3.3	-0.1	-0.7	0.0	-4.1
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	10.1	0.0	-10.1	0.0	0.0
Coût d'acquisition au 31.12	136.9	67.3	41.7	0.0	246.0
Amortissements cumulés au 01.01	-99.3	-1.8	0.0	0.0	-101.1
Amortissements planifiés	-9.6	-1.1	0.0	0.0	-10.6
Dépréciations durables (impairments)(-)	-1.4	0.2	-0.2	0.0	-1.3
Reprises de dépréciation (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	2.8	-0.1	0.4	0.0	3.0
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	-107.5	-2.8	0.2	0.0	-110.0
Valeur comptable au 01.01	23.6	63.3	30.3	0.0	117.2
Valeur comptable au 31.12	29.5	64.5	41.9	0.0	135.9
dont immobilisations en location	0.0	64.5	0.0	0.0	64.5
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont immobilisations produites en interne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les immobilisations incorporelles (GC 142) augmentent de CHF 18,7 millions. Les entrées et les réorganisations des « Logiciels » d'un montant total de CHF 17,4 millions relèvent de différents projets de petite envergure, ce qui allège parallèlement les « Immobilisations en cours de réalisation » à hauteur de CHF 10,1 millions. A l'OIC, des droits de superficie à hauteur de CHF 2,2 millions inscrits à l'actif dans la catégorie « Licences, droits » résultent de la prolon-

gation de contrats et d'ajustements des rentes du droit de superficie. Les CHF 22,2 millions d'entrées des « Immobilisations en cours de réalisation » relèvent d'une part des achats inscrits à l'actif dans le cadre du projet ERP cantonal à hauteur de CHF 7,3 millions, et d'autre part de petits montants d'inscriptions partielles ou ultérieures à l'actif totalisant CHF 14,9 millions.

45 Prêts

en millions CHF	2019	2020
Valeur nominale au 01.01	580.5	585.7
Entrées	19.2	46.4
Transferts du patrimoine financier	4.2	0.0
Sorties	-18.1	-16.6
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0
Valeur nominale au 31.12	585.7	615.5
Amortissements cumulés au 01.01	-1.0	-0.8
Amortissements planifiés	0.0	0.0
Dépréciations durables (impairments)(-)	0.0	0.0
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	0.3	0.0
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	-0.8	-0.8
Valeur comptable au 01.01	579.5	585.0
Valeur comptable au 31.12	585.0	614.8
dont prêts inscrits au passif	-491.4	-505.6

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les prêts (GC 144) enregistrent une hausse de CHF 29,8 millions. Les entrées sont dues pour une bonne part des prêts accordés à

des institutions privées et à des entreprises publiques inscrits à l'actif pour un montant total de CHF 29,6 millions. En vertu de l'or-

donnance du 20 mars 2020 sur les mesures urgentes pour maîtriser la crise du coronavirus (OCCV; RSB 101.2), des prêts extraordinaires ont été accordés à la SA Regionalspital Emmental (CHF 16,0 mio) et à la SA Axsana (CHF 0,8 mio). Les CHF 16,6 millions de sorties contiennent les amortissements de CHF 15,3 mil-

lions ainsi que la correction a posteriori de CHF 1,3 million suite au retraitement au 1^{er} janvier 2017 (voir ch. 40).

Liste des prêts avec leurs échéances

2019 en millions CHF	Echéance ≤ 1 an	Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	Echéance > 5 ans	Valeur comp- table totale
Prêts du patrimoine administratif	14.1	52.1	518.8	585.0
Prêts à la Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux cantons et aux concordats	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux communes et aux syndicats intercommunaux	1.8	8.4	4.4	14.7
Prêts aux assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux entreprises publiques	8.6	29.2	35.4	73.2
Prêts aux entreprises privées	3.7	14.4	478.6	496.7
Prêts aux organisations privées à but non lucratif	0.0	0.1	0.4	0.5
Prêts aux ménages	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts à l'étranger	0.0	0.0	0.0	0.0

2020 en millions CHF	Echéance ≤ 1 an	Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	Echéance > 5 ans	Valeur comptable totale
Prêts du patrimoine administratif	28.6	29.7	556.4	614.8
Prêts à la Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux cantons et aux concordats	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux communes et aux syndicats intercommunaux	0.1	1.8	11.5	13.4
Prêts aux assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux entreprises publiques	27.1	25.8	30.3	83.2
Prêts aux entreprises privées	1.0	2.2	514.6	517.8
Prêts aux organisations privées à but non lucratif	0.5	0.0	0.0	0.5
Prêts aux ménages	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts à l'étranger	0.0	0.0	0.0	0.0

Vue d'ensemble des bénéficiaires des prêts importants avec leur échéance au 31 12.2020

en millions CHF	Durée	Valeur comptable
Aide cantonale canton à la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB)	Divers	8.6
Aide cantonale Confédération à la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB)	Divers	431.4
Prêt à la SA Regionalspital Emmental en vertu de l'ordonnance du 20 mars 2020 sur les mesures urgentes pour maîtriser la crise du coronavirus (OCCV).	30.06.2021	16.0
Prêts à BERNMOBIL AG	2004-2037	14.2
Prêts à BLS AG	Divers	10.2
Prêts aux Transports publics biennois (TPB)	Divers	11.1

46 Participations et capital social

en millions CHF	2019	2020
Coût d'acquisition au 01.01	592.6	592.1
Entrées	0.0	0.0
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0
Sorties	-0.5	0.0
Transferts au patrimoine financier	0.0	-10.2
Réorganisations	0.0	0.0
Coût d'acquisition au 31.12	592.1	581.9
Amortissements cumulés au 01.01	6.5	8.3
Amortissements planifiés	0.0	0.0
Dépréciations durables (impairments)(-)	-1.1	-1.7
Revalorisations (reversed impairments) (+)	2.9	0.0
Amortissements sur sorties	0.0	0.0
Amortissements sur transferts du/au patrimoine financier	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	8.3	6.7
Valeur comptable au 01.01	599.1	600.4
Valeur comptable au 31.12	600.4	588.6

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les participations et capital social (GC 145) enregistrent une baisse de CHF 11,8 millions. Le transfert de CHF 10,2 millions au patrimoine financier (voir ch. 40) résulte intégralement de la vente de 35 pour cent du capital-actions de l'entreprise hospitalière cantonale Hôpital du Jura bernois SA (HJB SA). La liste des participations du pa-

trimoine administratif ci-dessous fait apparaître les écarts par rapport à l'année précédente – y compris les répercussions des dépréciations et reprises de dépréciation opérées sur l'exercice pour un montant net de CHF 1,7 million – ainsi que d'autre informations sur les participations et le capital social.

en CHF	Forme juri- dique	Valeur comptable		Part du canton de Berne (en %)		Capital-ac- tions, capital social ou capital de dotation	Nombre de droits	Valeur nominale
		31.12.19	31.12.20	31.12.19	31.12.20			
Participations du patrimoine admi- nistratif		600 422 171	588 612 917					
Aare Seeland mobil AG, Langenthal	SA	253 215	389 562	37.94 %	37.94 %	10 267 130	389 562	3 895 620
Autocinstellhalle Rathaus AG, Berne	SA	1 000 000	1 000 000	45.45 %	45.45 %	2 200 000	1 000	1 000 000
BE! Tourisme SA, Berne	SA	294 000	294 000	49.00 %	49.00 %	300 000	14 700	147 000
be-advanced ag, Berne	SA	100 000	100 000	41.67 %	41.67 %	240 000	100	100 000
Bedag Informatique SA, Berne	SA	10 000 000	10 000 000	100.00 %	100.00 %	10 000 000	10 000	10 000 000
Haute école spécialisée bernoise, Berne	IDP	1	1	100.00 %	100.00 %	0	-	0
Banque cantonale bernoise SA, Berne	SA	96 000 000	96 000 000	51.50 %	51.50 %	186 400 000	4 800 000	96 000 000
Berner Oberland-Bahnen AG, Inter- laken	SA	4 238 200	3 581 279	34.34 %	34.34 %	12 341 000	42 382	4 238 200
Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Berne	IDP	1	1	100.00 %	100.00 %	-	-	-
Société de navigation du lac de Bienne SA, Biel/Bienne	SA	216 499	103 320	5.69 %	5.69 %	4 320 000	49 200	246 000
BKW SA, Berne	SA	69 357 340	69 357 340	52.54 %	52.54 %	132 000 000	27 742 936	69 357 340
BLS SA, Berne	SA	24 359 777	24 359 777	55.75 %	55.75 %	79 442 336	44 290 504	44 290 504
BLS Netz SA, Berne	SA	112 839 540	112 839 540	16.50 %	16.50 %	387 970 000	64 015	64 015 000
Cantosana AG, Berne	SA	50 000	38 758	37.76 %	37.76 %	132 400	500	50 000
Centre interrégional de perfection- nement CIP, Tramelan	IDP	1 100 000	1 100 000	100.00 %	100.00 %	1 100 000	-	1 100 000
Compagnie des Chemins de fer du Jura SA (C.J.) SA, Tavannes	SA	1 568 800	36 073	14.46 %	14.46 %	10 850 000	15 688	1 568 800
eOperations Schweiz AG, Berne	SA	300	300	0.10 %	0.10 %	100 000	1	100

	Forme juri- dique	Valeur comptable		Part du canton de Berne (en %)		Capital-ac- tions, capital social ou capital de dotation	Nombre de droits	Valeur nominale
		31.12.19	31.12.20	31.12.19	31.12.20			
en CHF								
Flughafen Bern AG, Berne	SA	75 000	75 000	2.10 %	2.10 %	14 310 000	3 000	300 000
Assurance immobilière Berne (AIB), Ittigen	IDP	1	1	–	–	0	–	0
Genossenschaft Berner Blumen- börsen, Berne	SCOOP	9 900	9 900	0.95 %	0.95 %	1 038 000	99	9 900
Coopérative Centre Equestre National Berne (CENB), Berne	SCOOP	100 000	100 000	13.89 %	13.89 %	720 000	5	100 000
Hôpital du Jura bernois S.A., Saint Imier	SA	29 023 561	18 865 315	100.00 %	65.00 %	3 950 000	2 567	2 567 000
Immobilien-gesellschaft Wankdor- fplatz AG, Berne	SA	1 200 000	1 200 000	66.67 %	66.67 %	1 800 000	1 200	1 200 000
Insel Gruppe AG, Berne	SA	270 000	270 000	0.90 %	0.90 %	30 000 000	270	270 000
Landi Seeland AG, Anet	SA	1 724	1 724	–	–	6 000 000	4	400
Messepark Bern AG, Berne	SA	3 113 906	3 113 906	8.95 %	8.95 %	38 000 000	340 000	3 400 000
Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA, Montreux	SA	1 940 000	3 065 200	18.76 %	18.76 %	20 687 570	388 000	3 880 000
Haute école pédagogique germa- nophone, Berne	IDP	1	1	100.00 %	100.00 %	0	–	0
Centre psychiatrique de Münsingen (CPM) SA, Münsingen	SA	59 844 647	59 844 647	100.00 %	100.00 %	34 900 000	34 900	34 900 000
Radio- und Fernsehgenossenschaft Bern Deutschfreiburg Oberwallis RGB, Berne	SCOOP	5 000	5 000	1.99 %	1.99 %	250 900	–	5 000
Regionalspital Emmental AG, Berthoud	SA	11 656 771	11 656 771	100.00 %	100.00 %	7 202 000	7 202	7 202 000
Regionalverkehr Bern-Solothurn AG, Soleure	SA	741 159	338 924	34.70 %	34.70 %	22 400 000	155 476	7 773 800
Schulverlag plus AG, Berne	SA	1 100 000	1 100 000	50.00 %	50.00 %	2 200 000	110 000	1 100 000
Service Suisse aux Bibliothèques société coopérative, Berne	SCOOP	91 700	91 700	9.85 %	9.85 %	931 100	917	91 700
Salines Suisses SA, Pratteln	SA	1 557 425	1 557 425	13.26 %	13.26 %	11 164 000	1 480	1 480 000
Société suisse de crédit hôtelier (SCH), Zurich	IDP	900 000	900 000	3.17 %	3.17 %	28 382 000	1 800	900 000
Banque nationale suisse, Berne	IDP	1 657 500	1 657 500	6.63 %	6.63 %	25 000 000	6 630	1 657 500
SelfFin Invest AG, Pratteln	SA	1 596 000	1 596 000	15.96 %	15.96 %	10 000 000	1 596	1 596 000
SEMAG, Saat- und Pflanzgut AG, Lyssach	SA	100	100	0.10 %	0.10 %	100 000	1	100
Spital Netz Bern Immobilien AG, Berne	SA	23 056 414	23 056 414	100.00 %	100.00 %	8 300 000	8 300	8 300 000
Spital STS AG, Thoune	SA	17 467 355	17 467 355	100.00 %	100.00 %	5 850 000	5 850	5 850 000
Spitäler Frutigen Meiringen Inter- laken AG, Unterseen	SA	10 749 167	10 749 167	100.00 %	100.00 %	6 250 000	6 250	6 250 000
Centre hospitalier Bienne SA, Bienne	SA	35 045 786	35 045 786	99.74 %	99.74 %	7 750 000	7 730	7 730 000
SRO AG, Langenthal	SA	14 730 387	14 730 387	100.00 %	100.00 %	7 801 000	7 801	7 801 000
STI Beteiligungen AG, Thoune	SA	392 500	196 250	24.53 %	24.53 %	1 600 000	3 925	392 500
Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques, Berne	IDP	1	1	4.53 %	4.53 %	14 500 000	–	657 541
Switzerland Innovation Park Biel/ Bienne SA, Biel/Bienne	SA	31 728	31 728	3.25 %	3.25 %	1 540 000	500	50 000
Services psychiatriques universi- taires de Berne (SPU) SA, Berne	SA	62 686 764	62 686 764	100.00 %	100.00 %	39 400 000	39 400	39 400 000
Université de Berne, Berne	IDP	1	1	100.00 %	100.00 %	0	–	0

SA = société anonyme, FOND = fondation, IDP = institut de droit public, SCOOP = société coopérative

Participations importantes

Sont ici considérées comme des participations importantes du canton de Berne toutes les participations à des entreprises et à des institutions dont la valeur nominale est supérieure ou égale à CHF 10,0 millions.

Bedag Informatique SA/Groupe Bedag		
Informations		
Forme juridique	Société anonyme	
But	Fourniture de services en matière d'informatique (centre de calcul, développement de logiciel)	
Représentation du canton de Berne	Oui	
Cotation en bourse	Non	
Norme de présentation des comptes	Code des obligations du 30 mars 1911 (CO ; RS 220)	
limitation du droit d'aliéna- tion (le cas échéant).	Art. 5 de la loi sur la société anonyme Bedag informatique (LBI ; RSB 152.031.2)	
Indicateurs	2019	2020
Part du canton de Berne (en %)	100.0	100.0
Capital de dotation/social (en mio CHF)	10.0	10.0
Capital propre (en mio CHF)	52.7	53.0
Part du canton de Berne (en mio CHF)	52.7	53.0

Banque cantonale bernoise SA		
Informations		
Forme juridique	Société anonyme	
But	En tant que banque universelle, la BCBE effectue toutes les opérations bancaires usuelles. Elle soutient le canton et les communes dans l'accomplisse- ment de leurs tâches et favorise le développement économique et social dans le canton (art. 2, al. 1 LSABCBE ; RSB 951.10)	
Représentation du canton de Berne	Non	
Cotation en bourse	SIX	
Norme de présentation des comptes	Prescriptions comptables pour les banques (PCB) et règlement de cotation de la bourse suisse	
Limitation du droit d'aliéna- tion (le cas échéant).	Art. 3 de la loi du 23 novembre 1997 sur la société anonyme banque cantonale bernoise (LSABCBE ; RSB 951.10)	
Indicateurs	2019	2020
Part du canton de Berne (en %)	51.5	51.5
Capital de dotation/social (en mio CHF)	186.4	186.4
Capital propre (en mio CHF)	2 632.4	2 643.9
Part du canton de Berne (en mio CHF)	1 355.7	1 361.6

Les participations importantes sont présentées dans le présent rapport de gestion si les données détaillées étaient disponibles à la date de publication des comptes annuels du canton de Berne.

BKW AG			
Informations			
Forme juridique,	Société anonyme		
But	Détenue de participations, en particulier dans des sociétés actives dans les domaines de l'économie énergétique, de l'industrie énergétique et dans d'autres domaines connexes		
Représentation du canton de Berne	Oui		
Cotation en bourse	SIX		
Norme de présentation des comptes	IFRS		
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Art. 7 de la loi du 21 mars 2018 sur la participation du canton à la BKW SA (LBKW ; RSB 741.3) : au moins 51 pour cent, au plus 60 pour cent		
Indicateurs	2019	2020	
Part du canton de Berne (en %)	52.5	52.5	
Capital de dotation/social (en mio CHF)	132.0	132.0	
Capital propre (en mio CHF)	3 735.2	3 989.4	
Part du canton de Berne (en mio CHF)	1 961.0	2 094.4	

BLS AG¹⁾		
Informations		
Forme juridique	Société anonyme	
But	Prestations dans les domaines du transport par chemin de fer et par bus, de la navigation ainsi que du tourisme et des loisirs	
Représentation du canton de Berne	Oui	
Cotation en bourse	Non	
Norme de présentation des comptes	Swiss GAAP RPC	
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant).	Il n'y a pas de limitation statutaire	
Indicateurs	2019	2020
Part du canton de Berne (en %)	55.8	55.8
Capital de dotation/social (en mio CHF)	79.4	79.4
Capital propre (en mio CHF)	975.2	930.2
Part du canton de Berne (en mio CHF)	543.7	518.6

¹⁾ BLS Netz AG est entièrement consolidée dans la clôture des comptes du groupe BLS SA. Aux termes des accords contractuels, BLS SA exerce le contrôle. Vu la participation cantonale dans BLS Netz AG (valeur nominale de CHF 64,0 mio), les données détaillées ne sont pas exposées séparément dans le présent rapport de gestion. Le rapport sur les participations cantonales intervient aussi sur la base des données consolidées de BLS SA.

Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) SA		
Informations		
Forme juridique	Société anonyme de droit privé selon art. 620 ss du Code des obligations (CO ; RS 220) CO	
But	Selon les statuts	
Représentation du canton de Berne	Pas de représentation de l'actionnaire au conseil d'administration	
Cotation en bourse	Non	
Norme de présentation des comptes	Art. 51 LSH/Swiss GAAP RPC	
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Art. 21 LSH/66 2/3 pour cent selon Stratégie de propriétaire, partie a 4.1	
Indicateurs	2019	2020³⁾
Part du canton de Berne (en %)	100.0	100.0
Capital de dotation/social (en mio CHF)	39.4	34.9
Capital propre (en mio CHF)	85.3	n.d.
Part du canton de Berne (en mio CHF)	85.3	n.d.

³⁾ A la date de publication des comptes annuels 2020, les données nécessaires à leur établissement n'étaient pas encore disponibles ou n'avaient pas encore été adoptées par l'Assemblée générale (n.d.).

CPM Centre psychiatrique Münsingen SA		
Informations		
Forme juridique	Société anonyme de droit privé selon art. 620 ss du Code des obligations (CO ; RS 220) CO	
But	Selon les statuts	
Représentation du canton de Berne	Pas de représentation de l'actionnaire au conseil d'administration	
Cotation en bourse	Non	
Norme de présentation des comptes	Art. 51 de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11)/Swiss GAAP RPC	
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Art. 21 LSH/66 2/3 pour cent selon Stratégie de propriétaire, partie a 4.1	
Indicateurs	2019	2020²⁾
Part du canton de Berne (en %)	100.0	100.0
Capital de dotation/social (en mio CHF)	34.9	34.9
Capital propre (en mio CHF)	75.1	n.d.
Part du canton de Berne (en mio CHF)	75.1	n.d.

²⁾ A la date de publication des comptes annuels 2020, les données nécessaires à leur établissement n'étaient pas encore disponibles ou n'avaient pas encore été adoptées par l'Assemblée générale (n.d.).

47 Subventions d'investissement

Les dépenses d'investissement activées au titre de subventions d'investissement accordées à des tiers sont normalement amorties sur la durée d'utilisation du bien d'investissement financé à l'aide des subventions d'investissement ou bien sur la durée raccourcie

fixée en cas de disparition des charges et conditions liées aux subventions d'investissement. La durée d'utilisation des subventions d'investissement se situe entre 10 et 50 ans.

	à la Con- fédéra- tion	aux cantons et aux concor- dats	aux communes et groupes intercommu- naux	aux entre- prises publiques	aux entre- prises privées	aux orga- nisations privées à but non lucratif	aux ména- ges	aux immobili- sations en construc- tion	Total
2019 en millions CHF									
Coût d'acquisition au 01.01	0.0	0.3	404.0	1 086.1	297.4	693.3	0.0	137.3	2 618.3
Entrées	0.0	0.0	14.3	0.0	13.9	4.7	0.0	109.0	141.9
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	-3.2	-14.6	-1.0	0.0	-0.5	-19.3
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	26.9	26.5	0.4	0.0	-53.7	0.0
Coût d'acquisition au 31.12	0.0	0.3	418.3	1 109.7	323.2	697.4	0.0	192.0	2 741.0
Amortissements cumulés au 01.01	0.0	-0.1	-310.9	-559.9	-79.9	-422.1	0.0	-2.2	-1 375.0
Amortissements planifiés	0.0	0.0	-12.9	-46.3	-13.2	-33.5	0.0	-16.5	-122.5
Dépréciations durables (impairments)(-)	0.0	0.0	-2.4	-0.4	-5.2	-7.2	0.0	0.0	-15.2
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	3.2	0.0	0.0	0.0	0.0	3.2
Amortissements sur sorties	0.0	0.0	0.0	3.5	1.6	1.0	0.0	0.0	6.1
Amortissements sur transferts du/ au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisa- tions	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.4	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	0.0	-0.1	-325.8	-600.0	-96.6	-461.8	0.0	-19.2	-1 503.4
Valeur comptable au 01.01	0.0	0.2	93.1	526.1	217.6	271.3	0.0	135.1	1 243.3
Valeur comptable au 31.12	0.0	0.2	92.5	509.8	226.6	235.6	0.0	172.9	1 237.6
dont subv. inv. inscrites au passif									-231.6

	à la Con- fédéra- tion	aux cantons et aux concor- dats	aux communes et groupes intercommu- naux	aux entre- prises publiques	aux entre- prises privées	aux orga- nisations privées à but non lucratif	aux ména- ges	aux immobili- sations en construc- tion	Total
2020 en millions CHF									
Coût d'acquisition au 01.01	0.0	0.3	418.3	1 109.7	323.2	697.4	0.0	192.0	2 741.0
Entrées	0.0	0.0	14.3	0.1	2.1	0.3	0.0	89.0	105.9
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	-3.2	-360.1	-25.5	-14.7	0.0	-9.4	-412.9
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	0.0	0.0	2.9	1.7	13.6	0.0	0.0	-18.3	0.0
Coût d'acquisition au 31.12	0.0	0.3	432.4	751.4	313.5	683.0	0.0	253.4	2 434.0
Amortissements cumulés au 01.01	0.0	-0.1	-325.8	-600.0	-96.6	-461.8	0.0	-19.2	-1 503.4
Dissolution ultérieure liée au retrai- tement (réserve de réévaluation)	0.0	0.0	-26.6	-170.4	-13.8	-220.9	0.0	-10.1	-441.8
Amortissements planifiés	0.0	-0.0	-2.0	-27.6	-12.5	-1.6	0.0	0.0	-43.7
Dépréciations durables (impairments)(-)	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.8	-3.9	0.0	-13.0	-17.8
Revalorisations (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8
Amortissements sur sorties	0.0	0.0	3.2	359.8	25.1	14.7	0.0	9.6	412.4
Amortissements sur transferts du/ au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisa- tions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements cumulés au 31.12	0.0	-0.1	-350.5	-438.2	-98.6	-673.4	0.0	-32.6	-1 593.5
Valeur comptable au 01.01	0.0	0.2	92.5	509.8	226.6	235.6	0.0	172.9	1 237.6
Valeur comptable au 31.12	0.0	0.1	81.9	313.2	214.8	9.7	0.0	220.7	840.5
dont subv. inv. inscrites au passif									-246.0

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les subventions d'investissement (GC 146), y compris celles qui sont promises à des tiers (voir ci-après la vue d'ensemble), diminuent de CHF 423,6 millions à CHF 131,7 millions. Les subventions d'investissement financées par des Fonds ou des financements spéciaux réévaluées dans le cadre de l'introduction du MCH2/IP-SAS ont été, de 2017 à 2019, amorties sur leur durée d'utilisation. En vertu de la dissolution influant sur le résultat de la réserve de réévaluation constituée sans effet sur le résultat par la réévaluation des actifs financés par des financements spéciaux ou des Fonds arrêlée par l'ACE 360/2018, ces amortissements annuels ont été partiellement compensés. Suite à l'adaptation de la disposition transitoire de l'article T1-1 de la loi sur les finances et les prestations (LFP; RSB 620.0), dont la révision a pris effet le 1^{er} janvier 2020, la réserve qui avait été créée dans le cadre du retraitement au 1^{er} janvier 2017 pour la réévaluation des actifs financés par des financements spéciaux ou des Fonds a été dissoute sans effet sur le résultat (introduction du MCH2). Les subventions d'investissement «aux communes et groupes intercommunaux», «aux entreprises publiques», «aux entreprises privées», «aux organisations privées à but non lucratif» et «aux immobilisations en construction» enregistrent de ce fait une réduction de CHF 441,8 millions au total.

L'accroissement des subventions d'investissement «aux immobilisations en construction» de CHF 90,6 millions s'explique par contre en majeure partie par l'inscription à l'actif des subventions aux deux projets de grande envergure concernant le désenchevêtrement du Wylerfeld (CFF) et l'agrandissement de la gare de Berne (CFF et RBS) pour un montant total de CHF 51,9 millions. Dans le domaine de la santé, des subventions d'investissement (CHF 5,0 mio) ont été versées à la Fondation Aarhus pour des travaux d'assainissement et de transformation et à la Fondation Alpenruhe (CHF 6,1 mio) pour la mise en service de la maison d'habitation; dans ce contexte également, une réorganisation de CHF 13,0 millions a été effectuée en faveur des subventions d'investissement «aux entreprises privées». La diminution des avoirs s'explique pour le reste par la réduction des subventions d'investissement promises à des tiers de CHF 26,5 millions (voir tableau ci-dessous).

Précision

Sur les revenus de transfert de l'exercice, CHF 14,6 millions correspondent à la dissolution – avec incidence sur le résultat – des subventions d'investissement inscrites au passif (voir aussi ch. 12).

Subventions d'investissement promises (promesses financières)

en millions CHF	Compte 31. 12. 2019	Compte 31. 12. 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
			CHF	%
Subv. inv. santé publique	87.0	85.3	-1.7	-2.0 %
Subv. inv. domaine social et sécurité	31.6	26.4	-5.2	-16.4 %
Subv. inv. transports publics	288.3	269.1	-19.2	-6.7 %
Subv. inv. agriculture et nature	1.1	1.5	0.5	44.5 %
Subv. inv. environnement, énergie et recyclage	38.4	35.3	-3.1	-8.0 %
Subv. inv. routes et travaux de génie civil	48.7	53.3	4.7	9.6 %
Subv. inv. bâtiments et terrains	2.4	0.0	-2.4	-100.0 %
Subv. inv. domaine de la formation	0.4	0.3	-0.1	-28.6 %
Total subventions d'investissement promises (pas encore payées)	497.7	471.2	-26.5	-5.3 %

Principaux postes des subventions d'investissement en 2020

en millions CHF	Compte 31. 12. 2019	Compte 31. 12. 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
			CHF	%
Subventions d'investissement (brut)	392.5	128.3	-264.2	-67.3 %
Ile: IUC (Centre des soins intensifs, des urgences et de chirurgie)	108.7	9.3	-99.4	-91.4 %
Ile: Clinique pédiatrique	54.2	0.0	-54.2	-100.0 %
SRO Spital Langenthal: travaux de remise en état	50.2	0.0	-50.2	-100.0 %
Ile: site de l'Hôpital de l'Ile	40.6	0.0	-40.6	-100.0 %
CFF: désenchevêtrement Wylerfeld	40.4	48.3	7.9	19.6 %
Ile: pharmacie de l'Hôpital de l'Ile	24.1	0.0	-24.1	-100.0 %
Bernmobil: construction dépôt de trams Bolligenstrasse 36	20.7	19.0	-1.7	-8.3 %
HPS Heilpädagogische Schule Lyss: construction au Grentschel	18.2	17.3	-0.8	-4.6 %
BLS Netz AG: aménagement double voie Rosshäusern-Mauss, avec tunnel et aménagement gare	17.5	16.6	-0.9	-5.4 %
BEWO, Oberburg: achat et rénovation Oberburgpark	17.8	17.8	-0.1	-0.3 %

48 Engagements courants

en millions CHF	Compte 31. 12. 2019	Compte 31. 12. 2020	Ecart par rapp. compte 2019	
			CHF	%
Engagements courants (GC 200)	-1 080.9	-1 498.8	-417.9	-38.7 %
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-277.2	-336.8	-59.6	-21.5 %
Comptes courants avec des tiers	-635.8	-727.0	-91.2	-14.3 %
Impôts	-0.1	-0.1	0.0	3.3 %
Acomptes reçus de tiers	-4.0	-16.8	-12.7	-314.0 %
Engagements de transfert	-94.9	-172.7	-77.9	-82.1 %
Comptes courants internes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Dépôts et cautions	-50.4	-37.1	13.3	26.5 %
Autres engagements courants	-18.5	-208.3	-189.9	-1028.9 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les engagements courants (GC 200) augmentent de CHF 417,9 millions à CHF 1498,8 millions. La hausse de CHF 59,6 millions au poste des «Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers» est en premier lieu due à la croissance de la facturation individuelle liée au traitement électronique des factures des prestataires cantonaux et extra-cantonaux du domaine de la santé. L'augmentation de CHF 91,2 millions des «Comptes courants avec des tiers» s'explique par la progression de CHF 68,5 millions des comptes courants que l'Administration des finances tient pour l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise et la Haute école pédagogique germanophone, ainsi que par les fluctuations mais aussi les augmentations des engagements de l'Office du personnel provenant des décomptes de cotisations avec diverses assurances sociales, représentant CHF 39,2 millions. L'Intendance

des impôts annonce en revanche une diminution des versements non attribuables de CHF 8,3 millions. Une diminution de CHF 11,8 millions concerne par ailleurs l'engagement de l'Office de l'économie envers le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), destiné au préfinancement des prêts et contributions ainsi que des amortissements en baisse. L'augmentation de CHF 12,7 millions enregistrée au poste des «Acomptes reçus de tiers» relève majoritairement des investissements et aides à l'investissement apériodiques de l'Office des immeubles et des constructions. Les «Engagements de transfert» augmentent au total de CHF 77,9 millions, principalement du fait de la hausse de CHF 36,0 millions des répartitions de l'impôt fédéral direct, de la progression de CHF 16,4 millions des subventions d'investissement promises à court terme dans le domaine du handicap et de l'augmentation de CHF 24,0 millions des

subventions d'investissement promises aux CFF et au RBS (projet concernant la gare de Berne). Le solde des « Dépôts et cautions » baisse de CHF 13,3 millions, ce qui est en premier lieu imputable aux fonds déposés aux offices des poursuites et des faillites en raison de procédures closes, qui ont diminué de CHF 16,1 millions. Le montant de ces dépôts est proportionnel au volume des masses

en faillite et au nombre de procédures de réalisation de gages immobiliers. Les « Autres engagements courants » progressent de CHF 189,9 millions, en particulier à cause de la nouvelle méthode d'inscription au bilan (en chiffres bruts) des avoirs ouverts sur les créances (GC 101) d'un montant de CHF 190,3 millions.

49 Engagements financiers à court terme

en millions CHF	Compte	Compte	Ecart par rapp. compte 2019	
	31. 12. 2019	31. 12. 2020	CHF	%
Engagements financiers à court terme (GC 201)	-836.5	-770.6	65.9	7.9 %
Engagements envers des intermédiaires financiers	-473.5	-338.6	134.9	28.5 %
Engagements envers la collectivité et les syndicats intercommunaux	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Engagements envers des entités consolidées	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Engagements envers des entités indépendantes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Part à court terme d'engagements à long terme	-336.9	-405.6	-68.8	-20.4 %
Part à court terme des dettes locatives à long terme	-4.2	-4.5	-0.3	-6.5 %
Instruments financiers dérivés à court terme	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres engagements financiers à court terme envers des tiers	-21.9	-21.8	0.0	0.1 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les engagements financiers à court terme (GC 201) diminuent de CHF 65,9 millions. L'Administration des finances enregistre un recul de CHF 134,9 millions des emprunts à court terme au poste « En-

gagements envers des intermédiaires financiers » et une progression de CHF 68,8 millions de la « Part à court terme des d'engagements à long terme » suite aux exigences correspondantes.

50 Passifs de régularisation

en millions CHF	Compte	Compte	Ecart par rapp. compte 2019	
	31. 12. 2019	31. 12. 2020	CHF	%
Passifs de régularisation (GC 204)	-2 023.5	-2 377.8	-354.2	-17.5 %
Charges de personnel	-1.0	-1.6	-0.6	-61.6 %
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-19.7	-19.7	0.0	0.2 %
Impôts	-1 388.8	-1 537.3	-148.5	-10.7 %
Transferts du compte de résultats	-425.6	-643.5	-217.9	-51.2 %
Charges financières/revenus financiers	-50.1	-41.0	9.1	18.2 %
Autres revenus d'exploitation	-1.8	-2.3	-0.5	-27.9 %
Passifs de régularisation, compte des investissements	-102.2	-80.3	21.9	21.4 %
Passifs de régularisation, postes du bilan	-34.3	-52.0	-17.8	-51.9 %
Autres passifs de régularisation, compte de résultats	0.0	0.0	0.0	0.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les passifs de régularisation (GC 204) augmentent de CHF 354,2 millions. Les passifs de régularisation des « Impôts » augmentent de CHF 148,5 millions. Du fait de la révision de la loi du 21 mai 2000 sur les impôts (LI ; RSB 661.11), une régularisation de CHF 52,0 millions est réalisée pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Les CHF 96,5 millions d'écart restants sont en relation avec l'augmentation des « Créances fiscales pour les communes et les paroisses » et des « Créances fiscales parts de l'impôt fédéral direct » (voir ch. 36), qui dépendent du comportement de paiement des contribuables. La progression des « Transferts du compte de résultats » s'élève au total à CHF 217,9 millions. L'Office des hôpitaux et l'Office du médecin cantonal enregistrent des régularisations plus élevées d'un montant de CHF 149,3 millions pour des prestations infracantonales et d'intérêt général conformément à la LAMal. L'Office de l'intégration et de l'action sociale augmente par ailleurs de CHF 11,7 millions les régularisations des forfaits d'intégration pour les demandeurs d'asile et les personnes admises à titre provisoire, et l'Office de l'environnement et de l'énergie régularise en plus des subventions d'encouragement à hauteur de CHF 20,0 millions pour

les années 2017 à 2020. A l'Office des assurances sociales, les régularisations ont augmenté de CHF 10,0 millions concernant les allocations familiales des non actifs car les droits de ces derniers pour les années 2016 à 2020 ont progressé. A l'Office des transports publics et de la coordination des transports pour l'exercice 20/21, une régularisation correspondante d'un montant de CHF 10,2 millions a été effectuée pour les indemnités proportionnelles de 2020. L'écart de CHF 9,1 millions à la rubrique « Charges financières/revenus financiers » s'explique par la régularisation plus faible d'agios et d'intérêts s courus. Pour l'essentiel ce sont des facturations apériodiques concernant des projets de grande envergure qui entraînent la diminution de CHF 21,9 millions au poste des « Passifs de régularisation, compte des investissements ». L'augmentation des « Passifs de régularisation, postes du bilan » à hauteur de CHF 17,8 millions résulte principalement des régularisations des contributions de transition à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois à recouvrer.

51 Provisions à court et à long termes

2019 en millions CHF	Presta- tions supplé- mentaires du personnel	Autres préten- tions du person- nel	Procès (sans procès de droit du personnel)	Domma- ges non assurés	Cautions et garan- ties	Autres activités d'ex- ploita- tion	Engage- ments de pré- voyance ¹⁾	Charges finan- cières	Compte des in- vestisse- ments	Autres provi- sions	Total
État au 01.01	-329.5	-0.1	-0.2	0.0	-0.3	-255.6	-913.8	0.0	-2.1	-564.9	-2 066.6
Constitution / augmentation	-34.2	-0.1	-0.2	0.0	0.0	-88.2	0.0	0.0	-0.1	-18.2	-141.0
Utilisation	32.9	0.1	0.0	0.0	0.3	58.8	82.1	0.0	0.7	3.1	177.8
Dissolution	1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	67.8	10.8	0.0	0.5	0.9	81.6
Ecritures de virement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
État au 31.12	-329.3	-0.2	-0.4	0.0	0.0	-217.2	-820.9	0.0	-1.0	-579.1	-1 948.2
dont à court terme	-126.1	-0.2	0.0	0.0	0.0	-88.0	-74.9	0.0	0.0	-170.0	-459.2
dont à long terme	-203.2	0.0	-0.4	0.0	0.0	-129.3	-746.0	0.0	-1.0	-409.0	-1 489.0

2020 en millions CHF	Presta- tions supplé- mentaires du personnel	Autres préten- tions du person- nel	Procès (sans procès de droit du personnel)	Domma- ges non assurés	Cautions et garan- ties	Autres activités d'ex- ploita- tion	Engage- ments de pré- voyance ¹⁾	Charges finan- cières	Compte des in- vestisse- ments	Autres provi- sions	Total
État au 01.01	-329.3	-0.2	-0.4	0.0	0.0	-217.2	-820.9	0.0	-1.0	-579.1	-1 948.2
Constitution / augmentation	-32.1	0.0	0.0	0.0	0.0	-232.1	-10.1	0.0	0.0	-34.7	-299.0
Utilisation	22.9	0.2	0.0	0.0	0.0	69.4	75.9	0.0	0.0	1.9	170.2
Dissolution	0.1	0.0	0.4	0.0	0.0	6.5	2.2	0.0	0.0	32.0	31.2
Ecritures de virement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.3	0.0	0.0	0.0	7.3
État au 31.12	-338.5	0.0	0.0	0.0	0.0	-373.4	-745.6	0.0	-1.0	-579.9	-2 038.4
dont à court terme	-127.5	0.0	0.0	0.0	0.0	-252.1	-71.9	0.0	0.0	-179.2	-630.8
dont à long terme	-210.9	0.0	0.0	0.0	0.0	-121.3	-673.7	0.0	-1.0	-400.7	-1 407.6

¹⁾ Les provisions pour les engagements de prévoyance contiennent les cotisations de financement et les contributions individuelles de transition, et ne correspondent donc pas aux provisions selon Swiss GAAP RPC indiquées.

Principales provisions au 31 décembre 2020 (sans engagements de prévoyance)

en millions CHF	Caté- gorie	Compte 2019	Compte 2020
Primes de fidélité pour le personnel cantonal (OP)	a)	-21.0	-20.3
Primes de fidélité pour le corps enseignant (OP)	a)	-24.0	-24.8
Relevé individuel des heures d'enseignement RIH (OEEO et OSP)	a)	-149.6	-154.1
Mesures en faveur des entreprises pour les cas de rigueur liés à la pandémie de COVID-19 (OEC)	f)	0.0	-23.8
Liste des moyens et appareils (LiMA) selon LAMal (RS 832.10) dans le domaine des personnes âgées et des soins de longue durée (OPAH)	f)	-14.8	-1.0
Pertes financières des hôpitaux et des maisons de naissance répertoriés (art. 1) et rémunération des infrastructures et du personnel supplémentaires (art. 5) selon l'ordonnance du 26 mars 2020 sur les mesures destinées à maîtriser la crise du coronavirus dans le secteur sanitaire (OCCVS) (ODH/OMC)	f)	0.0	-153.8
Domaine de la réduction des primes d'assurance-maladie (OPP)	f)	-69.1	-41.1
Assainissement des sites contaminés et des stands de tir (OED)	f)	-91.2	-86.9
Pertes financières des transports publics et des sociétés de navigation bernoise en raison de la crise sanitaire (OTP)	f)	0.0	-19.4
Part du canton de Berne à l'impôt anticipé (ICI)	j)	-251.9	-229.0
Routes nationales en construction (OPC)	j)	-327.1	-325.0

Explications sur les différentes catégories de provision

a) Prestations supplémentaires du personnel	Des provisions sont constituées à la date de référence pour les soldes de vacances, d'heures supplémentaires et de l'horaire mobile ainsi que pour les avoirs liés à des gratifications pour ancienneté de service non prises, pour les congés sabbatiques et pour les départs à la retraite anticipée. Elles sont en général évaluées à un tarif horaire moyen fixé, majoré des cotisations aux assurances sociales et des cotisations de prévoyance, avec une répartition entre personnel cantonal et corps enseignant. Des provisions sont aussi constituées à la date de référence pour les primes de fidélité en formation, comme les gratifications pour ancienneté de service. La date de la sortie de fonds ne peut pas être déterminée plus précisément, car elle dépend de chaque cas. Une partie de la provision sert aussi à la compensation de soldes horaires, qui n'entraîne pas de sortie de fonds. Grâce à cette méthode d'évaluation, le montant provisionné est assez certain.
b) Autres prétentions du personnel	Cette catégorie comprend les provisions pour les indemnités de départ, pour le maintien de salaire, pour les plans sociaux et pour les litiges relevant du droit du personnel (actions salariales). La date de la sortie de fonds ne peut pas être déterminée plus précisément, car elle dépend de chaque cas. Le montant correspond à la meilleure estimation possible, mais il dépend en partie de décisions de justice et est donc susceptible de changer.
c) Procès (sans procès de droit du personnel)	Des provisions sont constituées pour les risques de procès lorsque la probabilité que l'issue du procès soit défavorable au canton est supérieure à 50 pour cent ; elles couvrent les honoraires d'avocat (y compris le montant du dommage et les dépens éventuels). Afin d'éviter tout impact négatif sur le déroulement du procès, il faut s'abstenir de publier des données détaillées.
d) Dommages non assurés	Pour les sinistres qui surviennent avant la clôture des comptes, des provisions sont constituées pour les dommages non assurés ou pour la partie du dommage excédant le montant assuré. La sortie de fonds peut dans certains cas s'étaler sur des années, voire des décennies, par exemple lorsque les montants versés dépendent de la durée de vie effective des personnes ayant subi le dommage.
e) Cautions et garanties	Des provisions sont constituées pour les cautions et garanties lorsque la probabilité d'occurrence d'une sortie de fonds est supérieure à 50 pour cent. Si aucune obligation de paiement ne se dessine, les cautions et les garanties doivent être publiées en annexe en tant qu'engagements conditionnels lorsque la probabilité d'une sortie de fonds est supérieure à 20 pour cent. Les engagements conditionnels qui reposent sur une base légale ou contractuelle sont présentés dans l'annexe aux comptes annuels, même si la probabilité d'occurrence de la sortie de fonds est très faible.
f) Autres activités d'exploitation	Les provisions constituées pour des activités d'exploitation se composent des provisions pour les prestations de garantie ou de réparation probables et pour les risques sur des engagements d'achat lorsque ceux-ci ne peuvent pas être honorés. Cette catégorie présente d'importantes variations en ce qui concerne la date de sortie des fonds et de fortes incertitudes quant au montant des fonds.
g) Engagements de prévoyance	Cette catégorie recouvre les provisions constituées par les cotisations de financement de l'employeur (cotisations d'assainissement) et les contributions individuelles de transition pour la prévoyance vieillesse depuis 2015. La variation de la valeur actuelle des provisions constituées pour les cotisations de financement de l'employeur et pour les contributions de transition est vérifiée chaque année et adaptée via le compte de résultats. Les cotisations de financement de l'employeur se répartissent uniformément sur une durée de 20 ans. L'évolution du degré de couverture de la Caisse de pension bernoise (CPB) et de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) rend incertain le montant des fonds au moment de leur sortie. L'utilisation des provisions constituées pour les contributions de transition est portée au crédit de l'avoir d'épargne de la personne assurée, par tranches annuelles, sur une durée maximale de 10 ans.
h) Charges financières	Risques sur des opérations en rapport avec le patrimoine financier et le patrimoine administratif qui deviendront probablement des charges financières au cours d'une période comptable ultérieure.
i) Compte des investissements	Concernant les immobilisations corporelles, des provisions peuvent être constituées pour des retenues de garantie et des frais de démolition qui concerneront une période comptable future.
j) Autres provisions	– Etant donné que le remboursement d'une part significative des impôts anticipés peut être demandé plus de trois ans après, la Confédération a modifié la méthode de constitution des provisions sur le produit de l'impôt anticipé. Sur la provision qui existait à la fin de l'année précédente (CHF 252 mio), le canton de Berne en a dissous CHF 22,9 millions (net) dans les comptes annuels 2020. – Du fait de l'obligation d'achever les routes nationales (RPT), des provisions ont été constituées en 2007 pour celles qui étaient en construction. Ces provisions figurent aussi au bilan selon le MCH2 conforme aux IPSAS. En décembre 2020, la Direction des travaux publics et des transports (DTT) a demandé au DETEC d'amortir le projet de réalisation de la branche Ouest de l'A5 (contournement de Bienne). La DTT applique ainsi la décision de la délégation des autorités et les recommandations du groupe de dialogue. Le DETEC prononce ensuite l'amortissement du projet en janvier 2021. La provision n'est pas dissoute, parce que l'obligation de compléter le réseau bernois est maintenue suite à l'arrêté fédéral sur le réseau de routes nationales et que les recommandations du groupe de dialogue, qui préconisent la conception d'autres solutions pour compléter ce réseau, ont été adoptées. Cette provision doit en outre être maintenue en raison des travaux restant à faire pour les projets de la branche Est de l'A5 et de la Transjurane A16.

Engagements envers les institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 16

	Excédent / déficit de couverture	Provisions correspon- dantes (Part économique du canton de Berne)		Ecart p. rapp. année précédente influant sur le résultat de 2020	Cotisations régularisées pour la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
en millions CHF	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020			31.12.2019	31.12.2020
Caisse de pension bernoise (CPB)	-660.9	-198.9	-176.7	-22.2	-101.8	-113.1	-124.0
Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB)	-245.6	-481.2	-459.8	-21.4	-133.0	-143.1	-154.4
Autres institutions de prévoyance	-	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.1	-0.1
Total	-906.4	-680.0	-636.5	-43.5	-234.9	-256.2	-278.4

Caisse de pension bernoise (CPB)

Conformément à la loi, la CPB assure les personnes ayant des rapports de travail avec le canton de Berne, l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise ou la Haute école pédagogique germanophone de Berne, ainsi que les personnes employées par les 137 autres employeurs affiliés (année précédente : 135). L'article 14 de la loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC ; RSB 153.41) prévoit que les employeurs et les personnes assurées versent des cotisations pour l'exécution du plan de financement.

Outre l'obligation de payer les cotisations ordinaires, le canton garantit le versement des prestations de la CPB pour le cas où celle-ci deviendrait insolvable, et ce, jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne 100 pour cent et que les réserves de fluctuation de valeurs soient disponibles. Après quoi la garantie de l'Etat disparaît (conformément à l'art. 13, al. 1 et 2 LCPC). Le 31 décembre 2020, les engagements actuariels de la CPB s'élevaient à CHF 15,8 milliards et le déficit de couverture à CHF 660,9 millions (année précédente : CHF 837,3 mio). La part du canton au déficit de couverture est de CHF 308,0 millions (2019 : CHF 397,3 mio). Le versement des cotisations de financement par les employeurs et par les employés garantit le comblement du déficit de couverture d'ici le 31 décembre 2034.

Depuis l'entrée en vigueur de la LCPC et du règlement de prévoyance de la CPB, le 1^{er} janvier 2015, les employés et les employeurs versent des cotisations pour l'exécution du plan de financement représentant au total 2,3 pour cent du salaire assuré. En 2020, le montant total des cotisations de financement s'est élevé à CHF 20,4 millions. CHF 8,4 millions ont été versés par les salariés et CHF 12,0 millions par les employeurs.

Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB)

La CACEB assure la majorité des membres du corps enseignant en poste dans les établissements de la scolarité obligatoire (écoles enfantines incluses) et dans les écoles cantonales du degré secondaire II (écoles moyennes/gymnases, écoles de culture générale et écoles professionnelles), ainsi que les bénéficiaires de rente. Au 31.12.2020, 45 institutions comptant des assurés actifs sont par ailleurs affiliées à la CACEB.

Outre l'obligation de payer les cotisations ordinaires, le canton garantit le versement des prestations de la CACEB si celle-ci devait s'avérer insolvable, et ce, jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne 100 pour cent et que les réserves de fluctuation de valeur nécessaires soient disponibles. Après quoi la garantie de l'Etat disparaît (conformément à l'art. 13, al. 1 et 2 LCPC). Il n'est pas payé d'intérêts sur le découvert. La garantie de l'Etat qui court jusqu'au degré de couverture de 100 pour cent correspond actuellement à un montant de CHF 245,6 millions.

Depuis l'entrée en vigueur de la LCPC et du règlement de prévoyance standard de la CACEB, le 1^{er} janvier 2015, les employés et les employeurs doivent verser des cotisations de financement représentant un total de 4,25 pour cent du salaire assuré. En 2020, le montant total des cotisations de financement s'est élevé à CHF 46,6 millions. CHF 18,6 millions ont été versés par les salariés et CHF 27,9 millions, par les employeurs.

Engagements envers les institutions de prévoyance au 31 décembre 2020

en millions CHF	Compte 31.12.2019	Compte 31.12.2020
Créanciers pour contributions de transition CPB	-21.1	-18.7
Créanciers pour contributions de transition CACEB	-20.9	-17.7
Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires d'une rente CPB (à court terme)	-6.4	-6.4
Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires d'une rente CACEB (à court terme)	-11.4	-11.4
Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CPB (cotisations de financement)	-11.6	-11.2
Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CPB (contribution individuelle de transition)	-17.9	-16.9
Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CACEB (cotisations de financement)	-27.4	-28.4
Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CACEB (contribution individuelle de transition)	-18.0	-15.5
Provisions à court terme pour les engagements de prévoyance, autres	0.0	0.0
Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires d'une rente CPB	-217.2	-210.8
Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires d'une rente CACEB	-387.0	-375.6
Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CPB (cotisations de financement)	-187.3	-165.5
Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CPB (contribution individuelle de transition)	-53.3	-39.7
Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CACEB (cotisations de financement)	-453.8	-431.4
Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CACEB (contribution individuelle de transition)	-51.7	-37.1
Provisions à long terme pour les engagements de prévoyance, autres	0.0	0.0

52 Engagements financiers à long terme

en millions CHF	Compte 31.12.2019	Compte 31.12.2020	Ecart par rapp. compte 2019	
			CHF	%
Engagements financiers à long terme (GC 206)	-5 646.3	-5 210.9	435.3	7.7 %
Hypothèques	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Bons de caisse	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Emprunts	-3 560.0	-3 160.0	400.0	11.2 %
Prêts / reconnaissances de dettes	-566.5	-576.6	-10.0	-1.8 %
Contrats de location	-199.9	-195.0	4.9	2.5 %
Subventions d'investissement inscrites au passif	-231.6	-246.0	-14.4	-6.2 %
Autres engagements financiers à long terme	-1 088.2	-1 033.3	54.9	5.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les engagements financiers à long terme (GC 206) baissent de CHF 435,3 millions. En raison du remboursement d'un emprunt obligataire de CHF 400,0 millions intervenant l'année suivante, les emprunts diminuent d'un montant équivalent. Les prêts / reconnaissances de dettes sont en hausse de CHF 10,0 millions, ce qui résulte essentiellement de la différence entre le nouveau prêt financé par des tiers accordé par l'Office de l'économie et les amortissements décroissants de CHF 14,6 millions. Les subventions d'investissement inscrites au passif progressent de CHF 14,4 millions au total, ce qui s'explique principalement par les contributions fédérales de CHF 6,6 millions aux projets de protection contre les crues et de voies de communication des agglomérations, ainsi que par les contributions communales aux transports publics, qui s'élèvent à CHF 8,2 millions. Les autres engagements financiers à long terme reculent de CHF 54,9 millions. Cette évolution s'explique du fait que la part des subventions d'investissement promises qui porte sur le long terme varie de près de CHF 47,2 millions en raison des

échéances. En outre, les promesses de reconnaissances de dettes pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires de rentes de la Caisse de pension bernoise (CHF 6,4 mio) et de la Caisse de pension du corps enseignant bernois (CHF 11,4 mio) ont diminué. Dans le même temps, comme les contrats de travail avec les Eglises nationales passent sous la responsabilité de l'Office du personnel, les cotisations de financement de la CPB provisionnées jusque-là (cf. ch. 51) dans les engagements financiers à long terme du Secrétariat général de la Direction de l'intérieur et de la Justice (CHF 7,3 mio) changent de compte.

Nota bene

La vue d'ensemble ci-après indique les échéances au 31 décembre 2020 et les taux d'intérêt effectifs des engagements financiers à long terme ainsi que des informations sur le risque d'évolution des intérêts.

Vue d'ensemble et échéances au 31.12.2019 en millions CHF	Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	Taux d'intérêt moyen > 1 an et ≤ 5 ans	Echéance > 5 ans	Taux d'intérêt moyen > 5 ans	Valeur comp- table totale
Engagements financiers à long terme	-2 018.9	1.5 %	-3 627.3	1.1 %	-5 646.3
Hypothèques	0.0	0.0 %	0.0	0.0 %	0.0
Bons de caisse	0.0	0.0 %	0.0	0.0 %	0.0
Emprunts	-1 435.0	1.8 %	-2 125.0	1.1 %	-3 560.0
Prêts / reconnaissances de dettes	-81.9	1.4 %	-484.6	0.0 %	-566.5
Contrats de location	-29.4	4.5 %	-170.6	4.5 %	-199.9
Subventions d'investissement inscrites au passif	-56.5	0.0 %	-175.1	0.0 %	-231.6
Autres engagements financiers à long terme	-416.2	0.3 %	-672.0	1.2 %	-1 088.2
Vue d'ensemble et échéances au 31.12.2020 en millions CHF	Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	Taux d'intérêt moyen > 1 an et ≤ 5 ans	Echéance > 5 ans	Taux d'intérêt moyen > 5 ans	Valeur comp- table totale
Engagements financiers à long terme	-1 916.1	1.4 %	-3 294.8	1.0 %	-5 210.9
Hypothèques	0.0	0.0 %	0.0	0.0 %	0.0
Bons de caisse	0.0	0.0 %	0.0	0.0 %	0.0
Emprunts	-1 335.0	1.8 %	-1 825.0	1.0 %	-3 160.0
Prêts / reconnaissances de dettes	-63.8	1.9 %	-512.7	0.0 %	-576.6
Contrats de location	-30.4	4.6 %	-164.6	4.6 %	-195.0
Subventions d'investissement inscrites au passif	-78.3	0.0 %	-167.7	0.0 %	-246.0
Autres engagements financiers à long terme	-408.6	0.2 %	-624.7	1.2 %	-1 033.3

Explications sur l'exposition⁸⁾ du canton de Berne

En 2020, le taux d'intérêt moyen sur les engagements financiers à long terme se montait à 1,3 pour cent (année précédente : 1,4 %). Compte tenu des engagements financiers ne portant pas d'intérêts (subventions d'investissement inscrites au passif et subventions d'investissement promises), le taux d'intérêt moyen se situe à 1,5 pour cent (année précédente : 1,6%). Une hausse de 1 pour cent des intérêts entraînerait quelque CHF 45,2 millions d'intérêts

supplémentaires par an et une augmentation de 3 pour cent, CHF 135,5 millions d'intérêts en plus (base : engagements financiers porteurs d'intérêts).

8) L'exposition désigne le fait d'être en situation de subir un risque déterminé.

53 Contrats de location

en millions CHF	Compte 31.12.2019		Compte 31.12.2020		Ecart par rapp. compte 2019 CHF %	
Contrats de location	-199.9		-195.0		4.9	2.5 %
Dettes locatives à moyen et long termes	-77.2		-76.7		0.5	0.6 %
Engagements pour des projets de partenariat public-privé (à long terme)	-122.7		-118.3		4.5	3.6 %
	Futurs paiements		dont intérêts		Dettes locatives (valeur actuelle)	
en millions CHF	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Total location-financement	-169.3	-169.9	-90.1	-90.4	-79.2	-79.5
Echéance ≤ 1 an	-4.1	-3.6	-1.7	-1.3	-2.5	-2.3
Total location-financement (moyen et long terme)	-165.1	-166.3	-88.4	-89.1	-76.7	-77.2
Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	-17.2	-17.0	-7.8	-7.3	-9.5	-9.7
Echéance > 5 ans	-147.9	-149.4	-80.6	-81.9	-67.3	-67.5
Total engagements pour des projets de PPP	-197.1	-209.2	-74.4	-82.3	-122.7	-126.9
Echéance ≤ 1 an	-12.1	-12.1	-7.6	-7.9	-4.5	-4.2
Total engagements pour des projets de PPP (long termes)	-185.0	-197.1	-66.8	-74.4	-118.3	-122.7
Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	-48.4	-48.4	-27.4	-28.7	-20.9	-19.7
Echéance > 5 ans	-136.7	-148.8	-39.4	-45.7	-97.3	-103.1

Précision sur les dettes locatives

Le tableau montre la structure des échéances des dettes locatives relatives aux contrats de location-financement à partir d'une somme contractuelle de CHF 100 000, au jour de référence et jusqu'au terme des transactions correspondantes. Les dettes locatives (hors PPP) s'élèvent à CHF 76,7 millions au 31 décembre 2020 (contre CHF 77,2 mio l'année précédente). Les locations-financements en cours se composent des droits de superficie pour le Campus de Bienne et pour le Centre de police de Köniz, représentant un total de CHF 49,6 millions, de l'aménagement locatif de la Ostermundigenstrasse, de CHF 8,7 millions, et des droits de superficie dans les régions de Berne, Thoune, Bienne, Koppigen et Interlaken, représentant CHF 18,4 millions.

Complément d'information sur la location simple

Voir chapitre 2.6.6 sur les dettes locatives concernant la location simple.

Précision sur les projets de PPP

Le canton de Berne est le premier en Suisse à avoir signé un contrat de partenariat public-privé (PPP) répondant aux normes internationales (novembre 2009). Ce projet pilote de PPP, sur l'aire de l'ancien arsenal à Berthoud, compte quatre bâtiments administratifs, un entrepôt et une prison régionale pouvant accueillir 110 détenus. Ce nouveau centre administratif regroupera 19 services cantonaux des sites de Berthoud, Langnau, Aarwangen et Fraubrunnen, soit environ 450 postes de travail.

Les PPP ont pour but, par une coopération axée sur le long terme entre les pouvoirs publics et l'économie privée, de réaliser des projets d'infrastructure publics complexes de manière plus efficace qu'auparavant. Un aspect particulier en est l'approche par cycle de vie, approche globale permettant d'optimiser la planification, la construction, le financement et le cas échéant la valorisation, par exemple d'un bien immobilier. Le principal facteur de réussite des projets de ce type est la répartition équitable des risques. Chaque partenaire assume ainsi les risques qu'il peut le mieux maîtriser.

Dans le projet de PPP Neumatt, le canton de Berne est le « partenaire public » et donneur d'ordre et la société Zeughaus PPP AG, le « partenaire privé » et prestataire. La totalité des prestations de planification, de construction, de financement et d'exploitation a été confiée à la société Zeughaus PPP AG pour une durée minimale fixe de 25 ans. La société Zeughaus PPP AG fournit l'ensemble des prestations et assume la responsabilité à long terme de l'entretien et de l'exploitation des bâtiments et des installations envers le canton. En contrepartie, elle perçoit une redevance d'utilisation annuelle qui couvre les frais d'investissement, de financement, d'entretien et d'exploitation, mais aussi la rémunération de ses prestations sur 25 ans. Le canton de Berne est et reste propriétaire des terrains et des bâtiments. La durée du contrat est fixée à 25 ans. Le canton peut unilatéralement la prolonger de cinq ans. Les prestations contractuelles et les droits et obligations des parties en la matière sont définies dans les différentes parties composantes du contrat.

54 Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers

2019 en millions CHF	Solde au 31.12.2018	Apports	Prélè- vements	Solde au 31.12.2019	Ecart par rapp. compte 2018
Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers (GC 209)	-205.6	-78.4	76.6	-207.4	-1.8
Engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	-28.1	-3.9	1.2	-30.8	-2.7
– Fonds des contributions de remplacement	-28.1	-3.9	1.2	-30.8	-2.7
Engagements envers les Fonds des capitaux de tiers	-161.1	-73.6	74.6	-160.1	1.0
– Fonds de loterie	-103.9	-53.7	46.7	-110.8	-7.0
– Fonds du sport	-38.2	-5.6	11.4	-32.4	5.8
– Fonds d'encouragement des activités culturelles	-19.1	-14.3	16.5	-16.9	2.2
Engagements envers les legs et les fondations sans personnalité juridique des capitaux de tiers	-16.4	-0.9	0.8	-16.5	-0.2
– 4890 200 Direction de l'instruction publique et de la culture ; Fonds M ^e Arthur Schneider	-2.3	-0.0	0.0	-2.3	0.0
– 4890 200 Direction de l'instruction publique et de la culture ; Fonds Mueshafen	-2.2	-0.0	0.0	-2.2	-0.0
– Autres engagements envers les legs et les fondations sans personnalité juridique des capitaux de tiers	-11.9	-0.9	0.7	-12.1	-0.2
2020 en millions CHF	Solde au 31.12.2019	Apports	Prélè- vements	Solde au 31.12.2020	Ecart par rapp. compte 2019
Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers (GC 209)	-207.4	-124.7	78.4	-253.9	-46.5
Engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	-30.8	-49.4	3.2	-77.0	-46.2
– Fonds des contributions de remplacement	-30.8	-49.4	3.2	-77.0	-46.2
Engagements envers les Fonds des capitaux de tiers	-160.1	-74.0	74.3	-159.9	0.2
– loterie ¹⁾	-110.8	-22.5	18.1	-115.2	-4.4
– sport ¹⁾	-32.4	-8.8	18.3	-22.8	9.5
– d'encouragement des activités culturelles ¹⁾	-16.9	-42.8	37.9	-21.9	-5.0

2020 en millions CHF	Solde au 31.12.2019	Apports	Prélè- vements	Solde au 31.12.2020	Ecart par rapp. compte 2019
Engagements envers les legs et les fondations sans personnalité juridique des capitaux de tiers	-16.5	-1.3	0.8	-17.0	-0.5
– 4400 100 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration ; Fonds de secours extraordinaire	-1.0	-0.2	0.0	-1.1	-0.2
– 4890 200 Direction de l'instruction publique et de la culture ; Fonds M ^e Arthur Schneider	-2.3	-0.0	0.0	-2.3	0.0
– 4890 200 Direction de l'instruction publique et de la culture ; Fonds Mueshafen	-2.2	-0.0	0.0	-2.2	0.0
– Autres engagements envers les legs et les fondations sans personnalité juridique des capitaux de tiers	-11.1	-1.1	0.8	-11.4	-0.3

¹⁾ Le « Fonds de loterie » et le « Fonds du sport » sont exclusivement alimentés par « Swisslos », tandis que le « Fonds d'encouragement des activités culturelles » l'est principalement. En 2020, les apports au Fonds de loterie prélevés sur Swisslos se sont élevés à CHF 57,6 millions. Conformément à l'ACE 949/2020, CHF 8,6 millions de ce montant ont été reversés au Fonds du sport et CHF 11,5 millions, au Fonds d'encouragement des activités culturelles. En vertu de l'ACE 335/2020, le secteur culturel doit recevoir une aide financière exceptionnelle de CHF 15,0 millions, prélevés sur le Fonds de loterie, au titre des mesures adoptées dans le cadre de la crise sanitaire. Cette aide prend la forme d'une dotation exceptionnelle au Fonds d'encouragement des activités culturelles. Le Fonds de loterie dispose en outre de CHF 10,0 millions pour d'autres mesures exceptionnelles d'intérêt public. Cette somme a été transférée du Fonds du sport au Fonds de loterie à cet effet. Le Fonds d'encouragement des activités culturelles a été doté de CHF 3,5 millions de fonds publics en plus. Il a en outre reçu une dotation fédérale exceptionnelle (revenus de transfert) d'un montant de près de CHF 12,8 millions. Outre les montants attribués aux bénéficiaires, le Fonds de loterie et le Fonds du sport ont été débités de CHF 0,5 million, et le Fonds d'encouragement des activités culturelles de CHF 1,0 million, au titre des frais administratifs. Fin 2020, le solde du Fonds d'encouragement des activités culturelles, qui s'élevait à CHF 21,9 millions, comprenait aussi les ressources/réserves promises, à concurrence de près de CHF 0,1 million, correspondant à des prêts financés par des tiers que la Confédération accorde à des entreprises privées au titre des mesures adoptées dans le cadre de la crise sanitaire.

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers (GC 209) augmentent de CHF 46,5 millions. Cette progression s'explique principalement par le fait que les fonds décentralisés pour les projets d'abris ont été dissous le 1^{er} janvier 2020. Les

communes ont reversé le solde de leur fonds, d'un montant total de CHF 45,6 millions, au Fonds central des contributions de remplacement du canton de Berne.

55 Engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux et des Fonds du capital propre

2019 en millions CHF	Solde au 31.12.2018	Résultat annuel	Solde au 31.12.2019
Engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux et des Fonds du capital propre (GC 290)	58.9	-5.1	53.8
– Caisse des épizooties	-10.9	-0.3	-11.3
– Fonds de lutte contre la toxicomanie	-4.7	0.2	-4.5
– Compensation des plus-values	-0.0	-0.3	-0.3
– Fonds pour les cas spéciaux FIN	-6.9	0.9	-6.0
– Fonds pour la gestion des déchets	84.3	-4.3	80.0
– Fonds des rives des lacs et des rivières	-2.9	-1.2	-4.1

2020 en millions CHF	Solde au 31.12.2019	Résultat annuel	Réaffectation	Solde au 31.12.2020
Engagements (-) et avances (+) envers des financements spéciaux et des Fonds du capital propre (GC 290)	53.8	-2.8	-23.1	27.9
– Caisse des épizooties	-11.3	-0.5	0.0	-11.8
– Fonds de lutte contre la toxicomanie	-4.5	1.4	0.0	-3.1
– Compensation de la plus-value	-0.3	-0.1	0.0	-0.4
– Fonds pour les cas spéciaux FIN	-6.0	2.3	0.0	-3.7
– Fonds pour la gestion des déchets	80.0	-3.6	0.0	76.4
– Fonds des rives des lacs et des rivières	-4.1	0.0	4.1	0.0
– Fonds pour l'assainissement	0.0	-3.4	-51.1	-54.5
– Fonds pour l'alimentation en eau	0.0	1.1	23.9	25.1

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les avances envers des financements spéciaux du capital propre (GC 290) diminuent de CHF 25,9 millions. Cette baisse est principalement due à la réaffectation des engagements du Fonds pour l'assainissement et du Fonds de protection des rives, ainsi qu'à la réaffectation de l'avance du Fonds pour l'alimentation en eau, le

tout représentant la somme de CHF 23,1 millions (cf. GC 291, ch. 56). Au 31 décembre 2020, le Fonds de gestion des déchets (CHF 76,4 mio) et le Fonds pour l'alimentation en eau (CHF 25,1 mio) affichaient une avance de CHF 101,4 millions envers le compte général.

56 Engagements (-) / avances (+) envers des Fonds du capital propre

2019 en millions CHF	Solde au 31.12.2018	Résultat annuel	Solde au 31.12.2019
Engagements (-) / avances (+) envers des Fonds du capital propre (GC 291)	-87.4	17.7	-69.6
– Fonds d'aide aux investissements	-25.0	0.0	-25.0
– Fonds du tourisme	-2.6	0.9	-1.7
– Fonds de régénération des eaux	-14.3	-1.1	-15.4
– Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage	-0.3	-0.0	-0.3
– Fonds pour l'assainissement	-58.7	7.5	-51.1
– Fonds pour l'alimentation en eau	13.5	10.4	23.9

2020 en millions CHF	Solde au 31.12.2019	Résultat annuel	Réaffectation	Solde au 31.12.2020
Engagements (-) / avances (+) envers des Fonds du capital propre (GC 291)	-69.6	-1.1	48.1	-22.6
– Fonds d'aide aux investissements	-25.0	0.0	25.0	0.0
– Fonds du tourisme	-1.7	0.4	0.0	-1.3
– Fonds pour la régénération des eaux	-15.4	-1.3	0.0	-16.7
– Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage	-0.3	-0.1	0.0	-0.4
– Fonds pour l'alimentation en eau	23.9	0.0	-23.9	0.0
– Fonds des rives des lacs et des rivières	0.0	-0.1	-4.1	-4.2
– Fonds pour l'assainissement	-51.1	0.0	51.1	0.0

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les engagements envers des Fonds du capital propre (GC 291) diminuent de CHF 47,0 millions. Cette baisse est principalement due aux réaffectations, intervenues en 2020, des engagements du Fonds d'aide aux investissements (cf. ch. 57), du Fonds pour l'as-

sainissement et du Fonds de protection des rives, ainsi que de l'avance du Fonds pour l'alimentation en eau (cf. ch. 55), le tout représentant la somme de CHF 48,1 millions.

57 Préfinancements

2019 en millions CHF	Solde au 31.12.2018	Apports	Prélèvements	Réaffectation	Solde au 31.12.2019	Ecart par rapp. compte 2018 CHF	%
Préfinancements (GC 293)	-483.4	0.0	7.3	0.0	-476.1	7.3	1.5%
– Fonds d'investissements hospitaliers	-200.9	0.0	7.3	0.0	-193.7	7.3	3.6%
– Fonds de couverture des pics d'investissement	-282.5	0.0	0.0	0.0	-282.5	0.0	0.0%

2020 en millions CHF	Solde au 31.12.2019	Apports	Prélèvements	Réaffectation	Solde au 31.12.2020	Ecart par rapp. compte 2019 CHF	%
Préfinancements (GC 293)	-476.1	0.0	1.5	-48.5	-523.2	-47.0	-9.9%
– Fonds d'investissements hospitaliers	0.0	0.0	0.4	-48.5	-48.2	-48.2	0.0%
– Fonds de couverture des pics d'investissement	-193.7	0.0	1.2	0.0	-192.5	1.2	0.6%
– Fonds pour couvrir les pics d'investissement	-282.5	0.0	0.0	0.0	-282.5	0.0	0.0%

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les préfinancements du capital propre (GC 293) varient de CHF 47,0 millions par rapport à l'année précédente, essentiellement en raison de la réaffectation du Fonds d'aide aux investissements (cf. ch. 56) et de l'écriture comptable rectificative que cela nécessite

remontant à l'introduction du MCH2 le 1^{er} janvier 2017, enregistrée au découvert du bilan (GC 299, cf. ch. 62), représentant la somme totale de CHF 48,5 millions.

58 Réserve de politique financière

2019 en millions CHF	Solde au 31.12.2018	Apports	Prélè- vements	Solde au 31.12.2019	Ecart par rapp. compte 2018 CHF	%
Réserve de politique financière (GC 294)	-250.0	0.0	0.0	-250.0	0.0	0.0 %
– Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	-250.0	0.0	0.0	-250.0	0.0	0.0 %

2020 en millions CHF	Solde au 31.12.2019	Apports	Prélè- vements	Solde au 31.12.2020	Ecart par rapp. compte 2019 CHF	%
Réserve de politique financière (GC 294)	-250.0	0.0	0.0	-250.0	0.0	0.0 %
– Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	-250.0	0.0	0.0	-250.0	0.0	0.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

La réserve de politique financière (GC 294) reste inchangée du fait que la fortune du Fonds est plafonnée à CHF 250 millions, conformément à la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS ; RSB 621.3).

Remarque sur les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers et du capital propre

Les précisions sur les financements spéciaux, ainsi que sur les Fonds des capitaux de tiers et du capital propre se trouvent aux chapitres correspondants des Directions, dans le volume 3, Groupes de produits (y compris comptes spéciaux et financements) du présent rapport de gestion.

59 Réserve de réévaluation (introduction du MCH2)

en millions CHF	Compte 31.12.2019	Compte 31.12.2020	Ecart par rapp. compte 2019 CHF	%
Réserve de réévaluation (introduction du MCH2) (GC 295)	-495.7	0.0	495.7	100.0 %
Réserve de réévaluation	-495.7	0.0	495.7	100.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Suite à l'adaptation de la disposition transitoire de l'article T1-1 de la LFP, dont la dernière révision a pris effet le 1^{er} janvier 2020, la réserve qui avait été créée dans le cadre du retraitement au 1^{er} janvier 2017 pour la réévaluation des actifs financés par des financements spéciaux ou des Fonds a été dissoute sans effet sur le résultat (introduction du MCH2), ce qui représente la somme de CHF 464,8 millions. Dans ce cadre, CHF 26,7 millions ont en outre

été transférés sans effet sur le résultat des capitaux propres au découvert du bilan (GC 299, cf. ch. 62). A cela s'ajoute une autre réaffectation de la réserve de retraitement, d'un montant de CHF 4,2 millions (CG 296, cf. ch. 60), si bien qu'au final, la réserve de réévaluation (introduction du MCH2) avait diminué de CHF 495,7 millions au 31 décembre 2020.

60 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier

en millions CHF	Compte 31.12.2019	Compte 31.12.2020	Ecart par rapp. compte 2019 CHF	%
Réserve liée au retraitement du patrimoine financier (GC 296)	-92.4	-123.0	-30.6	-33.1 %
Réserve de retraitement du patrimoine financier	-92.4	-123.0	-30.6	-33.1 %
Réserve de valeur marchande sur instruments financiers	0.0	0.0	0.0	0.0 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

La réserve liée au retraitement du patrimoine financier (GC 296) augmente de CHF 30,6 millions par rapport à 2019, pour s'établir à CHF 123,0 millions. Cette progression s'explique d'une part par l'ajustement de la valeur vénale des immobilisations corporelles du patrimoine financier, réalisé en 2020 sans incidence sur le résultat (cf. ch. 41), d'un montant de CHF 26,4 millions et, d'autre part, par la réaffectation de CHF 4,2 millions, sans incidence sur le résultat, remontant au retraitement au 1^{er} janvier 2017, désormais enregistrés dans les engagements financiers à long terme.

Respect du frein à l'endettement compte tenu de la Constitution et de la dissolution de réserves de retraitement

Des informations complémentaires sur le respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements se trouvent au chapitre 1.3.4 « Frein à l'endettement ».

61 Autres capitaux propres

en millions CHF	Compte	Compte	Ecart par rapp. compte 2019	
	31.12.2019	31.12.2020	CHF	%
Autres capitaux propres (GC 298)	0.0	0.5	0.5	118 488.7 %
Autres capitaux propres	0.0	0.5	0.5	118 488.7 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Les autres capitaux propres (GC 298) augmentent de CHF 0,5 million. Faible écart n'appelant aucun commentaire.

62 Excédent / découvert du bilan

en millions CHF	Compte	Compte	Ecart par rapp. compte 2019	
	31.12.2019	31.12.2020	CHF	%
Excédent / découvert du bilan (GC 299)	256.3	208.3	-48.0	-18.7 %
Résultat annuel	-264.9	-40.2	224.7	84.8 %
Résultats cumulés des années précédentes	521.3	248.5	-272.8	-52.3 %

Ecarts par rapport à l'année précédente

Le découvert du bilan (GC 206) a reculé de CHF 48,0 millions pour s'établir à CHF 208,3 millions. Le résultat annuel est celui enregistré au 31 décembre 2020. Sa variation s'explique par le fait que l'excédent de revenus de CHF 264,9 millions, réalisé en 2019, a été transféré dans les résultats cumulés des années précédentes. Les résultats cumulés des années précédentes sont en baisse et s'établissent à CHF 272,8 millions après enregistrement des opérations comptables suivantes : enregistrement dans les résultats cumulés des années précédentes de l'excédent de revenus de CHF 264,9 millions réalisé en 2019 ; réaffectation de CHF 26,7 millions suite à

la dissolution de la réserve de réévaluation cantonale (mise en application du MCH2, cf. ch. 59) ; corrections sans effet sur le résultat issues du retraitement au 1^{er} janvier 2017 d'un montant de CHF 4,6 millions ; transfert a posteriori de CHF -23,5 millions du Fonds d'aide aux investissements vers les préfinancements du capital propre (cf. ch. 57). Le découvert du bilan doit toujours être résorbé à moyen terme, conformément à l'article 3 de la loi du 26 mars 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0).

2.6.3 Opérations de couverture

En 2020, aucun instrument dérivé n'a été utilisé pour couvrir les risques sur les intérêts, les risques de change et les risques de variation des cours.

2.6.4 Créances conditionnelles

Les créances conditionnelles sont des postes qui ne remplissent pas les critères d'une inscription au bilan mais qui sont importants pour apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus. Une créance conditionnelle se définit comme un élément de patrimoine

potentiel résultant d'un événement passé mais dont l'existence doit être confirmée par un ou plusieurs événements à venir. La surveillance de ces événements ne peut pas totalement être influencée.

Intitulé	Description	31. 12. 2019 en CHF	31. 12. 2020 en CHF	Ecart en CHF
Autres créances conditionnelles	Sûretés fournies en garantie de la restauration et du reboisement compensatoire de zones forestières défrichées ou dont l'affectation a été illégalement changée (DEEE) Selon l'article 50, alinéa 2 LFo (loi fédérale sur la forêt; RS 921.0), les cantons sont habilités à percevoir des cautions et à ordonner l'exécution d'office en garantie de compensations et de mesures nécessaires à la restauration de l'état légal. Pour les défrichements devant être compensés longtemps après la demande d'autorisation, le canton de Berne perçoit des cautions à hauteur d'une estimation du coût des mesures compensatoires. Les collectivités publiques sont dispensées de verser une caution. Les cautions peuvent prendre la forme d'une caution solidaire d'une banque ou d'une assurance, d'une somme versée sur un compte de consignation ou d'une reconnaissance de dettes. Le rapport de gestion 2020 est le premier dans lequel figurent ces sûretés. L'OFDN gère actuellement 125 cautions.	0	8 048 400	8 048 400
Autres créances conditionnelles	Prêts financés par le SECO (DEEE) Article 8 de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RS 901.0) La Confédération doit prendre à sa charge la moitié de toute perte liée aux prêts qu'elle finance.	22 029 775	29 308 240	7 278 465
Autres créances conditionnelles	Créances conditionnelles inhérentes aux sursis au paiement d'impôts sur les mutations (DIJ) Articles 11a et 17a de la révision de la loi du 18 mars 2018 concernant les impôts sur les mutations (LIMu; RSB 215.326.2). Les personnes qui acquièrent un bien immobilier pour en faire leur résidence principale peuvent demander, au moment de l'inscription au registre foncier, à bénéficier d'une exonération d'impôt après coup sur les 800 000 premiers francs du prix d'achat. Elles doivent l'habiter à titre principal pendant deux ans sans interruption, sachant qu'elles disposent d'un délai d'un an (si le bâtiment existe déjà) ou de deux ans (s'il est à construire) pour y élire leur domicile. Durant cette période, le paiement de l'impôt sur la mutation est différé et l'impôt est garanti par une hypothèque légale.	116 644 401	120 558 121	3 913 720

Intitulé	Description	31.12.2019 en CHF	31.12.2020 en CHF	Ecart en CHF
Autres créances conditionnelles	Sûretés fournies en garantie de la remise en état des lieux d'extraction de matériaux et des décharges (DTT) Selon l'article 33 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC; RSB 721.1), le requérant doit fournir des sûretés avant le début des opérations d'extraction de matériaux, en garantie de son obligation de restauration de l'état naturel et, conformément à l'article 40 de l'ordonnance du 4 décembre 2005 sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED; RS 814.600), toute personne qui demande l'autorisation d'exploiter une décharge doit apporter la preuve que les frais de fermeture et de gestion après fermeture sont couverts. Ces sûretés sont en dépôt à l'Office des eaux et des déchets sous forme de caution solidaire au sens des articles 496 ss du Code des obligations (CO; 220) d'une banque ou assurance suisse de premier ordre ou de reconnaissances de dettes et n'est restituée qu'une fois que le terrain est parfaitement remis en état.	18 770 000	18 970 000	200 000
Autres créances conditionnelles	Créances conditionnelles auprès des transports publics (DTT) Article 5 de la loi du 16 septembre 1993 sur les transports publics (RSB 762.4) Les subventions d'investissement en faveur des transports publics, remboursables sous condition, sont amorties sur 20 ans dans la comptabilité du canton. Dans les bilans des entreprises de transport, les prêts figurent en tant qu'engagements vis-à-vis du canton. En cas de changement d'affectation ou d'aliénation des objets subventionnés, le canton peut demander le remboursement des prêts accordés.	410 549 387	438 118 305	27 568 918
Autres créances conditionnelles	Sursis au paiement d'une partie du prix de vente (DTT) Lors de la vente d'un presbytère, le canton de Berne accorde à l'acquéreur un sursis au versement d'une partie du prix de vente si le pasteur est soumis à une obligation de résidence. En cas de suppression de l'obligation de résidence ou de réaffectation de l'habitation du pasteur dans un délai de 25 ans, l'acquéreur doit payer le solde du prix de vente dont le paiement avait été reporté.	13 667 936	13 421 630	-246 306
Procédures juridiques en cours	Créances éventuelles liées aux procédures juridiques en cours (DTT)	1 262 174	300 365	-961 809
Autres créances conditionnelles	Recettes subordonnées au recouvrement des frais d'assistance judiciaire gratuite et de défense d'office (JUS) Article 123 du Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC; RS 272), article 135, alinéa 4, lettre a et alinéa 5 du Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007 (CPP; RS 312.0). En cas d'octroi de l'assistance judiciaire ou de la défense d'office, le bénéficiaire a l'obligation de rembourser le canton dès que sa situation économique le permet.	166 933 015	168 771 000	1 837 985
Total des créances conditionnelles		749 856 688	797 496 061	47 639 373

2.6.5 Engagements conditionnels/tableau des garanties

Les engagements conditionnels sont des postes qui ne remplissent pas les critères d'une inscription au bilan mais qui sont importants pour apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus.

Un engagement conditionnel est soit une dette potentielle résultant d'un événement passé, dont l'existence ne sera confirmée qu'après un ou plusieurs événements à venir dont la survenue échappe partiellement au contrôle (p. ex. cautionnements), soit une dette contemporaine résultant d'un événement passé qui n'a pas pu être inscrite au bilan en raison de sa faible probabilité d'occurrence ou de l'impossibilité de la mesurer de manière fiable.

Les engagements conditionnels qui reposent sur une base légale ou contractuelle sont présentés dans l'annexe aux comptes annuels, même si la probabilité d'occurrence de la sortie de fonds est très faible. Les autres engagements conditionnels ne sont publiés en annexe que si la probabilité d'occurrence d'une sortie de fonds est supérieure à 20 pour cent.

Intitulé	Description	31. 12. 2019 en CHF	31. 12. 2020 en CHF	Ecart en CHF
Cautionnements	Politique régionale (DEEE) Article 8 de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RS 901.0) Les éventuelles pertes enregistrées sur les prêts sont supportées pour moitié par le canton qui les a alloués.	17 407 643	14 595 538	-2 812 105
Autres engagements conditionnels	Obligation potentielle de remise en état et de reboisement compensatoire de zones forestières en cas de défrichements et d'utilisations abusives par des tiers (DEEE) Lorsque ces tiers ne peuvent pas remplir leurs obligations, les travaux de remise en état et de reboisement sont réalisés par le canton de Berne. Les coûts sont couverts par les sûretés fournies par les tiers sous forme de cautions (voir « Autres créances conditionnelles »).	0	8 048 400	8 048 400
Cautionnements	Cautionnements destinés à garantir les crédits des centres hospitaliers régionaux (DSSI) Conformément à l'AGC 3356/2006 et à l'ACE 1973/2006, les sociétés anonymes des CHR peuvent bénéficier de cautionnements à hauteur de CHF 107 millions au maximum, en garantie des crédits obtenus auprès de tiers. A ce jour, les établissements suivants bénéficient d'un cautionnement: a) Regionalspital Emmental AG, Burgdorf b) SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal c) Spitalzentrum Biel AG, Biel d) Spitäler Frutigen–Meiringen–Interlaken (FMI) AG	56 400 000	56 400 000	0
Autres engagements conditionnels	Assainissement de la fondation pour les prairies irriguées, ACE 1049/2015 (DIJ) Les dernières prairies irriguées qui ont été préservées en Suisse se trouvent en Haute-Argovie. La Confédération les a mises sous protection en les classant paysages d'importance nationale. Il revient au canton de protéger les prairies irriguées, ce dont il se charge par l'intermédiaire de la fondation pour les prairies irriguées. Lors de sa séance du 2 septembre 2015, le Conseil-exécutif a arrêté la proposition suivante à l'intention du Grand Conseil: autoriser, sous la forme d'un engagement conditionnel, un apport unique de CHF 3,75 millions au maximum par le canton de Berne (fondateur) au capital de la fondation, à la demande de celle-ci dans 15 ans au plus tôt.	3 750 000	3 750 000	0

Intitulé	Description	31.12.2019 en CHF	31.12.2020 en CHF	Ecart en CHF
Procédures juridiques en cours	Procédures de recours et d'opposition pendantes concernant les impôts sur les mutations (DIJ) Les sommes dues au titre de l'impôt sur les mutations faisant l'objet de litiges ont été réglées sous condition. Les oppositions ont été déposées auprès des bureaux du registre foncier, et des procédures de recours sont pendantes devant l'Office juridique de la DIJ. Elles peuvent ensuite être portées devant le Tribunal administratif, puis devant le Tribunal fédéral (cf. art. 27 LIMu).	1 555 000	2 361 000	806 000
Procédures juridiques en cours	Procédure de recours et d'opposition pendantes concernant l'indemnisation des dépenses encourues par les communes (OCInd) (DIJ) Un engagement conditionnel de CHF 8,7 millions avait été inscrit dans les comptes annuels 2019. Compte tenu de la toute dernière estimation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), une provision avec effet sur le résultat a été constatée dans les comptes annuels de 2020 en perspective des recours pendants que les communes avaient déposés dans les années 2013 à 2017.	8 700 000	0	-8 700 000
Procédures juridiques en cours	Engagements conditionnels liés aux procédures juridiques en cours (DSE)	0	400 000	400 000
Garantie de l'Etat	Caisses de pension cantonales (FIN) Article 12 de la loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC; RSB 153.41). Le canton garantit la couverture des prestations de la CPB et de la CACEB dans la mesure où la législation fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité le prévoit pour un financement en capitalisation partielle.	837 275 273	660 871 593	-176 403 680
Procédures juridiques en cours	Engagements conditionnels liés aux procédures juridiques en cours (FIN) Procédures de recours concernant les impôts sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales ayant été suspendues dans le canton de Berne dans l'attente d'un arrêt du Tribunal fédéral.	15 000 000	15 000 000	0
Garantie de l'Etat	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (INC) Article 12 de la loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC; RSB 153.41). Outre l'obligation de payer les cotisations ordinaires, le canton garantit le versement des prestations de la CACEB si celle-ci devait s'avérer insolvable, jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne 100 pour cent et que les réserves de fluctuation de valeur nécessaires soient disponibles. Après quoi la garantie de l'Etat est supprimée (conformément à l'art. 13, al. 1 et 2 LCPC). Il n'est pas payé d'intérêts sur le découvert. La garantie de l'Etat correspond à un engagement conditionnel.	347 673 558	245 555 929	-102 117 629
Cautionnements	Déclaration de garantie subsidiaire pour l'Ecole suisse de Bogota (INC) Article 63 de la loi du 13 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432 210). Le canton de Berne garantit au bailleur de fonds, à savoir la Banque cantonale bernoise (BCBE), le remboursement du prêt en cas de défaut de l'Ecole suisse de Bogota. Affaire n° 2018.RRGR.6	1 500 000	1 500 000	0
Cautionnements	Subsides de formation sous la forme de prêts (INC) Article 23, alinéa 2 de la loi du 18 novembre 2004 sur l'octroi de subsides de formation (LS; RSB 438.31) et contrat de cautionnement du 14 janvier 2004 conclu avec la Banque cantonale bernoise (BCBE). Le canton garantit le paiement des intérêts et le remboursement du prêt à l'institution qui l'a accordé.	10 274 907	9 739 273	-535 634

Intitulé	Description	31. 12. 2019 en CHF	31. 12. 2020 en CHF	Ecart en CHF
Autres engagements conditionnels	Conventions d'amortissement dans le cadre de concessions de force hydraulique (DTT) Le 5 octobre 2001, le canton de Berne a approuvé une demande de permis de construire pour une nouvelle galerie parallèle déposée par les Forces Motrices d'Oberhasli SA KWO (KWO plus, phase 1, volet 1 : galerie parallèle Handegg-Kapf). Etant donné que la durée d'amortissement usuelle du secteur pour cet investissement va au-delà de la date d'expiration de la concession globale en 2041, le canton serait tenu, en cas de non-renouvellement de la concession ou de rachat avant sa date d'expiration, de dédommager KWO à hauteur du solde des investissements à cette date.	62 824 795	61 086 930	-1 737 865
Autres engagements conditionnels	Conventions d'amortissement dans le cadre de concessions de force hydraulique (DTT) Le 26 mars 2012, le canton de Berne a approuvé une convention d'amortissement pour la revalorisation des centrales de Handeck 2 et d'Innerkirchen 1 des Forces Motrices de l'Oberhasli SA (KWO). Etant donné que la durée d'amortissement usuelle du secteur pour cet investissement va au-delà de la date d'expiration de la concession globale en 2041, le canton serait tenu, en cas de non-renouvellement de la concession ou de rachat avant sa date d'expiration, de dédommager KWO à hauteur du solde des investissements à cette date.	265 558 948	240 840 480	-24 718 468
Autres engagements conditionnels	Conventions d'amortissement dans le cadre de concessions de force hydraulique (DTT) Le 22 août 2018, le canton de Berne a approuvé une convention d'amortissement pour la reconstruction du barrage de Spitallamm. Si la concession n'était pas renouvelée ou qu'elle était rachetée avant son expiration, le canton serait tenu de dédommager KWO à hauteur du solde de l'investissement à cette date, puisque la durée d'amortissement usuelle du secteur pour cet investissement va au-delà de la date d'expiration de la concession globale en 2041.	13 388 018	28 507 303	15 119 285
Autres engagements conditionnels	Assainissement de sites contaminés (DTT) Article 27, alinéa 1, lettre d de la loi du 18 juin 2003 sur les déchets (LD; RSB 822.1). Coûts possibles de l'assainissement de sites contaminés dans les 25 ans à venir dont le montant n'est pas encore précisément connu.	3 744 188	0	-3 744 188
Autres engagements conditionnels	Obligation de remise en état des décharges et des sites d'extraction de matériaux (DTT) Les exploitants de décharges et de sites d'extraction de matériaux ont une obligation de remise en état après la cessation de leurs activités. Au cas où ils ne se plieraient pas à cette obligation, le canton serait tenu de prendre les coûts à sa charge. C'est pourquoi les exploitants doivent apporter la preuve que les frais de fermeture et de gestion après fermeture sont couverts. Ces sûretés sont en dépôt à l'Office des eaux et des déchets sous forme de caution solidaire ou de reconnaissances de dettes et ne sont restituées qu'une fois que le terrain est parfaitement remis en état. Elles sont inscrites pour un montant équivalent dans les créances conditionnelles.	18 770 000	18 970 000	200 000

Intitulé	Description	31.12.2019 en CHF	31.12.2020 en CHF	Ecart en CHF
Autres engagements conditionnels	Engagements conditionnels auprès des transports publics (DTT) Articles 5 et 12 de la loi du 16 septembre 1993 sur les transports publics (RSB 762.4), article 29 de la loi du 20 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1). En vertu des subventions d'investissement versées, remboursables conditionnellement, le canton dispose d'un avoir conditionnel contre les entreprises de transport. Depuis l'entrée en vigueur, le 1 ^{er} janvier 1996, de l'article 12 de la loi sur les transports publics, les communes participent pour un tiers à ces subventions d'investissement et pour une part égale à l'avoir conditionnel du canton. Les parts des communes constituent pour le canton un engagement conditionnel.	88 594 626	97 606 472	9 011 846
Autres engagements conditionnels	Engagement conditionnel envers la Fondation BFB – Bildung Formation Biel-Bienne (DTT) Articles 38 et 51, alinéa 3 de la loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP; RSB 435.11). Le Conseil-exécutif a prononcé une obligation de rachat du canton à l'égard de la Fondation BFB concernant le bâtiment scolaire à Bienne, si le canton devait retirer le mandat de gestion d'une école professionnelle commerciale à l'Association BFB. Cet engagement conditionnel a pour but de garantir le crédit hypothécaire que la Fondation BFB a souscrit à des conditions préférentielles auprès de la Banque cantonale bernoise (BCBE). Le Grand Conseil a approuvé a posteriori la garantie de prise en charge le 12 juin 2013.	19 000 000	19 000 000	0
Procédures juridiques en cours	Engagements conditionnels liés aux procédures juridiques en cours (DTT)	16 277 833	13 807 833	-2 470 000
Total engagements conditionnels/tableau des garanties		1 787 694 789	1 498 040 750	-289 654 039

2.6.6 Dettes de location simple

La location simple est comparable à un bail à louer usuel, à la différence que l'obligation d'entretien est en général à la charge du preneur. Le donneur conserve la plupart des profits et risques liés à la propriété. Les mensualités sont exclusivement enregistrées au compte de résultats.

En vue de leur inscription au bilan et de leur publication, les transactions de location sont affectées soit à la catégorie des contrats de location-financement, «dettes locatives à moyen et à long termes», cf. chapitre 2.6.2.3, chiffre 53, soit à celle des contrats de location simple. Le tableau ci-dessous rend compte des dettes de location simple du canton de Berne au 31 décembre 2020 d'un montant contractuel supérieur ou égal à CHF 100 000:

en millions CHF	Valeur actuelle au 31.12.2019	Valeur actuelle au 31.12.2020
Echéance ≤ 1 an	-1.8	-8.0
Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	-7.2	-30.2
Echéance > 5 ans	-14.0	-12.3
Total	-23.1	-50.5

Les dettes de location simple comprennent les contrats conclus avec sitem-insel AG pour les aménagements locatifs (CHF 44,2 mio), ainsi que les loyers des salles de gymnastique (CHF 6,2 mio).

2.6.7 Votation populaire à Moutier

Les instances judiciaires ont définitivement annulé la votation populaire du 18 juin 2017 sur l'appartenance cantonale de Moutier. Le Tribunal administratif du canton de Berne a rejeté les recours interjetés contre la décision de la préfète du Jura bernois, rendue publique en novembre 2018. Le Tribunal fédéral n'ayant pas été saisi d'un recours, le jugement du Tribunal administratif du 23 août 2019 est entré en force.

Par arrêté du 22 avril 2020, le Conseil-exécutif a défini les premières mesures d'organisation relatives au contrôle du registre électoral de Moutier, dont est chargé la Chancellerie d'Etat. Celle-ci bénéficie ainsi d'un cadre pour vérifier les inscriptions. Un second arrêté, datant du 4 novembre 2020, a précisé les mesures d'accompagnement spécifiques en perspective de la votation prévue le 28 mars 2021. Cet arrêté du Conseil-exécutif a été présenté à l'occasion d'une conférence de presse très remarquée, donnée conjointement par la Chancellerie d'Etat du canton de Berne, l'Office fédéral de la justice et la Chancellerie de la commune de Moutier.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la Conférence tripartite, les opérations de communication organisées par ComBE à la demande de la Délégation aux affaires jurassiennes sont parfaitement objectives et empreintes de retenue.

2.6.8 Réserves formulées dans l'avis d'audit des comptes de 2019

Les données de l'exercice précédent reprises dans les présents comptes annuels sont celles qui figuraient dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, que le Grand Conseil a approuvés le 2 juin 2020.

Le Contrôle des finances a formulé les réserves suivantes dans son avis d'audit du 25 mars 2020 :

- Les amortissements immédiats d'investissements financés par des Fonds enfreignent l'article 17 LFP.
- Irrégularités constatées dans de la comptabilité à l'Office des ponts et chaussées.
- Irrégularités constatées dans la comptabilité des immobilisations

En coopération avec les unités comptables, la Direction des finances a adopté diverses mesures pour améliorer la qualité des comptes de clôture. Sans surprise, l'adaptation de processus ou de bases légales prend toutefois du temps. Or, pour régulariser la comptabilité, il faut vérifier et éventuellement adapter les processus existants.

2.6.9 Irrégularités constatées dans la comptabilité à l'Office des ponts et chaussées (OPC)

Depuis 2017, la comptabilité de l'OPC comporte des irrégularités. Dans le domaine des immobilisations corporelles, l'OPC n'a pas suffisamment adapté les structures, les processus, les systèmes et le système de contrôle interne aux nouvelles normes de présentation des comptes. Vu le volume des flux de valeurs et la complexité de ce domaine d'activité, l'organisation actuelle de la comptabilité de l'OPC n'était pas appropriée. En 2018, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) a lancé un projet visant à rétablir la régularité de la comptabilité (FIT OPC). Celle-ci a depuis été quelque peu améliorée. Grâce aux mesures engagées et aux

effets qu'elles ont d'ores et déjà produits, la comptabilité satisfait de nouveau aux principes de régularité. L'OPC poursuit ses efforts d'amélioration.

2.6.10 Irrégularités constatées dans la comptabilité des immobilisations

La comptabilité des immobilisations de FIS présente différentes faiblesses et erreurs. Faute de support système et par manque d'expertise mais aussi et surtout de savoir-faire technique quant aux interdépendances de la comptabilité des immobilisations de FIS, les opérations ne sont pas correctement représentées. Les nombreuses erreurs de comptabilisation doivent être corrigées manuellement dans le tableau des immobilisations. Vu l'importance de l'actif immobilisé, la comptabilité des immobilisations de FIS comportent encore des irrégularités en 2020.

2.6.11 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Au 28 août 2021, date à laquelle le Conseil-exécutif a pour la première fois approuvé son rapport et sa proposition à l'intention du Grand Conseil, aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan ne nécessitait une adaptation des comptes de 2020 ou la publication d'informations complémentaires en annexe des comptes.



Kanton Bern
Canton de Berne

Rapport de gestion 2020, volume 1

Comptes annuels de l'exercice et annexe du canton de Berne

Indications complémentaires

3 Indications complémentaires

3.1 Locaux

Direction	Date de référence: 31. 12. 2019				Suite de la mise en œuvre de la réforme des Directions (RDir) au 01.01. 2020				Date de référence: 31. 12. 2020				Changement de surface totale en %	Changement de coûts des locaux calculés en %
	Surface propres locaux m²	En location m²	Surface totale m²	Coûts des locaux calculés en CHF	Surface propres locaux m²	En location m²	Surface totale m²	Coûts des locaux calculés en CHF	Surface propres locaux m²	En location m²	Surface totale m²	Coûts des locaux calculés en CHF		
Chancellerie d'État	12 431	1 128	13 559	4 992 434	12 431	1 128	13 559	4 992 434	12 463	1 127	13 590	5 003 201	0 %	0 %
Autorités judiciaires et Ministère public	43 039	9 918	52 957	13 641 685	46 094	10 128	56 222	14 971 171	45 618	10 006	55 624	14 784 714	-1 %	-1 %
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	24 168	1 535	25 703	7 581 801	21 389	1 325	22 714	6 331 534	23 224	1 529	24 753	6 818 062	8 %	6 %
Direction de l'intérieur et de la justice	22 401	13 274	35 675	10 189 583	23 124	13 274	36 398	10 367 800	23 931	13 516	37 447	10 743 916	3 %	4 %
Direction de la sécurité	165 731	51 835	217 566	61 300 582	165 731	51 835	217 566	61 300 582	165 207	52 053	217 260	60 857 919	0 %	-1 %
Direction des finances	8 191	15 838	24 029	6 766 598	8 191	15 838	24 029	6 766 598	8 497	15 927	24 424	6 916 383	2 %	2 %
Direction de l'instruction publique et de la culture	565 743	140 187	705 930	249 128 890	565 743	140 187	705 930	249 128 890	567 164	138 583	705 747	242 542 671	0 %	-3 %
Direction des travaux publics et des transports	41 417	1 007	42 424	9 280 558	40 418	1 007	41 425	9 023 122	41 959	1 819	43 778	9 413 708	6 %	4 %
Contrôle des finances	0	573	573	165 931	0	573	573	165 931	0	573	573	165 931	0 %	0 %
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données	89	245	334	91 373	89	245	334	91 373	0	184	184	60 387	-45 %	-34 %
Autorités judiciaires et Ministère public	21 723	10 514	32 237	10 078 991	21 723	10 514	32 237	10 078 991	21 772	10 337	32 109	10 099 342	0 %	0 %
Surface utile principale totale utilisée en propre	904 933	246 054	1 150 987	373 218 426	904 933	246 054	1 150 987	373 218 426	909 835	245 654	1 155 489	367 406 234	0 %	-2 %
Locaux vacants	26 932	686	27 618		26 932	686	27 618		28 565	683	29 248		6 %	
Loués à des tiers	119 926	142	120 068		119 926	142	120 068		128 166	406	128 572		7 %	
Surface utile principale totale	1 051 791	246 882	1 298 673		1 051 791	246 882	1 298 673		1 066 566	246 743	1 313 309		1 %	
Surfaces utiles secondaires, d'installations et de dégagement	511 658	109 341	620 999		511 658	109 341	620 999		495 578	94 356	589 934		-5 %	
Surface nette de plancher	1 563 449	356 223	1 919 672		1 563 449	356 223	1 919 672		1 562 144	341 099	1 903 243		-1 %	

Définition des surfaces conf. SIA 416 / Source: SAP RE-FX

Les Directions et la Chancellerie d'Etat, le Contrôle des finances, le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, les autorités judiciaires et le Ministère public occupaient, au 31 décembre 2020, quelque 2 100 objets. Le canton de Berne possède quelque 1800 objets (y compris des hangars à bateaux et des transformateurs) dont la valeur à neuf atteint CHF 5,0 milliards. Il loue quelque 300 objets et places de stationnement. La surface de plancher (bâtiments cantonaux et objets loués) représente environ CHF 1,9 million de m². La surface utile principale qu'occupe le canton représente à peine 1,2 million de m² dont à peu près 246 000 m² (environ 21 %) en location.

Fin 2020, les coûts des locaux de la surface utile principale utilisée par le canton s'élevaient au total à CHF 367 millions, incluant un montant forfaitaire pour les surfaces utiles secondaires, les surfaces d'installations et les surfaces de dégagement. Le calcul repose sur des coûts standard (forfaits moyens en fonction de la surface) qui diffèrent selon le type de bâtiment. Il se fonde sur le principe que toutes les constructions sont exemplaires et conformes au standard

Minergie avec la séparation des systèmes. Mais cela n'est pas encore le cas de tous les bâtiments du canton de Berne.

Le tableau qui précède indique le besoin en surface de chaque Direction. Il faut tenir compte du fait que la configuration des bâtiments, et en particulier des anciennes constructions, ne permet pas de les utiliser de manière optimale. La surface utile principale comprend l'espace directement nécessaire pour accomplir les tâches prévues (par exemple les bureaux, les salles de classe, les ateliers). La surface utile secondaire, la surface d'installations et la surface de dégagement englobent donc les autres surfaces, telles que les aires de stationnement de véhicules, les réduits, les halls d'entrée, les escaliers, les locaux techniques, etc. Les locaux vacants constituent, d'un point de vue stratégique, un espace libre pouvant être affecté ou loué, mais inoccupé à la date de référence. Au 31 décembre 2020, la superficie à donner en location représentait 2654 m², cette dernière n'étant pas adaptée aux besoins du canton.

3.2 Présentation d'une sélection d'institutions

3.2.1 Caisse de chômage

Comptabilité analytique d'exploitation

en milliers de CHF

	2019	2020	Ecart
Charges	-339 803	-1 136 849	-797 047
Prestations pour indemnité de chômage, indemnité en cas de travail réduit, indemnité d'intempérie, indemnité pour insolvabilité	-272 018	-1 066 810	-794 791
Prestations mesures de prévention	-54 845	-52 869	1 976
Charges administratives	-12 860	-17 118	-4 258
Amortissements	-71	-42	30
Autres charges	-8	-12	-4
Avances AEP, accords bilatéraux	0	0	0
Revenus	338 168	1 145 014	806 846
Encaissement ass. soc. des assurés	20 240	27 903	7 663
Prestations des Fonds	316 200	1 115 000	798 800
Produit des intérêts	0	0	0
Revenus sur responsabilité des fondateurs de caisses	56	152	95
Revenus sur demandes en restitution	0	0	0
Indemnités d'insolvabilité	1 558	1 867	309
Autres revenus	113	92	-21
Solde revenus./. charges = résultat	-1 635	8 164	9 799

Bilan

en milliers de CHF

	31.12.2019	31.12.2020	Ecart
Actif	18 119	22 879	4 760
Caisse	1	0	0
Banque	4 440	11 740	7 300
Débiteurs	13 521	10 885	-2 636
Biens meubles	129	237	108
Actifs transitoires	28	17	-11
Passif	-18 119	-22 879	-4 760
Créanciers	-929	-956	-27
Passifs transitoires	-365	-850	-485
Provisions	-10 357	-6 441	3 916
Capital de roulement de l'assurance-chômage	-6 468	-14 632	-8 164

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Comptabilité analytique d'exploitation

en milliers de CHF

	2019	2020	Ecart
Charges	-49 174	-52 399	-3 225
Frais de personnel	-43 139	-45 315	-2 176
Locaux	-3 353	-3 370	-17
Fournitures de bureau	-217	-312	-95
Emoluments et assurances	-464	-504	-40
Frais de déplacement	-176	-90	86
Charges informatiques d'exploitation	-1 343	-1 472	-128
Frais de formation	-208	-242	-33
Coûts d'installation	-142	-692	-550
Divers	-130	-402	-272
Revenus	49 174	52 399	3 225
Subvention fédérale à l'exploitation :			
– Versement d'acomptes	42 083	40 734	-1 349
– Avoir restant	6 646	11 179	4 533
Compensation du gain APG	20	26	6
Recettes de la ville de Berne	0		0
Autres revenus	425	460	35
Solde revenus./. charges = résultat	0	0	0

Bilan

en milliers de CHF

	31. 12. 2019	31. 12. 2020	Ecart
Actif	7 061	12 046	4 985
Banque	393	393	0
Débiteurs	21	474	453
Investissements (financés et portés à l'actif par la Confédération)	0		0
Avoir Confédération	6 646	11 179	4 533
Passif	-7 061	-12 046	-4 985
Créanciers	-3 724	-3 652	72
Solde compte courant canton de Berne	-3 337	-8 394	-5 057

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

3.2.3 Haute école spécialisée bernoise

Bilan

en milliers de CHF

	31.12.2019	31.12.2020	Ecart
Actif			
Liquidités	8 955	11 628	2 673
Compte courant Administration des finances du canton de Berne	43 640	49 357	5 717
Titres	26 543	26 550	7
Créances résultant de livraisons et de prestations	31 824	29 685	-2 139
Autres créances à court terme	186	180	-6
Actifs de régularisation	8 706	9 154	448
Total des actifs circulants	119 854	126 554	6 700
Immobilisations corporelles	24 990	25 482	492
Immobilisations financières	1 272	1 516	244
Immobilisations incorporelles	4 935	5 291	356
Total des immobilisations	31 197	32 289	1 092
Total actif	151 051	158 843	7 792
Passif			
Engagements financiers à court terme	0	0	0
Engagements provenant de livraisons et de prestations de tiers	-5 260	-2 685	2 575
Autres engagements à court terme	-2 347	-2 263	84
Provisions à court terme	-11 187	-10 928	259
Passifs de régularisation	-44 134	-51 983	-7 849
Total des capitaux de tiers à court terme	-62 928	-67 859	-4 931
Provisions à long terme	-7 699	-7 128	571
Provisions à long terme provenant d'engagements envers des institutions de prévoyance	-34 740	-32 805	1 935
Total des capitaux de tiers à long terme	-42 439	-39 933	2 506
Total des capitaux de tiers	-105 367	-107 792	-2 425
Réserves de capital	-43 740	-45 684	-1 944
Actions propres	0	0	0
Résultat annuel	-1 944	-5 367	-3 423
Total des capitaux propres hors participations minoritaires	-45 684	-51 051	-5 367
Participations minoritaires	0	0	0
Total des capitaux propres	-45 684	-51 051	-5 367
Total passif	-151 051	-158 843	-7 792

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Compte de résultats

en milliers de CHF

	2019	2020	Ecart
Contribution du canton de Berne conformément au MP	115 340	115 760	420
Contribution fédérale de base	57 743	57 661	-82
Contributions d'autres cantons	42 054	43 963	1 909
Subventions de projet du FNS	3 726	4 901	1 175
Subventions de projet du CTI	8 957	10 305	1 348
Subventions de projet d'organisations internationales	1 135	463	-672
Autres subventions de projet	23 038	24 173	1 135
Revenus formation continue	20 292	20 037	-255
Revenus prestations de services	1 884	1 641	-243
Taxes d'études	11 039	11 383	344
Autres revenus	16 442	11 779	-4 663
Diminutions de revenus	158	220	62
Total des revenus d'exploitation	301 808	302 286	478
Charges de personnel	-249 236	-248 309	927
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-46 890	-41 917	4 973
Amortissements	-7 943	-8 966	-1 023
Contributions	0	0	0
Total des charges d'exploitation	-304 069	-299 192	4 877
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôt (EBIT)	-2 261	3 094	5 355
Revenus financiers	4 931	2 599	-2 332
Charges financières	-614	-397	217
Allocation des fonds	-306	-326	-20
Utilisation des fonds	194	397	203
Résultat financier	4 205	2 273	-1 932
Résultat d'exploitation	1 944	5 367	3 423

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

3.2.4 Haute école pédagogique germanophone

Bilan

en milliers de CHF

	31.12.2019	31.12.2020	Ecart
Actif			
Liquidités	4 790	4 336	-454
Créances résultant de livraisons et de prestations	10 057	11 189	1 132
Autres créances à court terme	1	1	0
Stocks et travaux en cours	6	1	-4
Actif de régularisation	1 433	1 226	-207
Total des actifs circulants	16 287	16 753	466
Immobilisations corporelles,	539	1 267	728
Immobilisations financières	0	0	0
Immobilisations incorporelles,	138	78	-60
Total des immobilisations	676	1 345	668
Total actif	16 963	18 097	1 134
Passif			
Engagements provenant de livraisons et de prestations de tiers	-1 735	-848	887
Autres engagements à court terme	-39	-29	10
Provisions à court terme	-1 281	-1 614	-333
Passifs de régularisation	-6 557	-8 033	-1 476
Total des capitaux de tiers à court terme	-9 611	-10 524	-912
Engagements à long terme envers des institutions de prévoyance	-13 734	-12 872	862
Autres dettes à long terme	-731	-697	34
Provisions à long terme	-1 765	-3 238	-1 473
Total des capitaux de tiers à long terme	-16 230	-16 807	-577
Total des capitaux de tiers	-25 841	-27 331	-1 490
Bilan d'ouverture	9 030	8 878	-152
Bénéfice de l'exercice	-152	355	507
Total capital propre	8 878	9 233	355
Total passif	-16 963	-18 097	-1 134

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Compte de résultats

en milliers de CHF

	2019	2020	Ecart
Financement de base	77 711	78 523	812
Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	2 807	2 774	-34
Taxes d'études	4 460	4 843	384
Autres revenus	3 043	2 517	-525
Diminutions de revenus	0	0	0
Total des revenus d'exploitation	88 021	88 658	637
Charges de personnel	-76 413	-78 703	-2 290
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-8 067	-6 897	1 169
Amortissements	-221	-394	-173
Contributions	-3 165	-3 049	116
Total des charges d'exploitation	-87 866	-89 044	-1 178
Résultat d'exploitation	155	-386	-541
Revenus financiers	1	6	5
Charges financières	-6	-9	-3
Compte des investissements	0	0	0
Résultat financier	-5	-3	2
Résultat ordinaire	150	-389	-539
Résultat du Fonds	2	34	32
Résultat annuel	152	-355	-507

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

3.2.5 Université de Berne

Bilan

en milliers de CHF

	31.12.2019	31.12.2020	Ecart
Actif			
Liquidités	422 698	488 830	66 132
Créances résultant de livraisons et de prestations	26 770	30 788	4 018
Autres créances à court terme	16 070	19 194	3 124
Stocks et travaux en cours	6 491	6 725	234
Actifs transitoires	52 060	54 277	2 217
Total des actifs circulants	524 089	599 814	75 725
Immobilisations corporelles,	46 422	46 140	-282
Immobilisations financières	94 269	88 580	-5 689
Immobilisations incorporelles,	16 909	14 062	-2 847
Total des immobilisations	157 600	148 782	-8 818
Total actif	681 689	748 596	66 907
Passif			
Engagements financiers à court terme	-155 838	-174 603	-18 765
Engagement résultant de l'achat de biens et de prestations de services	-17 395	-18 546	-1 151
Autres engagements à court terme	-3 083	-15 300	-12 217
Provisions à court terme	-14 421	-18 039	-3 618
Passifs de régularisation	-7 726	-9 273	-1 547
Total des capitaux de tiers à court terme	-198 463	-235 761	-37 298
Engagements financiers à long terme	-1 541	-1 647	-106
Autres engagements à long terme	0	0	0
Provisions à long terme	-30 226	-28 111	2 115
Provisions à long terme pour engagements de prévoyance	-85 600	-81 700	3 900
Total des capitaux de tiers à long terme	-117 367	-111 459	5 908
Total des capitaux de tiers	-315 830	-347 220	-31 390
Bilan d'ouverture	-126 923	-126 922	1
Réserves de capital	-194 495	-238 936	-44 441
Actions propres	0	0	0
Bénéfice de l'exercice	-44 441	-35 518	8 923
Total capital propre hors participations minoritaires	-365 859	-401 376	-35 517
Participations minoritaires	0	0	0
Total capital propre	-365 859	-401 376	-35 517
Total passif	-681 689	-748 596	-66 907

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Compte de résultats

en milliers de CHF

	2019	2020	Ecart
Contribution du canton de Berne conformément au MP	322 140	319 140	-3 000
Contribution fédérale de base	99 889	99 818	-71
Contributions AIU	113 447	118 323	4 876
Subventions de projet du FNS	111 153	113 060	1 907
Subventions de projet d'organisations internationales	28 989	32 049	3 060
Autres subventions de projet	65 157	55 402	-9 755
Taxes universitaires	18 871	19 594	723
Revenus de services permanents	74 539	77 727	3 188
Autres revenus	77 724	79 383	1 659
Diminution des revenus	-775	-624	151
Total des revenus d'exploitation	911 134	913 873	2 739
Charges de personnel	-577 520	-599 568	-22 048
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-147 890	-129 410	18 480
Amortissements	-15 732	-14 950	782
Contributions	-130 736	-135 466	-4 730
Total des charges d'exploitation	-871 878	-879 394	-7 516
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôt (EBIT)	39 256	34 479	-4 777
Revenus financiers	6 382	3 035	-3 347
Charges financières	-1 197	-1 996	-799
Résultat financier	5 185	1 039	-4 146
Résultat d'exploitation	44 441	35 518	-8 923

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

3.2.6 Assurance immobilière Berne

Bilan

en milliers de CHF

	31. 12. 2019	31. 12. 2020	Ecart
Actif			
Placements en capitaux	1 758 020	1 885 552	127 532
Liquidités	180 043	124 413	-55 629
Immobilisations corporelles	23 714	22 815	-898
Créances se rapportant aux affaires d'assurance	1 083	1 116	33
Autres créances	6 465	6 897	433
Actifs de régularisation	548	647	100
Actif total	1 969 871	2 041 440	71 569
Passif			
Provisions techniques	-1 602 648	-1 652 452	-49 804
Provisions pour participation à l'excédent	-70 650	-80 497	-9 847
Provisions non techniques	-33 925	-34 925	-1 000
Dettes portant intérêts	-1 000	-1 000	0
Engagements se rapportant aux affaires d'assurance	-69 067	-72 953	-3 886
Autres engagements à court terme	-6 401	-5 604	797
Passifs de régularisation	-3 206	-3 844	-638
Total capitaux de tiers	-1 786 898	-1 851 275	-64 376
Réserves générales	-168 236	-182 973	-14 737
Profit/perte	-14 737	-7 193	7 545
Total capitaux propres	-182 973	-190 166	-7 193
Passif total	-1 969 871	-2 041 440	-71 569

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Compte de résultats

en milliers de CHF

	2019	2020	Ecart
Prime nette	249 553	256 448	6 896
Contribution à prévention et intervention	-33 193	-33 659	-466
Part du réassureur à la prime nette	-22 585	-22 831	-246
Primes acquises pour propre compte	193 775	199 959	6 184
Autres revenus provenant des affaires d'assurance	2 824	2 843	19
Total des revenus des affaires actuarielles	196 599	202 802	6 203
Revenus des prestations et des articles vendus	6 987	6 535	-452
Total des revenus	203 586	209 337	5 751
Versements pour sinistres	-91 937	-94 715	-2 778
Modifications des provisions actuarielles	-58 166	-49 804	8 362
Participation à l'excédent	-70 000	-40 000	30 000
Dépenses pour sinistres pour propre compte	-220 103	-184 519	35 584
Charges pour prestations de services et marchandises	-438	-382	56
Charges de conclusion et d'administration pour propre compte	-51 487	-51 870	-382
Total des charges des affaires actuarielles	-272 028	-236 771	35 257
Résultat technique	-68 443	-27 434	41 009
Produit des fonds placés	288 569	206 787	-81 782
Charges pour placements de capitaux	-205 280	-170 507	34 773
Résultat des placements financiers	83 289	36 280	-47 009
Autres revenus	313	178	-135
Résultat prévention et intervention	709	335	-374
Résultat opérationnel	15 868	9 359	-6 509
Impôts directs	-1 130	-336	794
Charges extraordinaires	0	-1 830	-1 830
Profit/perte	14 737	7 193	-7 545

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

3.3 Crédits

3.3.1 Crédits d'engagement et autorisations de dépenses

La forme ordinaire de l'autorisation de dépenses est le crédit d'engagement (art. 49, al. 2 LFP) : il autorise à prendre des engagements financiers jusqu'à un montant déterminé pour un objet déterminé. Les crédits d'engagement sont autorisés sous forme de crédits d'objet ou de crédits-cadres. Si, pendant la mise en œuvre du

projet prévu, le crédit d'engagement accordé s'avère insuffisant à cause de coûts supplémentaires impossibles à prévoir, il faut demander une dépense supplémentaire sous forme de crédit complémentaire au crédit d'objet ou au crédit-cadre (art. 54 LFP).

3.3.2 Crédits supplémentaires

	Budget 2020	Crédit supplé- mentaire approuvé	Total utilisé	Compte 2020
en millions CHF				
Total crédits supplémentaires (solde I)	133.2	74.6	73.7	206.8
– 41 AUT ; Grand Conseil : Compte spécial Grand Conseil	10.0	1.5	1.1	11.1
– 44 DSSI ; Office des hôpitaux/Office du médecin cantonal : Protection de la santé et service sanitaire	2.1	11.2	11.2	13.3
– 44 DSSI ; Secrétariat général/Office juridique/Office du pharmacien cantonal : Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	1.3	42.9	42.9	44.2
– 45 DIJ ; Préfectures : Préfectures	11.2	1.7	1.7	12.9
– 47 FIN ; Intendance cantonale des impôts : Impôts et prestations de services	103.8	16.0	15.4	119.2
– 49 DTT ; Office des transports publics et de la coordination des transports : Transports publics et coordination des transports	4.8	1.4	1.4	6.1

3.3.3 Dépassements de crédit

	Budget 2020	Dépassements de crédit approuvés	Total utilisé	Compte 2020
en millions CHF				
Total dépassements de crédit (solde I)	40.1	1.8	1.8	41.8
– 44 DSSI ; Secrétariat général/Office juridique : Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	16.3	0.7	0.7	16.9
– 45 DIJ ; Office des affaires communales et de l'organisation du territoire : Organisation du territoire	7.7	0.7	0.7	8.3
– 51 BPD ; Bureau pour la surveillance de la protection des données : Protection des données	1.1	0.0	0.0	1.1
– 52 JUS ; Justice administrative : Justice administrative	15.0	0.4	0.4	15.4

3.3.4 Etat des crédits d'engagement

	Total approuvé 2019	Total approuvé 2020		Ecart %
en millions CHF				
Total état des crédits d'engagement	4 066.1	4 146.0	79.9	2.0 %
dont compte de résultats	1 875.1	2 006.8	131.7	7.0 %
dont compte des investissements	2 191.0	2 139.2	-51.8	-2.4 %

3.3.5 Reports de crédit

3.3.5.1 Reports de crédit sur l'exercice sous rapport

en millions CHF	Solde crédit d'engagement 2019 non utilisé	Coûts de projet	Montant du report de crédit 2019/2020
Total groupe de produits	1.2	1.8	0.6
– 46 DSE ; Police cantonale (POCA): Remplacement d'un canon à eau	1.2	1.8	0.6

3.3.5.2 Reports de crédit sur l'exercice suivant

en millions CHF	Solde crédit d'engagement 2020 non utilisé	Coûts de projet	Montant du report de crédit 2020/2021
Total groupe de produits	39.0	38.8	1.7
– 45 DIJ ; Office des services et des ressources: Pilotage des ressources et des prestations d'assistance	37.8	35.4	1.2
– 46 DSE ; Police cantonale (POCA): Remplacement d'installations de contrôle de la vitesse et du respect des feux de signalisation	1.2	3.4	0.5

3.3.6 Crédits d'objet

3.3.6.1 Crédits d'objet bouclés

en millions CHF	Montant approuvé	Montant utilisé	CHF	Ecart %
Total des crédits d'objet bouclés	1 252.5	1 186.0	–66.5	–5.3 %

3.3.7 Crédits-cadres

3.3.7.1 Crédits-cadres bouclés

en millions CHF	Montant approuvé	Montant utilisé	CHF	Ecart %
Total des crédits-cadres bouclés	705.6	596.5	–109.1	–15.5 %

Indication concernant les crédits

La plateforme ouverte « Visualisation des finances du canton de Berne » publie les informations détaillées à l'échelon des autorités, de la Chancellerie d'Etat, des Directions, du Contrôle des finances, du Bureau cantonal de protection des données, des autorités judiciaires et du Ministère public.

3.4 Indicateurs financiers

3.4.1 Indicateurs

Les indicateurs recommandés dans le cadre du modèle de compte harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) sont calculés pour le canton de Berne et présentés dans le rapport de gestion avec d'autres données financières importantes.

Les indicateurs financiers utilisés pour évaluer la situation financière ou effectuer des analyses sectorielles sont les suivants :

Indicateurs	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020
Quotient d'endettement net	121.1 %	112.5 %	112.0 %	106.2 %
Degré d'autofinancement I	100.9 %	171.6 %	166.5 %	95.0 %
Degré d'autofinancement II	112.7 %	178.2 %	162.4 %	108.6 %
Quotité de la charge des intérêts	0.8 %	0.7 %	0.6 %	0.4 %
Dette brute par rapport aux revenus	70.1 %	67.9 %	68.2 %	64.6 %
Quotité d'investissement	6.1 %	4.6 %	4.8 %	4.4 %
Part du service de la dette	5.7 %	4.8 %	4.1 %	3.3 %
Endettement net II en CHF par habitant ¹⁾	5 034	4 761	4 714	4 653
Quotité d'autofinancement	5.0 %	6.3 %	5.7 %	3.8 %
Endettement brut I (en mio CHF)	6 808	6 901	6 834	6 763
Endettement brut II (en mio CHF)	8 670	8 768	8 783	8 801
Endettement net II (en mio CHF)	5 191	4 927	4 900	4 858
Quote-part d'endettement II II ²⁾	15.6 %	15.7 %	15.1 %	16.3 %
Revenu cantonal ²⁾ (en mio CHF)	55 677	55 783	58 250	53 872
Quote-part de l'État ²⁾	19.7 %	19.7 %	18.7 %	21.3 %
Quote-part de l'impôt ²⁾	8.4 %	8.7 %	8.3 %	9.5 %

Sources :

¹⁾ Office fédéral de la statistique : population résidente permanente moyenne 2011 à 2019

²⁾ BAK Economics : estimation fondée sur les données fiscales 2008 à 2017, AFC

3.4.1.1 Quotient d'endettement net

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020
Quotient d'endettement net	121.1 %	112.5 %	112.0 %	106.2 %

Méthode de calcul MCH2	Endettement net I :
	Revenus fiscaux
	Endettement net I :
	20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
	Revenus fiscaux
	40 Revenus fiscaux
Valeurs indicatives	< 100 % bon 100 % – 150 % suffisant > 150 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

3.4.1.2 Degré d'autofinancement I

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020
Degré d'autofinancement I	100.9 %	171.6 %	166.5 %	95.0 %

Méthode de calcul MCH1	Autofinancement ¹⁾ x 100
	Investissement net
	Autofinancement
	Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement - 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
	Investissement net
	<i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires - <i>Recettes d'investissement</i> 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissements acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Report de participations + 66 Remboursement de subventions d'investissement accordées + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	Des informations complémentaires sont fournies au chapitre 1.3.4.3. « Autofinancement ».
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part de l'investissement net qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'est plus possible de garantir le financement de l'investissement net par des fonds propres. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

¹⁾ Explications concernant le calcul de l'autofinancement

L'autofinancement est la valeur fondamentale utilisée, en plus de l'investissement net, pour la mise en œuvre du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements au sens de l'article 101b de la Constitution cantonale (ConstC; RSB 101.1). Tant dans le rapport du 27 novembre 2006 de la Commission du Grand Conseil sur l'introduction d'un frein à l'endettement que dans le message élaboré en vue de la votation du 24 février 2008, l'autofinancement est défini comme suit :

	Solde du compte de résultats
+	33 Amortissements du patrimoine administratif
+	366 Amortissements des subventions d'investissement
+	383 Amortissements supplémentaires
+	387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement
-	466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif
-	487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif

-	4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
=	Autofinancement

Le calcul de l'autofinancement selon le MCH2 inclut désormais aussi les attributions aux Fonds et financements spéciaux ainsi que les prélèvements sur ceux-ci. La mise en œuvre de l'autofinancement défini selon le MCH2 aurait pour effet qu'en ce qui concerne le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, les financements spéciaux classés dans le capital propre n'auraient plus l'impact financier désiré (épargne en vue d'investissements futurs). C'est pour cette raison qu'est maintenue l'ancienne définition de l'autofinancement. Le Grand Conseil a décidé en 2018 que les investissements financés par des financements spéciaux devaient de nouveau être amortis à 100 pour cent. C'est la raison pour laquelle ces amortissements supplémentaires ont été intégrés à l'ancienne définition de l'autofinancement et y sont désormais également pris en compte. L'autofinancement selon le MCH2 est calculé et présenté uniquement à des fins d'information et de comparaison.

3.4.1.3 Degré d'autofinancement II

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020
Degré d'autofinancement II	112.7 %	178.2 %	162.4 %	108.6 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Investissement net
	Autofinancement Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 364 Réévaluations des emprunts du patrimoine administratif + 365 Réévaluations des participations du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4490 Réévaluations patrimoine administratif
	Investissement net <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires - <i>Recettes d'investissement</i> 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissement acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Report de participations + 66 Remboursement de subventions d'investissement accordées + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	À moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 pour cent, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie selon la situation conjoncturelle : > 100 % haute conjoncture 80 % – 100 % cas normal 50 % – 80 % récession
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part de l'investissement net qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'est plus possible de garantir le financement de l'investissement net par des fonds propres. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

3.4.1.4 Quotité de la charge des intérêts

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020
Quotité de la charge des intérêts	0.8 %	0.7 %	0.6 %	0.4 %

Méthode de calcul MCH2	Charge nette des intérêts x 100
	Revenus courants
	Charge nette des intérêts : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	0 % – 4 % bon 4 % – 9 % suffisant > 9 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

3.4.1.5 Dette brute par rapport aux revenus

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020
Dette brute par rapport aux revenus	70.1 %	67.9 %	68.2 %	64.6 %

Méthode de calcul MCH2	Dette brute x 100
	Revenus courants
	Dette brute: 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissement portées au passif
	Revenus courants: 40 Revenus fiscaux + 41 Régales, concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	< 50 % très bon 50 % – 100 % bon 100 % – 150 % moyen 150 % – 200 % mauvais > 200 % critique
Signification	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et indique plus particulièrement si ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

3.4.1.6 Quotité d'investissement

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020
Quotité d'investissement	6.1 %	4.6 %	4.8 %	4.4 %

Méthode de calcul MCH2	Investissements bruts x 100
	Dépenses totales
	Investissements bruts :
	50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires
	Dépenses totales :
	<i>Dépenses courantes</i> 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - 3180 Réévaluations sur créances + 34 Charges financières - 344 Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier + 36 Charges de transferts - 364 Réévaluations des emprunts du patrimoine administratif - 365 Réévaluations des participations du patrimoine administratif - 366 Amortissements des subventions d'investissement + 380 Charges de personnel extraordinaires + 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires + 3840 Charges financières extraordinaires + 386 Charges de transferts extraordinaires + <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires
Valeurs indicatives	< 10 % effort d'investissement faible 10 % – 20 % effort d'investissement moyen 20 % – 30 % effort d'investissement élevé > 30 % effort d'investissement très élevé
Signification	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé.

3.4.1.7 Part du service de la dette

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020
Part du service de la dette	5.7 %	4.8 %	4.1 %	3.3 %

Méthode de calcul MCH2	Service de la dette x 100
	Revenus courants
	Service de la dette : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 364 Réévaluations des emprunts du patrimoine administratif + 365 Réévaluations des participations du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales, concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	< 5 % charge faible 5 % – 15 % charge acceptable > 15 % charge forte
Signification	Cet indicateur mesure le poids des frais de capital sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et les amortissements (= service de la dette). Plus le taux est élevé plus la marge de manœuvre budgétaire est restreinte.

3.4.1.8 Endettement net II en CHF par habitant

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020
Endettement net II en CHF par habitant	5 034	4 761	4 714	4 653

Méthode de calcul MCH2	Endettement net II
	Population résidante permanente
	Endettement net II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement portées au passif - 10 Patrimoine financier -144 Prêts - 145 Participations, capital social Population résidante permanente : Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidante permanente à la fin de l'année est disponible auprès de l'Office fédéral de la statistique.
Valeurs indicatives	< 0 CHF patrimoine net 0–1000 CHF endettement faible 1001-2500 CHF endettement moyen 2501-5000 CHF endettement important > 5000 CHF endettement très important
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitants-e-s que de leur nombre.

3.4.1.9 Quotité d'autofinancement

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020
Quotité d'autofinancement	5.0%	6.3%	5.7%	3.8%

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Revenus courants
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 364 Réévaluations des emprunts du patrimoine administratif + 365 Réévaluations des participations du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissement - 466 Dissolution des subventions d'investissement portées au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4490 Réévaluations du patrimoine administratif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Régales, concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	> 20 % bon 10 % – 20 % moyen < 10 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la proportion des revenus pouvant être consacrée au financement des investissements. Le taux d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'existe donc pas de revenus disponibles pour financer les investissements.

3.4.1.10 Endettement brut I

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020
Endettement brut I (en mio CHF)	6 808	6 901	6 834	6 763

Méthode de calcul MCH1	Endettement brut I 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et à long terme)
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

3.4.1.11 Endettement brut II

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020
Endettement brut II (en mio CHF)	8 670	8 768	8 783	8 801

Méthode de calcul MCH1	Endettement brut II : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissement portées au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et à long terme)
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

3.4.1.12 Endettement net II

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020
Endettement net II (en mio CHF)	5 191	4 927	4 900	4 858

Méthode de calcul MCH2	Endettement net II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations, capital social
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	Au titre des risques, il faut tenir compte du fait que l'« endettement net II » répond à une définition « souple » de la dette. Si les prêts et les participations ne doivent certes pas être amortis, ils constituent cependant un certain risque. Les capitaux de tiers et le patrimoine financier contiennent par ailleurs aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur les financements spéciaux (report de pertes des financements spéciaux).

3.4.1.13 Quote-part d'endettement II

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020
Quote-part d'endettement II	15.6%	15.7%	15.1%	16.3%

Méthode de calcul MCH1	Endettement brut II Revenu cantonal : Endettement brut II 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissement portées au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et à long terme) Revenu cantonal : Voir références au chapitre 3.4.1
Valeurs indicatives	La quote-part d'endettement II indique l'endettement brut II en pourcentage du revenu cantonal. Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements intervient lorsque la quote-part d'endettement II dépasse 12 pour cent.
Signification	Le frein à l'endettement a pour but de maintenir l'équilibre des finances cantonales. Cet équilibre est réalisé quand le compte de résultats n'est pas déficitaire et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres à moyen terme. L'objectif du frein à l'endettement est régi par la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1) et se compose de trois éléments : - le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats ¹⁾ (art. 101a ConstC), - le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC), et - le frein à l'augmentation des impôts (art. 101c ConstC). 1) Lors du passage au MCH2/IPAS, le terme « compte de fonctionnement » a été remplacé par « compte de résultats » dans la Constitution cantonale.

3.4.1.14 Quote-part de l'État

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020
Quote-part de l'État	19.7 %	19.7 %	18.7 %	21.3 %

Méthode de calcul MCH1	Dépenses totales
	Revenu cantonal
	Dépenses totales :
	<i>Dépenses courantes</i> 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 34 Charges financières + 36 Charges de transfert + <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Subventions d'investissement accordées + 58 Investissements extraordinaires
	Revenu cantonal :
	Voir références au chapitre 3.4.1
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'État indique les dépenses totales en pourcentage du revenu cantonal.

3.4.1.15 Quote-part de l'impôt

	Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	Compte 2020
Quote-part de l'impôt	8.4 %	8.7 %	8.3 %	9.5 %

Méthode de calcul MCH1	Impôts directs
	Revenu cantonal
	Impôts directs :
	400 Impôts directs personnes physiques + 401 Impôts directs personnes morales
	Revenu cantonal :
	Voir références au chapitre 3.4.1
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'impôt indique les impôts directs en pourcentage du revenu cantonal.



Rapport de gestion 2020, volume 1
Comptes annuels de l'exercice et
annexe du canton de Berne
Rapport du Contrôle des
finances sur les comptes annuels
au 31. 12. 2020 du canton de
Berne

4 Rapport du Contrôle des finances sur les comptes annuels au 31.12.2020 du canton de Berne

à la Commission des finances du Grand Conseil et au Grand Conseil du canton de Berne

En notre qualité d'organe spécialisé suprême chargé de la surveillance des finances, nous avons effectué l'audit des comptes annuels comprenant le compte de résultats, le compte des investissements, le bilan, l'état du capital propre, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 25 à 90) que le Conseil-exécutif a approuvés le 24 mars 2021 pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil-exécutif

Conformément à la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil-exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le Conseil-exécutif est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du Contrôle des finances

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

La révision inclut des opérations de vérification destinées à recueillir des éléments probants au sujet des valeurs et des informations figurant dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur-trice, et en particulier de son évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur-trice prend en compte le système de contrôle interne, dans la mesure où il influence l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures de vérification adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. La révision comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit avec réserve

Motivation de l'opinion avec réserve

Régularité de la comptabilité compromise

La comptabilité des immobilisations de FIS présente différentes faiblesses et erreurs. L'absence de support système et l'insuffisance de connaissances spécialisées – en particulier sur le plan technique – concernant les interdépendances dans la comptabilité des immobilisations de FIS ont pour conséquence une représentation incorrecte des opérations. Les comptabilisations erronées entraînent ainsi de nombreuses corrections manuelles dans le tableau des immobilisations. En raison de l'importance de l'actif immobilisé, cela affecte la régularité de la comptabilité dans le domaine de la comptabilité des immobilisations de FIS. Nous renvoyons aux explications sous chiffre 2.6.10 (Régularité de la comptabilité des immobilisations compromise) dans l'annexe.

Avis d'audit assorti de réserves

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) ainsi qu'à l'ordonnance et aux instructions déterminantes, à l'exception des répercussions des faits décrits au paragraphe « Motivation des réserves apportées à l'avis d'audit ».

Compte rendu en vertu d'autres prescriptions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences d'indépendance, conformément à la loi sur le Contrôle des finances, et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit conformément aux prescriptions cantonales et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions émises par le Conseil-exécutif.

En dépit de la réserve au paragraphe « Motif de l'opinion avec réserve », nous recommandons :

- à la Commission des finances du Grand Conseil de proposer au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 et
- au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020.

En raison des processus, des systèmes et de l'organisation de la comptabilité existants à l'heure actuelle, le problème de régularité des comptes ne peut pas être corrigé dans un délai raisonnable.

Berne, le 24 mars 2021

Contrôle des finances du canton de Berne

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'T. Remund', with a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.

T. Remund
Chef du Contrôle des finances
Expert-comptable diplômé

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. Benninger', with a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.

L. Benninger
Suppléant du chef du Contrôle des finances
Expert-comptable diplômé



Rapport de gestion 2020, volume 1
Comptes annuels de l'exercice et
annexe du canton de Berne
Proposition du Conseil-exécutif
au Grand Conseil

5 Proposition du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil

Canton de Berne

Extrait du procès-verbal du Conseil-exécutif

XXXX/2021

28 avril 2021

Rapport de gestion 2020 – comptes annuels de l'exercice et annexe

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil :

Berne, le 28 avril 2021

1. d'approuver le rapport de gestion 2020 conformément à l'article 63, alinéa 5 en association avec l'article 75, alinéa 1, lettre f de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), avec les valeurs-repères des comptes annuels de 2020 suivantes :

Au nom du Conseil-exécutif,

le président : **Schnegg**

le chancelier : **Auer**

– Excédent de revenus	CHF	40 215 120,24
– Investissement net	CHF	390 830 851,82
– Capital propre	CHF	681 993 744,94

2. d'approuver les dépassements de crédits budgétaires suivants au compte administratif (art. 57, al. 5 LFP) :

– CR Autorités	CHF	99 286,29
– CI Chancellerie d'Etat	CHF	1 105 592,80
– CR Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement	CHF	61 912 161,92
– CR Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	CHF	191 655 500,35
– CI Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	CHF	7 340 564,98
– CI Direction de l'intérieur et de la justice	CHF	964 124,67
– CR Direction de l'instruction publique et de la culture	CHF	5 739 490,53
– CR Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données	CHF	3 663,81
– CI Autorités judiciaires et Ministère public	CHF	714 063,65

3. d'approuver les dépassements de crédits autorisés par le Conseil-exécutif (art. 59, al. 2, en association avec art. 75, al. 1, lit. h LFP), qui sont présentés dans les indications complémentaires du rapport de gestion 2020, volume 1, chapitre 3.3 ;

4. de renoncer à compenser le découvert de CHF 19 587 782,18 conformément à l'article 101b, alinéa 4 de la Constitution du canton de Berne (ConstC; RSB 101.1) ; cela doit être arrêté par trois cinquièmes des membres du Grand Conseil durant la session d'été 2021, dans le cadre de l'adoption des comptes annuels de 2020.

6 Portefeuille d'informations

Vous trouverez davantage d'informations sur le rapport de gestion, volume 1 « Comptes annuels et annexe » dans les documents suivants :

- Volume 2 « Compte rendu politique » Volume 3 « Groupes de produits (y compris comptes spéciaux et financements spéciaux) » Plateforme financière ouverte « [Visualisation des finances du canton de Berne](#) » (compléments du rapport de gestion et du budget/plan intégré mission-financement)

Le volume 2 « Compte rendu politique » contient un compte rendu sur l'activité générale du Conseil-exécutif, sur la mise en œuvre des objectifs stratégiques 2022 et de la vision 2030 (programme gouvernemental de législature 2019 à 2022) ainsi que sur les priorités des Directions et de la politique du personnel.

Le volume 3 « Groupes de produits (y compris comptes spéciaux et financements spéciaux) » contient le compte rendu des autorités, de la Chancellerie d'Etat, des Directions, du Contrôle des finances, du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, des autorités judiciaires et du Ministère public, ainsi que la clôture des comptes des différents groupes de produits, des comptes spéciaux et des financements spéciaux du canton de Berne.

Vous pouvez télécharger ces documents au format pdf sur internet, à l'adresse <http://www.be.ch>.

La plateforme ouverte « Visualisation des finances du canton de Berne » présente de manière claire et conviviale les valeurs repères et les résultats du rapport de gestion et de la planification. Cette plateforme visualise à partir de l'exercice 2017 à la fois les charges et les revenus du compte de résultats et les dépenses et les recettes du compte des investissements (jusqu'à l'échelon des Directions), ainsi que les coûts et les rentrées financières sous la forme d'un calcul des marges contributives (incluant des informations sur les prestations) de tous les groupes de produits du canton de Berne. Elle propose également pour la même période d'autres informations sur les indicateurs cantonaux, les effectifs du personnel et les affaires de crédit des Directions.

La plateforme est actualisée trois fois par an :

- mi-mai (clôture des comptes annuels après la prise de connaissance par le Conseil-exécutif et avant leur approbation par le Grand Conseil),
- fin août (clôture de la planification après la prise de connaissance par le Conseil-exécutif et avant l'approbation par le Grand Conseil),
- fin janvier (clôture de la planification après l'approbation par le Grand Conseil).

Adresses utiles

Si vous souhaitez obtenir des informations sur le rapport de gestion, veuillez vous adresser à :

Administration des finances du canton de Berne :
Münsterplatz 12
3011 Berne
Téléphone 031 633 54 09
E-mail info.fv@be.ch

Direction des finances
Münsterplatz 12
3011 Berne
Téléphone 031 633 44 66
E-mail info.fin@be.ch

Communication du canton de Berne
Postgasse 68
3011 Berne
Téléphone 031 633 75 91
E-mail communication@be.ch

Direction de l'instruction publique et de la culture
Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
Téléphone 031 633 85 11
E-mail gs.bkd@be.ch

Autorités
Postgasse 68
3011 Berne
Téléphone 031 633 75 11
E-mail info.sta@be.ch

Direction des travaux publics et des transports
Reiterstrasse 11
3011 Berne
Téléphone 031 633 31 11
E-mail info.bvd@be.ch

Chancellerie d'État
Postgasse 68
3011 Berne
Téléphone 031 633 75 11
E-mail info.sta@be.ch

Autorité cantonale de surveillance de la protection des données
Poststrasse 25
3072 Ostermundigen
Téléphone 031 633 74 10
E-mail datenschutz@be.ch

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Münsterplatz 3a
3011 Berne
Téléphone 031 633 48 44
E-mail info.weu@be.ch

Autorités judiciaires et Ministère public
Direction de la magistrature
Nordring 8
3013 Berne
Téléphone 031 633 45 50
E-mail justizleitung@justice.be.ch

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Rathausgasse 1
3011 Berne
Téléphone 031 633 79 20
E-mail info.gsi@be.ch

Direction de l'intérieur et de la justice
Münstergasse 2
3011 Berne
Téléphone 031 633 76 76
E-mail info.dij@be.ch

Direction de la sécurité
Kramgasse 20
3011 Berne
Téléphone 031 633 47 23
E-mail info.sid@be.ch